



Le partenaire technologique



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Exercice 2008/2009

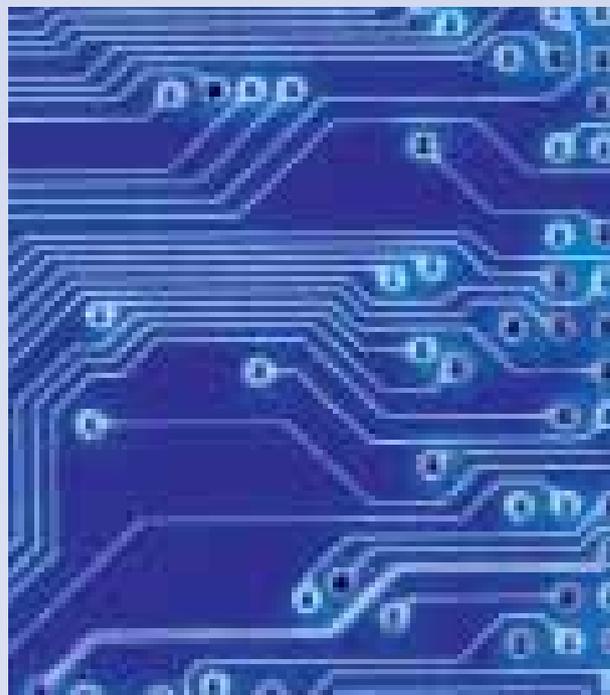


Remerciements

Avec un effectif moyen de 2448 personnes sur l'exercice, le groupe SII a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 175,20 millions d'euros et a dégagé un résultat net part du groupe de 8,2 millions d'euros en 2008. Le développement du groupe se poursuit à un rythme toujours supérieur à celui de notre marché.

Un grand merci à tous nos collaborateurs qui ont permis cette performance. Un succès qui repose sur vos qualités techniques et humaines, votre professionnalisme, votre confiance, votre créativité et votre aptitude à travailler ensemble et avec plaisir pour servir toujours mieux nos clients.

Tous ensemble, nous adressons nos plus sincères remerciements à nos clients qui, année après année, nous permettent de partager la passion de construire des solutions à haute valeur ajoutée pour le futur de leurs activités. Cette reconnaissance est un encouragement, générateur puissant d'énergie et d'enthousiasme pour nos équipes.



Participer au développement des nouvelles technologies de l'information et des communications

Toutes les entreprises ont le besoin vital de rechercher et de développer sans cesse de nouveaux services, de nouveaux produits ou des procédés de fabrication innovants.

Toutes ces sociétés ont également le souci permanent d'intégrer les nouvelles technologies disponibles dans leur système d'information.

Autant de facteurs nécessitant des expertises de plus en plus pointues et variées qui obligent à mobiliser des ressources externes.

Nos clients font alors appel à des partenaires spécialisés qui les accompagnent dans cette innovation permanente. C'est le savoir-faire de SII depuis sa création, une expertise qui génère l'essentiel du chiffre d'affaires du groupe.



De gauche à droite : Patrice Demay - Eric Matteucci - Jean-Paul Chevée

Rencontre avec le Directoire

Quel bilan faites-vous de l'exercice 2008/09 ?

C'est un exercice tout à fait particulier pour plusieurs raisons. La toute première, anecdotique, c'est le premier exercice où nous sommes aux commandes du groupe SII. Ensuite, c'est un exercice qui nous a permis de poursuivre notre développement à un rythme soutenu avec beaucoup d'avancées et enfin c'est un exercice qui se termine dans un environnement économique très difficile après plusieurs années de croissance importante pour notre secteur.

Le secteur a effectivement enregistré en 2008 une croissance, toutes activités confondues, de 5,5% (dont 7% pour le sous secteur du conseil en technologies) selon les chiffres publiés par le Syntec lors de sa conférence de presse du mois d'avril 2009. Cette performance remarquable intervient après quatre années de forte croissance. Le quatrième trimestre 2008 a marqué la rupture de cette dynamique avec un coup de frein brutal de l'activité accompagnée d'une pression sur les prix encore plus forte.

Quel a été le développement de votre activité dans un tel contexte ?

Nous avons profité, une fois encore, de la dynamique de notre secteur tout en gagnant des parts de marché importantes chez nos clients. Avec 175 M€ nous affichons

une croissance de chiffre d'affaires de près de 18%, nous avons ainsi doublé de taille en cinq ans.

Nous faisons trois fois mieux que le secteur, nous sommes donc très satisfaits, d'autant plus que c'est en phase avec les objectifs que nous nous étions fixés. Mais cette performance intrinsèque ne doit pas cacher la réalité. Nous avons débuté l'exercice avec une croissance de 25,6% sur le premier trimestre et nous avons fini avec une croissance de 10,9% sur le dernier trimestre. On voit parfaitement, à travers ces chiffres, la rupture de dynamique évoquée.

Quelles sont les avancées dont vous faites mention ?

Elles sont nombreuses.

Nous avons intensifié notre développement dans les prestations en mode projet qui correspondent à une demande croissante de la part de nos clients. Elles représentent 35% du chiffre d'affaires de l'exercice.

Pour maîtriser l'évolution de nos engagements, nous avons continué le déploiement de notre système qualité. Cet exercice nous a permis de faire un grand bon en avant dans notre démarche CMMi puisque nous avons été évalués niveau 3 sur trois agences concernant au total plus de la moitié de nos consultants. Nous avons également été certifiés EN9100 pour l'ensemble de notre activité dans le domaine aéronautique et spatial.

Nous avons fortement élargi notre présence à l'international puisque nous sommes maintenant présents dans neuf pays en dehors de la France et nous avons multiplié par plus de trois notre chiffre d'affaires international. Il représente sur cet exercice 5,4% du chiffre d'affaires du groupe SII.

Nous avons réalisé nos deux premières croissances externes à l'étranger avec le groupe CORIS en octobre 2008 et le groupe CONCATTEL en mars 2009. Nous avons également créé une nouvelle filiale au Luxembourg en janvier 2009 qui sera un relais de l'offre technologique suisse.

Nous avons également entrepris la réorganisation de notre présence en région parisienne où le développement de l'activité s'essouffait depuis quelques temps. Nous sommes maintenant organisés autour d'une seule direction commerciale avec une segmentation sectorielle de notre offre qui correspond mieux à l'attente de nos clients.

Pourquoi avoir investi en Espagne alors que la crise y est plus forte qu'ailleurs ?

Notre objectif n'a pas changé, nous souhaitons accompagner toujours mieux nos clients. Ils sont presque tous de grands groupes internationaux qui souhaitent travailler avec des acteurs capables de les servir partout où ils ont leurs besoins. Notre métier exige une grande proximité qui impose d'être géographiquement proches de nos clients. Nous avons donc décidé et annoncé ce déploiement à l'international. Nous nous étions fixés deux destinations prioritaires avec l'Espagne et l'Allemagne. Il se trouve que nous avons commencé par l'Espagne.

Même s'il est vrai que les données macroéconomiques montrent une crise plus importante en Espagne, notre processus de rapprochement a été très minutieux. Notre recherche a duré plus de neuf mois pendant lesquels nous avons pris le temps d'analyser la situation locale et la situation particulière du groupe CONCADEL, un groupe qui nous semble capable de résister à la crise actuelle.

Pourquoi n'avoir repris que 80% de CONCADEL ?

C'est un élément essentiel du deal pour les deux parties. Nous avons conservé toutes les équipes en place et notamment les dirigeants actionnaires. C'est pour nous la preuve de leur intérêt à poursuivre l'aventure au sein de notre équipe et c'est pour eux la possibilité de profiter pleinement de toute la synergie qu'ils vont apporter au groupe SII.

Quels sont vos objectifs pour l'exercice 2009/10 ?

Nos objectifs pour ce nouvel exercice sont avant tout qualitatifs. Dans un contexte aussi incertain, il serait prétentieux d'annoncer des objectifs chiffrés précis comme nous avons l'habitude de le faire. Le Syntec a annoncé un volume d'activités maintenu en 2009 avec des contrastes importants par segments de marché mais les publications du premier trimestre 2009 de la profession ont montré un écart important avec ce scénario. Pour arriver à une telle situation il faudrait que le second semestre de l'année 2009 marque une reprise significative des investissements informatiques. Or, rien ne permet aujourd'hui de l'entrevoir avec une quelconque certitude.

Sans changement marqué de cet environnement notre défi va être de maintenir notre volume d'activités. Compte tenu de nos deux croissances externes de cette année, nous devrions connaître une croissance globale positive sur l'exercice 2009/10. L'activité à l'international représentera plus de 10% du chiffre d'affaires du groupe SII soit au moins le double de cette année.

Pour obtenir ce résultat, nos défis majeurs seront concentrés autour de la gestion du plan de charge de nos consultants et de notre organisation commerciale face à la crise. Notre marge sera directement le fruit de notre capacité de résistance à cet environnement économique adverse. Nous sommes incapables aujourd'hui d'en mesurer l'impact précis. Plusieurs mesures ont déjà été prises pour limiter la destruction de marge engendrée (renforcement de l'offre commerciale, monitoring national du plan de charge, ajustement du plan de recrutement, refonte de la politique salariale, gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement).

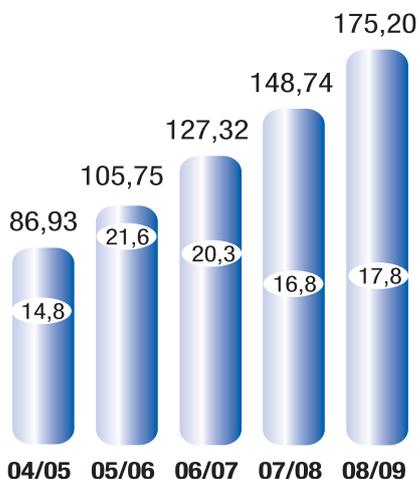
Et au-delà ?

Notre secteur a toujours connu ces cycles économiques, il y aura donc nécessairement un après crise. Notre challenge est de gérer ce passage délicat en préparant la prochaine phase dynamique. C'est ce que nous nous efforçons de faire au quotidien. Les moteurs de croissance à moyen terme de notre marché existent et vont encore perdurer. Il nous faut, en permanence, adapter notre offre et notre organisation pour répondre aux enjeux d'après demain. Cela fait maintenant près de dix ans que nous nous sommes introduits en bourse et nous avons montré sur cette période notre capacité à nous développer plus vite que le marché. Nous souhaitons conserver cette dynamique pour le futur et nous construisons dès à présent nos relais de croissance pour y parvenir.

	Page
1. Activités de SII	
1.1 Présentation de la société - Historique et activités	8
1.2 Organisation	10
1.3 Culture d'entreprise	12
1.4 Organigramme simplifié du groupe SII	14
2. Information financière	
2.1 Chiffres clés	15
2.2 Comptes consolidés au 31 mars 2009	16
2.3 Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2009	20
2.4 Comptes sociaux au 31 mars 2009	34
2.5 Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2009	38
3. Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	
3.1 Renseignements de caractère général concernant la société	49
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	51
3.3 Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2009	52
3.4 Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	52
3.5 Evolution de l'actionnariat	53
3.6 Participation des salariés au capital social	53
3.7 Contrat de liquidité	53
3.8 Programme de rachat d'actions	54
4. Rapport de gestion	
4.1 Activités	55
4.2 Indicateurs de performance	57
4.3 Personnel	58
4.4 Clients	61
4.5 Facteurs de risques	63
4.6 Assurance et couverture des risques	65
4.7 Conventions réglementées	65
4.8 Perspectives et évolutions	65
4.9 Développement durable	67
4.10 Divers	70
5. Rapport du président du conseil de surveillance	
5.1 Gouvernance de l'entreprise	73
5.2 Procédures de contrôle interne	78
5.3 Mise en œuvre des dernières recommandations de l'AFEP - MEDEF	81
5.4 Rapport du conseil de surveillance sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2009	82
6. Rapports des commissaires aux comptes	
6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	83
6.2 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	84
6.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	85
6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président relatif au contrôle interne	85
6.5 Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions	86
6.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	86
6.7 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	87
6.8 Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	87
7. Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale du 17 septembre 2009	
7.1 Résolutions de la compétence de l'assemblée ordinaire	88
7.2 Résolutions de la compétence de l'assemblée extraordinaire	91
8. Responsables du document	
8.1 Responsable du document de référence	94
8.2 Attestation du responsable du document de référence	94
8.3 Responsables du contrôle des comptes	94
8.4 Responsable de l'information	94
9. Table de correspondance du document de référence	95

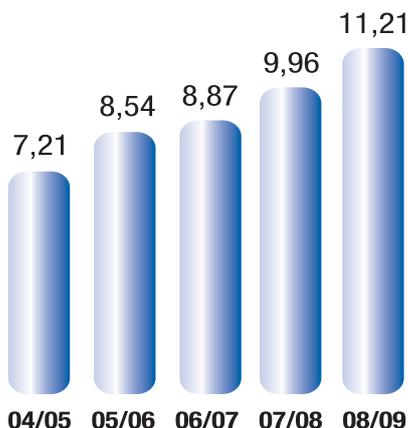
Quelques chiffres

Les chiffres relatifs aux exercices 2004/05 et 2005/06 sont des comptes pro forma en normes IFRS. Les chiffres 2006/07, 2007/08 et 2008/09 correspondent aux comptes consolidés aux normes IFRS.



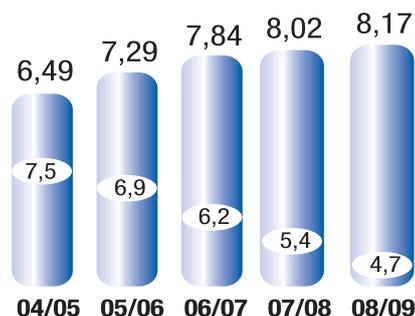
Chiffre d'affaires (M€)
Croissance (% du CA)

Une croissance, largement supérieure à la moyenne du secteur, correspondant à une prise significative de nouvelles parts de marché. Un chiffre d'affaires doublé en cinq ans.



Résultat opérationnel (M€)
Marge opérationnelle (% du CA)

Une érosion de la marge opérationnelle liée principalement au différentiel d'évolution entre prix et salaires.

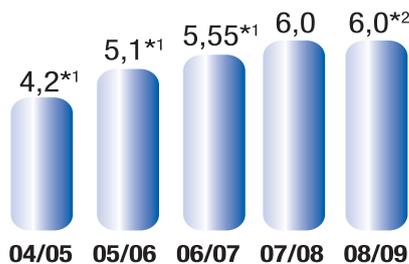


Résultat net (M€)
Marge nette (% du CA)

En conséquence directe de l'érosion de la marge opérationnelle.

Capacité d'autofinancement (M€)

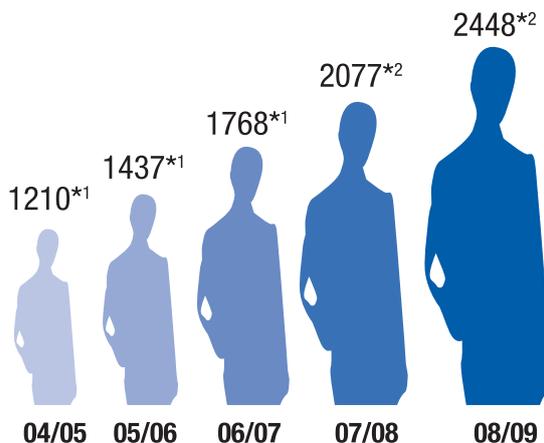
Génération de cash permettant, entre autres, l'autofinancement de la croissance.



Dividende (cts €)

(*1) Recalculé sur la base de 20 000 000 actions (vs 3 000 000 à l'époque).

(*2) Proposé à l'assemblée générale du 17 septembre 2009. Le dividende versé représente entre 12% et 15% du RNP.



Effectif (moyenne annuelle)

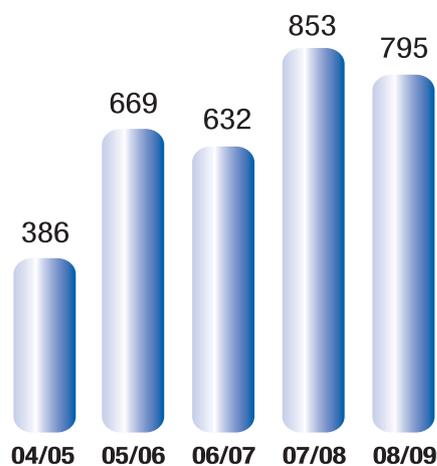
(*1) Chiffre France - SII SA.

(*2) Chiffre groupe - France + International.

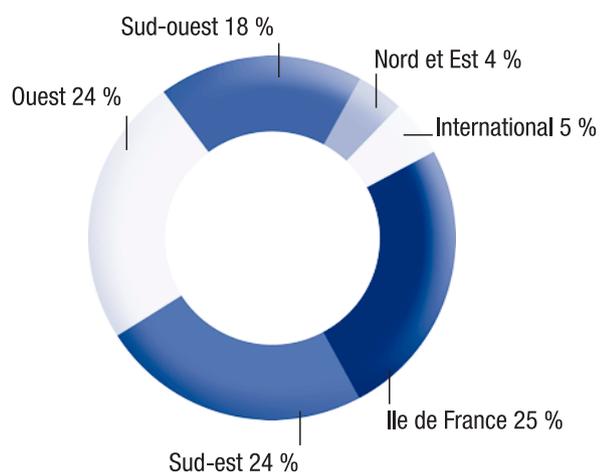
Les effectifs ont doublé en cinq ans.

En fin d'exercice (31/03/2009), SII comptait 2 506 collaborateurs (hors groupe Concatel) soit une création nette de 250 postes.

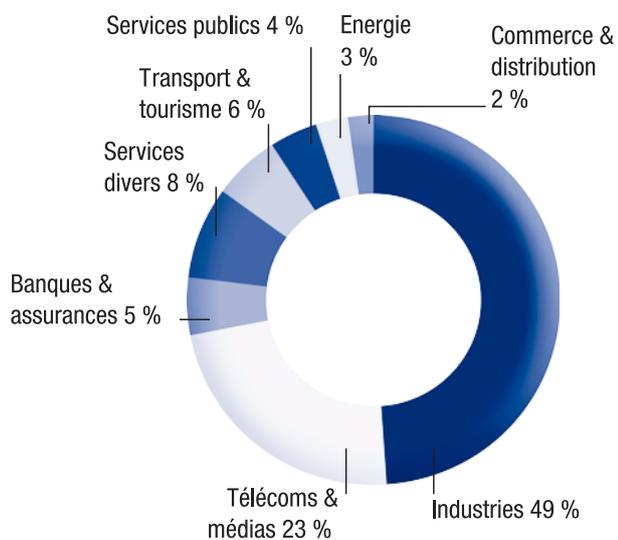
Quelques chiffres



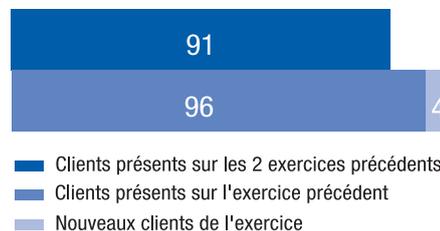
Recrutements



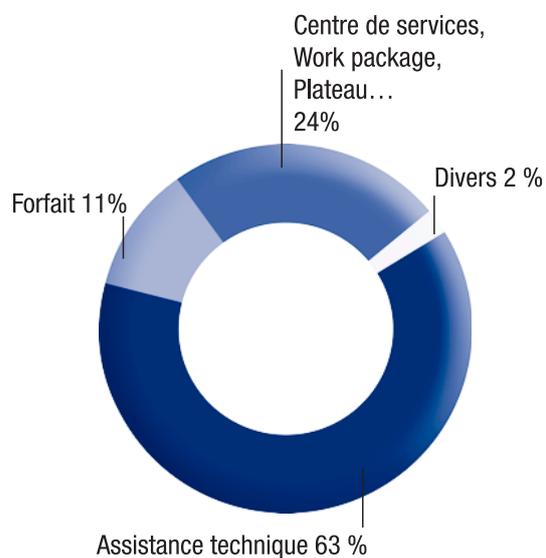
Chiffre d'affaires par région (%)



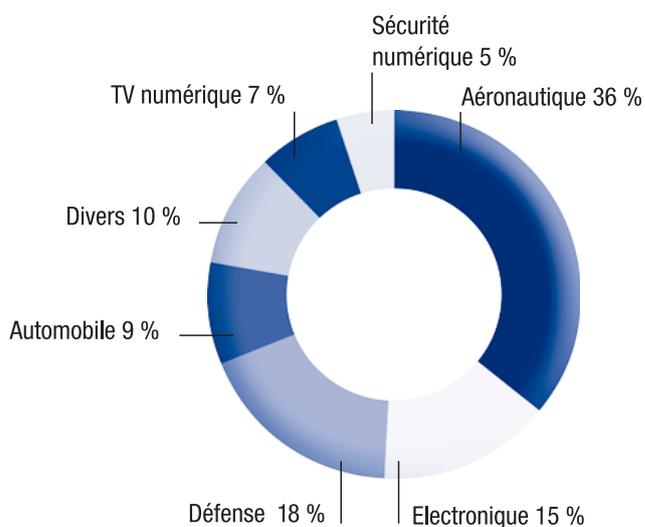
Chiffre d'affaires par secteur d'activités (%)



Fidélité clients (%)



Chiffre d'affaires par mode contractuel (%)



Ventilation industrie (%)

1. SII : 30 ans d'existence

1.1. Présentation de la société - Historique et activités

SII, Société de conseils et d'ingénierie créée en avril 1979, apporte des solutions aux projets à valeur ajoutée technologique des grandes entreprises. Son expérience porte sur l'informatique industrielle (métier historique de la société), les réseaux, les télécommunications, les systèmes d'information, ainsi que sur l'informatique technique et scientifique.

La société s'est développée, depuis son origine, sur deux métiers :

- la R&D externalisée ou le conseil en technologies,
- l'intégration de systèmes informatiques, la maintenance/support et le test des systèmes.

1.1.1. Historique

1979 - 1984 : Les débuts

SII a été fondée par Bernard Huvé qui avait acquis une spécialité en informatique industrielle dans de grands groupes industriels (Bull, Commissariat à l'Énergie Atomique et Philips).

SII réalise des projets exclusivement au forfait dans trois domaines principaux :

- informatisation de sucreries en collaboration avec Philips Sciences & Industrie,
- développement d'une gamme de produits pour des centrales à béton à base des premiers microcontrôleurs,
- contrôle qualité en électronique automobile suivant une architecture clients-serveurs qui va être déployée à grande échelle fin des années 80.

1984 - 1991 : Les premières agences

En 1984, à l'occasion d'un important contrat avec le laboratoire d'IBM à La Gaude, SII crée une première agence dans le sud est de la France. Fin 1984, SII c'est une trentaine de personnes avec une répartition du chiffre d'affaires moitié sur Paris, moitié sur Nice. Ces deux agences contribuent de manière identique à la croissance.

Fin des années 80, SII atteint 120 personnes :

- à Paris, pour des réalisations de processus industriels,
- à Nice, sur l'ensemble des couches réseau autour des technologies issues du laboratoire d'IBM.

Puis, déploiement en Ile de France par la création d'agences de proximité auprès des grands donneurs d'ordre :

- Sagem à Cergy Pontoise (1987),
- Matra, Renault, Sextant à Vélizy (1989).

1991 - 1992 : Le trou d'air

SII est ébranlée par la crise qui a secoué le paysage informatique :

- les clients reportent leurs investissements (IBM arrête la sous-traitance),
- les directions achats prennent le pouvoir.

L'exercice 1991/92 se solde par une perte de 350 K€ pour un chiffre d'affaires en régression à 8,7 M€ avec environ 130 personnes. C'est l'unique exercice déficitaire dans la vie de la société. Des mesures drastiques et pérennes sont mises en place ; rigueur de gestion au quotidien, suppression de quelques « avantages acquis », redéploiement des effectifs, création d'entités commerciales au sein de chaque agence et réorientation des prestations vers la demande client, à savoir à l'époque : l'assistance technique.

“ SII apporte des solutions aux projets à valeur ajoutée technologique des grandes entreprises ... ”

1992 - 1996 : La révolution culturelle

La tendance s'inverse, SII redevient bénéficiaire grâce à la rigueur de gestion et du reporting, au redéploiement de l'offre et à la sensibilisation de l'ensemble des équipes sur la recherche de productivité et de rentabilité.

- 1992 - Formalisation des méthodes, des procédures et des « best practices » de développement dans un manuel qualité qui conduit la société à la certification ISO 9001 sur l'ensemble de son activité.
- 1995 - SII bâtit son modèle économique sur la rigueur et la décentralisation. Le modèle de croissance est basé sur les services de proximité pour des clients grands comptes essentiellement industriels.

1996 - 2001 : La croissance à rythme soutenu

- 1997 - Ouverture d'une agence à Rennes sur la technopole d'Atalante pour des activités télécom et télévision numérique.
- 1998 - Ouverture d'une agence à Aix en Provence, puis développement du maillage géographique sur l'ensemble de l'hexagone à Nantes, Toulouse, Strasbourg et Lille sur la période 1998/2003.
- 1999 - Introduction de SII en bourse sur le second marché de l'époque. Le but de cette introduction était d'accroître la notoriété de la société vis à vis des clients et surtout vis à vis des futurs collaborateurs.

2001 - 2004 : La conjoncture difficile

A nouveau la tendance s'inverse, retour dix ans en arrière mais avec une société dix fois plus importante, structurée, référencée chez les principaux donneurs d'ordre, possédant des réserves financières solides permettant d'amortir le renversement brutal de situation. La société continue à croître (chiffre d'affaires, personnel), les résultats sont toujours positifs mais sensiblement moindres.

2004 - 2007 : Un nouvel essor

Après deux années de décroissance sectorielle (2002 = -3 %, 2003 = -5 % selon Syntec Informatique), 2004 est repassé positif (+4 %) et les années suivantes confirment le retournement sur des tendances annuelles de croissance de 6 à 7 %. La demande est soutenue mais avec des prix qui restent en bas de cycle. Même s'il y a pénurie sur quelques niches techniques, les moteurs de la reprise (l'innovation technologique, l'adaptation au changement, la réduction des coûts et la recherche de productivité) tardent à s'enclencher.

SII commence son internationalisation par l'ouverture d'une filiale en Pologne qui devait assurer une offre off shore mais, compte tenu de la demande locale, se développe uniquement sur le marché domestique.

Sur le territoire national, afin de densifier la présence locale, SII ouvre des bureaux rattachés aux agences régionales :

- Brest, Le Mans, Caen et Lannion pour l'agence de Rennes,
- Bordeaux pour l'agence de Toulouse,
- Lyon, Castelnau, Vitrolles et La Ciotat pour l'agence d'Aix en Provence,
- Niort et Tours pour l'agence de Nantes.

2007 - 2008 : Une nouvelle équipe de direction

Fin 2007, Bernard Huvé décide de prendre du recul sur l'opérationnel, la structure de gouvernance de la société évolue d'un conseil d'administration où le fondateur cumulait les rôles de président et de directeur général vers une gouvernance de type directoire et conseil de surveillance avec :

- Eric Matteucci, président du directoire,
- Patrice Demay, membre du directoire en charge du développement France,
- Jean-Paul Chevée, membre du directoire en charge du développement international,
- Bernard Huvé, président du conseil de surveillance

Les premières mesures :

- le bureau de Lyon prend son autonomie et devient une agence à part entière,
- création de deux filiales à l'international :
 - SII Belgique à Bruxelles,
 - SII République Tchèque à Prague,
- création de SII Maroc à Casablanca comme base off-shore.

2008 : Une nouvelle étape dans le développement

Le développement de l'activité se poursuit en France à un rythme soutenu et les premières croissances externes hors de nos frontières accélèrent notre présence à l'international.

- acquisition du groupe CORIS en Suisse
- création d'une filiale au Luxembourg qui relaie l'offre technologique Suisse
- acquisition du groupe CONCATTEL en Espagne

“ Le Directeur d'agence est gestionnaire de l'ensemble de ses moyens opérationnels et anime ses équipes ... ”

SII réorganise en parallèle son activité sur la région parisienne en rassemblant ses forces sous une même direction « Ile de France ».

Fin 2008 - début 2009 : Nouvelles turbulences sur le secteur

Le contexte économique s'est dégradé très vite et en profondeur, l'économie mondiale est malade. Personne ne sait encore quelles seront l'ampleur et la durée de ce séisme.

Si notre secteur n'est pas épargné par cette crise, le groupe SII dispose d'atouts structurels qui lui permettent d'envisager l'avenir avec confiance. Par rapport à la sortie de crise précédente (fin 2004), le groupe SII a encore doublé de taille et son exposition sectorielle est très répartie. Il dispose d'une capacité financière intacte qui lui permet de préparer l'avenir.

Depuis le début de la crise, le groupe a démontré sa capacité de résistance et d'adaptation dans un environnement économique difficile. Outre sa faible exposition aux secteurs les plus durement touchés, SII a su saisir les opportunités et poursuivre son développement grâce à un business modèle adapté et à une stratégie commerciale ciblée. L'internationalisation a notamment ouvert au groupe de réelles perspectives pour l'avenir.

SII recueille, par ailleurs, les bénéfices de sa politique d'investissement qu'il mène depuis plusieurs années dans la méthodologie, l'assurance qualité et l'industrialisation de ses processus. Sa réactivité dans la gestion de ses ressources humaines lui a également permis de s'adapter aux nouvelles exigences du marché tout en préservant l'emploi. Aujourd'hui, dans une conjoncture devenue adverse, le groupe SII affiche ainsi une maturité économique et organisationnelle qui lui permet d'assurer sa pérennité.

1. Activités de SII

1.1.2. Activités

Le conseil en technologies et l'intégration de systèmes peuvent, suivant la classification de Syntec Informatique, se décliner en trois métiers :

Les études et le conseil

Ce sont les prestations intellectuelles de consultants spécialisés et d'experts en amont ou sur la maîtrise d'ouvrage des projets :

- expression des besoins,
- audit, diagnostic, proposition d'architecture, conseil à l'innovation,
- spécifications des besoins, réalisation de cahier des charges, réalisation de prototype,
- conception de système, analyse comparative de scénarii,
- sécurité des systèmes,
- logistique de déploiement,
- assistance à la maîtrise d'ouvrage.

L'intégration de systèmes

- conception et réalisation d'un système à base d'éléments hétérogènes du marché ou provenant de développements spécifiques à partir des spécifications générales définies par la maîtrise d'ouvrage,
- maintenance ou tierce maintenance de ces systèmes.

La diversité des compétences, des technologies, des méthodologies pour ce type de prestation supposent une capacité d'ensembliser, une aptitude au travail d'équipe et à la conduite de projets.

L'ingénierie

La capitalisation de savoir-faire, la maîtrise des techniques de l'ingénieur (au sens large et pas uniquement informatique), la connaissance des fondamentaux de l'activité du client sont indispensables pour cette prestation. Ces activités qui étaient historiquement réalisées en régie, basculent depuis quelques années vers une approche forfaitaire à travers une globalisation, une externalisation de la fonction sur la base d'équipes dédiées. Cette prestation se réalise à partir de plate-forme soit sur le site client, soit dans des locaux SII spécifiques (« software development center », centre de services, implant, ...).

1.2. Organisation

L'organisation de SII – centrée sur le client – repose sur l'unité de base : l'agence.

Chaque directeur d'agence – un entrepreneur à part entière – à une double mission :

- entretenir et développer son portefeuille clients,
- recruter et développer le potentiel de ses ingénieurs.

Il est à l'intersection de deux marchés, d'une part, le marché du service client, d'autre part, le marché du travail qui, par nature, sont très différents et particulièrement fragmentés (d'autant plus en régions) et nécessitent des approches en adéquation aux spécificités du terrain. Ce modèle d'organisation procure l'avantage d'une société à taille humaine, donc simple, lisible, gérable et surtout motivante pour les collaborateurs.

L'agence est le bras séculier de SII, elle est en charge de la démarche commerciale et de la gestion des ressources humaines sur sa zone géographique afin d'offrir un service de proximité aux clients locaux. C'est le « Local Professional Services ». Le directeur d'agence est gestionnaire de l'ensemble de ses moyens opérationnels et anime ses équipes composées de commerciaux, techniciens, recruteurs et administratifs.

“
... Une généralisation
CMMi de niveau 3
pour toutes nos
prestations à
engagements de
résultats ...
”

1.2.1. Les objectifs de l'organisation

L'organisation en « centre de profits » est un point fondamental chez SII, les finalités de cette organisation sont les suivantes :

Délégation aux directeurs d'agence

Une agence est constituée par l'ensemble de ses moyens opérationnels : techniques, commerciaux, administration des ventes,

gestion du personnel, assurance qualité et recrutement. Toutes les ressources étant au niveau de l'agence, le suivi des projets et le suivi des personnels sont effectués au niveau le plus élémentaire, ce qui garantit une souplesse et une réactivité très importante vis à vis des demandes des clients locaux dans la sphère géographique d'influence de l'agence.

Décentralisation et réduction des coûts de structure

L'organisation du siège est réduite aux stricts besoins non décentralisables : administration générale et finances, comptabilité, contrôle interne, paye, contrôle qualité, politique de recrutement et informatique interne. Le siège est répertorié comme un « centre de coûts », son coût de fonctionnement n'est pas reventilé sur les agences en tant que « taxe siège », en conséquence ce budget apparaît clairement, il est connu, suivi et optimisé.

Lisibilité des comptes analytiques

Chaque centre de profits est indépendant et peu sensible aux événements pouvant perturber un autre centre de profits. Chaque agence a un compte d'exploitation trimestriel budgété et constaté. La marge de l'agence – c'est-à-dire son résultat brut opérationnel – est l'élément majeur de la part variable de la rémunération du directeur d'agence. Cet engagement concret permet au directeur d'agence de devenir un réel entrepreneur avec les risques et les opportunités de la fonction.

Asynchronisme de développement

L'ambition de SII passe par un développement de ses activités à base de croissance organique pour l'essentiel. Le modèle existe, il peut être dupliqué et aménagé en fonction des réalités locales. Il permet de limiter les aléas du démarrage et surtout de désynchroniser les potentiels d'évolution de chacune des agences pour lesquelles les problématiques de taille, de marché local, de maturité et leurs conséquences sur le fonctionnement au quotidien sont différentes.

1.2.2. Les ressources humaines

Dans le métier des sociétés de service, le recrutement est l'une des clés principales qui détermine les résultats. Une équipe de professionnels à plein temps est en charge du recrutement chez SII.

- Le siège organise la logistique amont (contact avec les écoles, salons, forums d'école d'ingénieurs, communication, mise en place des outils et des sites de recrutement sur Internet, ...).
- Suivant la taille de l'agence, jusqu'à cinq chargés de recrutement au contact permanent des commerciaux, assurent le recrutement de manière particulièrement réactive.

SII a optimisé son processus de recrutement qui va au contact des candidats via de nombreux vecteurs (Internet, cooptation, salons, forums, annonces, APEC, bureau des élèves, junior entreprise, stages, ...) tout en respectant l'éthique et la déontologie de la profession. Le processus de recrutement respecte le candidat et lui donne l'occasion de s'exprimer en lui procurant, de manière sincère et transparente, l'information sur la société et les projets réalisés. Ce respect envers les candidats est un élément de la culture d'entreprise à la fois professionnelle et sympathique permettant d'attirer des personnalités de valeur. La politique de recrutement est, pour l'essentiel, de sélectionner de jeunes ingénieurs ayant étudié et/ou pratiqué les technologies les plus récentes. SII sélectionne ses futurs collaborateurs en fonction de leurs compétences

techniques, de leur capacité à exercer le métier de service (écoute, travail en équipe, curiosité intellectuelle, enthousiasme, mobilité et adaptabilité, communication) et de leur adhésion à la culture d'entreprise SII.

1.2.3. Le système qualité

De par sa clientèle de grands comptes, SII a, depuis l'origine, une démarche de rationalisation de ses développements logiciels. Une méthodologie a été définie au milieu des années 80 et enrichie au fil du temps par l'adoption de nouveaux outils, référentiels, métriques et procédures. Cette méthodologie est utilisée pour les projets dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la société, cas de plus en plus fréquents. Au début des années 90, SII a voulu se démarquer de manière concurrentielle et pérenniser son activité en mettant en œuvre une démarche qualité, d'abord sans réelle référence normative, simplement en essayant de structurer son approche, ensuite en utilisant le référentiel ISO 9001.

“
... La culture
d'entreprise de SII
est caractérisée
essentiellement par
l'engagement,
la transparence,
la confiance,
la qualité et
le professionnalisme
...”

Nous avons ensuite initialisé la démarche de certification de manière formelle. La première certification ISO 9001 a été obtenue dès 1992. L'année suivante celle-ci a été étendue à tous les sites de la société et à l'ensemble des activités (intégration de systèmes, maintenance des logiciels, assistance technique). A cette époque, SII fut un pionnier de cette approche (cinquième SSII certifiée en intégration de systèmes, deuxième SSII certifiée en assistance technique). L'antériorité de cette démarche procure à SII une notoriété reconnue et une maturité des processus. Au niveau conceptuel, le système qualité SII est conforme aux vingt chapitres de la norme ISO 9000 mais, dès l'origine, il a été basé sur des concepts de qualité totale visant la « triple satisfaction » c'est à dire « client, personnel et société ». De ce fait, le passage aux normes 2000 qui intègrent ce concept, n'a été qu'une continuité.

Depuis début 2003, nous avons lancé une démarche complémentaire d'assurance qualité plus adaptée à notre métier. En effet, l'approche ISO 9001, très généraliste, nous a apporté la notoriété mais ne nous a pas permis d'améliorer notre productivité en particulier sur tous les aspects d'engagements forfaitaires. Nous avons retenu le modèle CMMi « Capability Maturity Model » développé par le Software Engineering Institute du Carnegie Mellon University qui devrait, à terme, nous permettre de répondre à cet objectif de gain de productivité.

1. Activités de SII

Notre plan de migration concerne la période 2003/2010 avec pour objectif une généralisation CMMi de niveau 3 pour toutes nos activités à engagements de résultats. Nous sommes proches de l'objectif avec plus de la moitié de nos prestations, à engagements de résultats, réalisées avec des processus évalués CMMi 3.

- quatre agences (Aix, Nantes, Rennes et Toulouse) sont évaluées au niveau 3,
- une agence (Sophia) évaluée au niveau 2,
- de nouvelles évaluations sont prévues au cours de l'exercice 2009/10 : Sophia au niveau 3 ainsi que Ile de France au niveau 2.

1.2.4. Le suivi administratif et financier

La décentralisation nécessite la mise en place de procédures, de pratiques, de méthodes et d'outils communs afin de consolider les travaux délocalisés et avoir un reporting rigoureux permettant à la fois une vision analytique – au niveau des agences – et une vision synthétique de l'ensemble. Pour ce faire, SII utilise un outil spécifique qui permet :

Au niveau des agences

Le suivi des projets (commande, facturation, règlement, avancement, marge, staffing, ...), l'imputation des temps passés, la planification prévisionnelle des ingénieurs et les aléas du quotidien, l'élaboration de statistiques à partir d'outils de « business intelligence », des ventilations par clients, chefs de projets, commerciaux, départements, ... et tout le suivi des consultants en terme de feuille de temps, notes de frais, demande de congés, ordre de mission ...

Au niveau du siège

L'agrégation des informations et une vision synthétique mensuelle de l'activité, du suivi des marges, du plan de charge ... Cet outil a été conçu comme un tableau de bord afin de fournir les éléments de gestion au management local et central et ainsi de permettre un pilotage particulièrement réactif. L'administration des ventes (facturation automatisée, encaissement et document de relance client) et l'administration des fournisseurs sont également traitées au niveau de l'agence. Le siège reçoit en temps réel l'ensemble des pièces comptables, il a en charge la comptabilité générale et analytique, le contrôle interne, l'établissement des salaires et des documents administratifs, sociaux et fiscaux associés.

1.2.5. La politique de formation

L'actif principal de SII correspond à ses équipes de consultants, d'ingénieurs, de techniciens et à leurs compétences techniques et technologiques. La réussite de SII dépend directement de la qualité de ses collaborateurs au contact des clients. C'est pourquoi, SII considère sa politique de recrutement et sa politique de formation comme des atouts concurrentiels majeurs. En ce qui concerne la formation, trois aspects sont privilégiés :

- formation liée au système qualité (partie ISO 9001 et processus CMMi),
- formation par parrainage, compagnonnage des nouveaux recrutés en particulier les ingénieurs débutants ou ayant une faible expérience,
- formation externe sur une technologie particulière tout au long des projets en tant que de besoin.

1.3. Culture d'entreprise

SII veut aller au-delà de la simple relation employeur/employé et pour cela a mis en place :

- un suivi périodique et individualisé de chaque collaborateur et des entretiens annuels à date anniversaire du recrutement,
- un suivi d'avancement de projet codifié dans le cadre du système qualité,
- des réunions d'agence à périodicité fixe (en général trimestrielle) avec/sans complément festif dont une pour présentation et commentaire des résultats de l'exercice et perspectives pour le suivant,
- un ensemble de comités d'établissements chapeautés par un Comité Central d'Entreprise richement dotés.

En outre, chaque agence met en place des moyens de communication et de diffusion de l'information qui vont du classique journal d'entreprise aux moyens les plus modernes : site extranet dédié, blog, podcast.

La culture d'entreprise de SII est caractérisée essentiellement par l'engagement, la transparence, la confiance, la qualité et le professionnalisme.

1. Activités de SII

L'engagement et son corollaire, la responsabilisation

Chez SII, les lignes hiérarchiques sont courtes. Chaque fonction est décrite dans le système qualité et le collaborateur a les moyens et les responsabilités de sa fonction. Toutes les remontées d'informations, de suggestions qu'elles soient commerciales ou opérationnelles sont les bienvenues et encouragées. L'évolution de carrière se fait en interne, sur des valeurs humaines. Bien entendu, la culture de l'engagement sous-entend l'acceptation du droit à l'essai, du droit à l'erreur.

La transparence

Les informations concernant le fonctionnement de SII sont transmises aux salariés, aux actionnaires et aux clients de manière sincère, rapide, exhaustive et compréhensible. Chaque agence organise des réunions périodiques où ces informations sont diffusées et commentées. Les résultats, les tendances, les objectifs, le fonctionnement des agences ne sont pas considérés comme des « secrets industriels ». Cette culture de la transparence, respect et simplicité s'applique également en externe. Elle est systématisée au niveau du recrutement afin d'être certain que ce qui est présenté au candidat est conforme à ce qu'il vivra au quotidien s'il devient salarié de SII.

SII dit ce qu'elle fait et fait ce qu'elle dit.

La confiance

La confiance est donnée a priori, c'est le socle relationnel interne. Cette manière de fonctionner a une contrepartie ; l'exigence permanente de qualité et d'adhésion du collaborateur au projet et à la culture de SII.

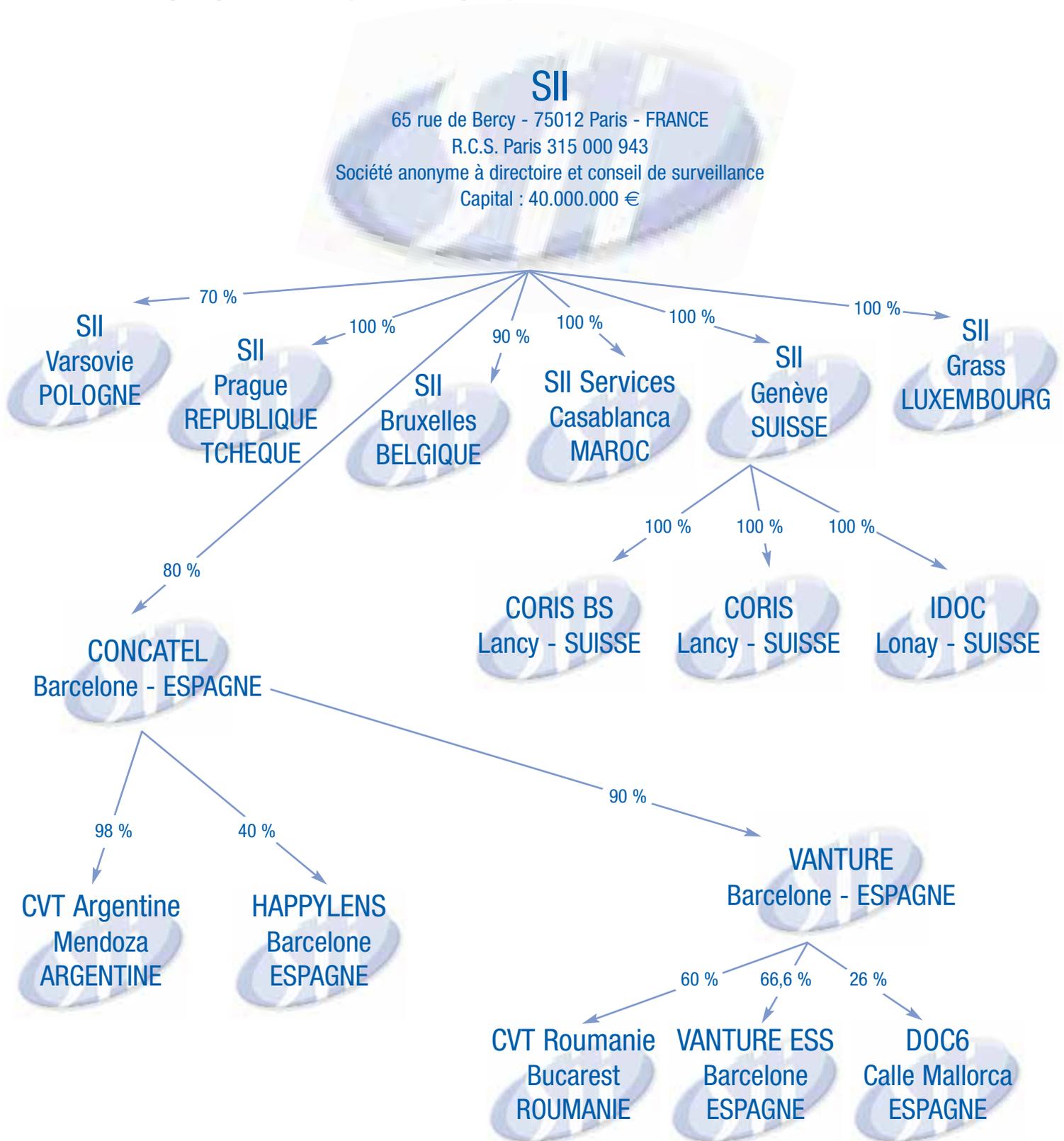
La qualité et le professionnalisme

Ce sont les valeurs historiques de la société créée par des ingénieurs issus du monde technique. Cette culture a été élargie au fil du temps par un complément commercial, par l'aspect service, cela étant, elle reste prépondérante. Le management, dans son ensemble, et les dirigeants, en particulier, sont majoritairement composé d'ingénieurs.

D'autres valeurs font partie intégrante de la culture d'entreprise de la société, je citerai volontiers ; l'humilité, la prudence, la délégation, le respect de l'autre, l'éthique, ...

1. Activités de SII

1.4. Organigramme simplifiée du groupe SII



SII S.A. est une société opérationnelle qui anime les activités du groupe.

Il n'existe pas de flux financiers significatifs entre la société mère en France et ses filiales à l'exception de conventions de prêt permettant à chacune des filiales, si nécessaire, de financer son besoin en fonds de roulement (cf. tableau des filiales et participation page 48).

2. Information Financière

2.1. Chiffres clés

Période	du 01/04/2008 au 31/03/2009	du 01/04/2007 au 31/03/2008
Durée	12 mois	12 mois
Unité	k€	k€
Chiffre d'affaires	175 202	148 740
Résultat opérationnel	12 874	11 941
Résultat courant avant impôts	13 021	12 361
Résultat net part du groupe	8 173	8 023
Capital social	37 363	37 797
Capitaux propres	52 003	44 939
Dettes financières à long terme	1 390	156
Actifs non courants	19 289	6 261
Total du bilan	110 734	86 220

2. Information Financière

2.2. Comptes consolidés au 31 mars 2009

BILAN CONSOLIDÉ

Actif (en milliers d'euros)	Note	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles	2.3.4 / 2.3.5	12 259	1 288	1 306
Immobilisations corporelles	2.3.6	4 593	3 714	3 597
Actifs financiers non courants	2.3.7	2 055	621	706
Impôts différés actifs	2.3.8	382	638	740
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		19 289	6 261	6 349
ACTIFS COURANTS				
Créances d'exploitation	2.3.9	73 709	64 984	54 594
Créances d'impôts		295	238	
Autres actifs courants	2.3.10	2 570	1 189	1 041
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2.3.11	14 871	13 548	11 585
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		91 445	79 959	67 220
TOTAL DE L'ACTIF		110 734	86 220	73 569

Passif (en milliers d'euros)	Note	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)				
Capital émis	2.3.12	40 000	40 000	6 000
Autres réserves		5 868	-1 000	25 212
Titres en autocontrôle		-2 637	-2 203	-541
Résultat de l'exercice		8 173	8 023	7 834
Intérêts minoritaires		599	119	29
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		52 003	44 939	38 534
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières à long terme	2.3.13	1 390	156	57
Provisions à long terme	2.3.14	1 378	401	224
Autres passifs non courants	2.3.16	675		
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		3 443	557	281
PASSIFS COURANTS				
Dettes d'exploitation	2.3.15	45 870	38 935	32 856
Impôts exigibles		-		234
Dettes financières à court terme	2.3.13	3 053	67	187
Provisions à court terme	2.3.14	266	213	114
Autres passifs courants	2.3.16	6 099	1 509	1 363
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		55 288	40 724	34 754
TOTAL DU PASSIF		110 734	86 220	73 569

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Note	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.3.24	175 202	148 740	127 322
Achats consommés		-6 237	-4 533	-3 369
Charges de personnel	2.3.17	-136 346	-116 283	-100 461
Charges externes		-13 066	-10 346	-7 689
Impôts et taxes		-4 491	-4 418	-3 921
Dotations aux amortissements	2.3.18	-1 284	-1 156	-1 036
Dotations aux provisions	2.3.19	-971	-368	-519
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-12	78	56
Autres produits et charges d'exploitation	2.3.20	79	227	1 380
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		12 874	11 941	11 763
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2.3.21	493	426	346
Coût de l'endettement financier brut	2.3.21	-24	-19	-11
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		469	407	335
Autres produits et charges financiers		-322	13	-18
Charge d'impôt	2.3.22	-4 629	-4 264	-4 242
RÉSULTAT NET (avant résultat des activités arrêtées) ou en-cours de cession		8 392	8 097	7 838
Part du groupe		8 173	8 023	7 834
Intérêts minoritaires		219	74	4
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		8 173	8 023	7 834
Résultat net par action	2.3.23	0,409	0.401	0.373 ⁽¹⁾

(1) Résultat historique divisé par 7 compte tenu de la distribution "6 pour 1" du 28/11/2007.

2. Information Financière

TABLEAU CONSOLIDÉ DE FLUX DE TRESORERIE

	31/03/2009	31/03/2008
(en milliers d'euros)		
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	8 392	8 097
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 187	1 362
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	666	498
+/- Autres produits et charges calculés	-18	8
+/- Plus et moins-values de cession	-17	-4
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	11 210	9 961
+ Coût de l'endettement financier net	-469	-407
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	4 269	4 264
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT (A)	15 370	13 818
- Impôts versés	-4 629	-4 118
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité	-1 703	-3 393
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)	9 038	6 307
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 632	-1 405
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	28
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-1 384	-1 243
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	1 081	1 295
+/- Incidence des variations de périmètre	-3 936	
+/- Variation des prêts et avances consentis	-21	20
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-5 888	-1 305
+/- Rachats et reventes d'actions propres	-968	-2 436
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 132	-1 002
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		43
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-72	-64
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	469	407
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	-1 703	-3 052
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	-124	13
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D + E + F + G)	1 323	1 963
TRESORERIE D'OUVERTURE (I)	13 548	11 585
TRESORERIE DE CLOTURE (J)	14 871	13 548

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Titres autodétenus	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total part groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
Au 31/03/2007	6 000	-541	25 212	7 834	38 505	29	38 534
Affectation du résultat			7 834	-7 834	0		0
Incorporation des réserves au capital social	36 000		-36 000		0		0
Paiement fondé sur des actions			498		498		498
Impact net sur sortie location-financement			-2		-2		-2
Opérations sur titres autodétenus	-2 000	-1 662	2 446		-1 216		-1 216
Dividendes			-1 002		-1 002		-1 002
Résultat net de l'exercice				8 023	8 023	74	8 097
Ecarts de conversion			14		14	6	20
Variation de périmètre					0	10	10
Au 31/03/2008	40 000	-2 203	-1 000	8 023	44 820	119	44 939
Affectation du résultat			8 023	-8 023	0		0
Paiement fondé sur des actions			666		666		666
Opérations sur titres autodétenus		-434	-515		-949		-949
Dividendes			-1 132		-1 132		-1 132
Résultat net de l'exercice				8 173	8 173	219	8 392
Ecarts de conversion			-180		-180	-78	-258
Variation de périmètre					0	339	339
Autres mouvements			6		6		6
Au 31/03/2009	40 000	-2 637	5 868	8 173	51 404	599	52 003

2. Information Financière

2.3. Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2009

2.3.1. Référentiel comptable

La société SII SA dont le siège social est situé au 65 rue de Bercy 75012 PARIS est cotée sur Euronext, compartiment C, sous le code ISIN FR0000074122.

L'activité de la société porte sur les services en informatique industrielle, les réseaux et télécommunications, les systèmes d'information, ainsi que sur l'informatique technique et scientifique.

Les états financiers consolidés annuels au 31 mars 2009 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « le groupe SII »).

Les états financiers consolidés du groupe SII pour l'exercice clos le 31 mars 2009 sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière, dites IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'IASB (International Accounting Standards Board) en vigueur à cette date telles qu'adoptées par l'Union Européenne ; ainsi qu'aux interprétations des normes publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière « IFRS » implique que le groupe SII doit procéder à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses susceptibles d'affecter le montant des actifs, des passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges de la période. Des changements de faits et circonstances peuvent conduire le groupe SII à d'éventuels changements d'estimations ultérieurs.

2.3.2. Méthodes comptables significatives

2.3.2.1. Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du groupe sont préparés sur la base du coût à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, et ceux ayant une maturité de moins de douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

2.3.2.2. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société consolidante ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère, à la date de l'arrêté des comptes. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques opérationnelles et financières d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe SII détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

2.3.2.3. Information sectorielle

Le groupe SII caractérise un secteur comme une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activités) ou dans la fourniture de produits ou de services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique). Ces secteurs sont exposés à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

Le groupe SII opère sur un seul secteur d'activités.

Les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe sont établis selon le seul secteur géographique.

2.3.2.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états des filiales étrangères hors de la zone Euro dont la monnaie de fonctionnement ne diffère pas de la monnaie locale, sont convertis selon la méthode du cours de clôture pour les postes bilantiels, sauf pour les capitaux propres, et le cours moyen mensuel de la période pour les postes de produits et de charges.

Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours sur les éléments de bilan, ainsi que ceux provenant de la différence entre les taux de change moyens mensuels sur les éléments de résultat, sont portés dans le poste « Ecart de conversion » inclus dans les capitaux propres consolidés.

2.3.2.5. Immobilisations incorporelles

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition dès lors que les avantages économiques futurs attribuables iront au groupe et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité. Elles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Ainsi les fonds commerciaux de faible importance (dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 personnes) sont amortis sur la durée des contrats commerciaux repris.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle qui consiste à comparer leur valeur d'utilité et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

Les tests annuels de valeur pour les fonds de commerce autres que ceux à durée d'utilité définie consistent à suivre l'évolution du chiffre d'affaires et l'évolution des effectifs observées sur le périmètre du fonds repris.

2.3.2.6. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont présentées au bilan en prenant le coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, soit :

Catégorie	Amortissement	
	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Installations & agencements	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

• Contrat de location

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ou de location-financement qui, en substance, transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisées en immobilisations corporelles. Il s'agit principalement de matériel informatique.

En application de la norme IAS 17, ces immobilisations sont comptabilisées à l'actif à la date de signature du contrat pour un montant égal à leur juste valeur du bien loué. Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers est inscrite au passif.

2. Information Financière

2.3.2.7. Actifs financiers non courants

Conformément aux normes IAS 32 et IAS 39, l'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est inférieure à sa valeur recouvrable estimée.

Certaines créances pour lesquelles l'effet de l'actualisation est significatif sont comptabilisées à la valeur des flux de trésorerie actualisés au taux de marché.

2.3.2.8. Actifs courants

Les créances d'exploitation ont été évaluées à leur juste valeur. Elles n'ont pas fait l'objet d'une actualisation car elles ne présentent pas d'antériorité significative à plus d'un an.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de provisions pour dépréciation des comptes clients, déterminées client par client voire créance par créance, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

Ces dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des créances telle qu'une contestation voire une défaillance ou un défaut de paiement à l'échéance.

2.3.2.9. Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont évalués à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation car ils ne présentent pas d'antériorité supérieure à un an.

2.3.2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité, dont la valeur n'est pas sujette à des variations significatives.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

2.3.2.11. Capitaux propres (part du groupe)

- Titres en autocontrôle

En application de la norme IAS 32, tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

- Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « paiement fondés sur des actions », publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

L'IFRS 2 prévoit l'évaluation et la comptabilisation en charge des avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et aux plans d'attribution d'actions gratuites conclus après le 7 novembre 2002. La valeur des options et actions est gelée à leur date d'attribution et ne fait l'objet d'aucune révision en cours de période d'acquisition des droits. Cette valeur est amortie selon la méthode linéaire au compte de résultat dans le poste « Charges de personnel » (la contrepartie étant une augmentation des capitaux propres).

La détermination de la juste valeur de ces options et actions à la date d'attribution a été effectuée en appliquant un modèle de type Black et Scholes. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

2. Information Financière

Plans d'options d'achat	Plan 2005	Plan 2006
Date d'assemblée	23/09/2004	23/09/2004
Date du conseil d'administration	01/06/2005	01/06/2006
Nombre total d'options	336 000	294 210
Point de départ d'exercice des options	01/06/2009	01/06/2010
Date d'expiration	31/05/2011	31/05/2012
Prix d'exercice (€)	5,29	6,57
Volatilité	40%	40%
Taux de dividende	0.7%	0.7%
Taux sans risque	2,6%	3,8%
Charge totale en €	812 087	752 912
Charge sur exercice en €	202 883	188 099

Plans d'attribution d'actions gratuites	Plan 2007	Plan 2008
Date d'assemblée	21/09/2006	21/09/2006
Date du conseil d'administration ou réunion du directoire	01/06/2007	01/06/2008
Nombre total d'actions attribuées	41 615	66 079
Point de départ	01/06/2007	01/06/2008
Date d'expiration	31/05/2009	31/05/2010
Prix de l'action (€)	6,18	5,10
Volatilité	24,20%	24,20%
Taux de dividende	1,00%	1,00%
Taux sans risque	4,43%	4,43%
Charge totale en €	256 468	356 436
Charge sur exercice en €	128 058	147 457

2.3.2.12. Emprunts et dettes financières

Les emprunts correspondent en partie au financement des contrats de location.

Ils font l'objet d'une répartition entre courant et non courant en fonction de leur échéance.

2.3.2.13. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est inférieure ou égal à un an. Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est supérieure à un an.

2. Information Financière

Provisions pour indemnités de fin de carrière

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au Personnel », la différence entre le montant du passif social concernant les indemnités de fin de carrière et les réserves existantes pour couvrir ce passif fait l'objet d'une provision.

L'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière a été réalisée à partir de la méthode par répartition des coûts au prorata de l'ancienneté. Elle tient compte des paramètres suivants :

- du montant des indemnités de fin de carrière futures estimées au départ en fin de carrière,
- la probabilité d'avoir à verser ces indemnités de fin de carrière (c'est à dire la probabilité de présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite qui prend en compte les probabilités de décès et de démission/licenciement),
- le coefficient d'actualisation financière.

L'indemnité de fin de carrière au départ en retraite, actualisée et pondérée des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise à la date d'évaluation, est répartie uniformément sur la durée totale de service du salarié dans l'entreprise. La fraction qui correspond à la durée de service déjà effectuée à la date d'évaluation représente le montant de l'engagement de la société envers le salarié.

2.3.2.14. Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont valorisées à leur juste valeur. Aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où elles ne présentent pas d'antériorité supérieure à 1 an.

2.3.2.15. Autres passifs courants

Les autres passifs sont composés des autres dettes et des produits constatés d'avance. Ces derniers correspondent essentiellement aux prestations facturées non encore exécutées, selon leur avancement.

La ventilation entre autres passifs courants et non courants s'effectue en fonction de l'échéance à court ou long terme des éléments qui composent ces rubriques.

2.3.2.16. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Prestations d'assistance technique, de conseil et de réalisation facturées au temps passé

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique créances d'exploitation,
- les services facturés mais non encore totalement exécutés sont déduits du chiffre d'affaires facturé et sont portés au passif du bilan à la rubrique « Autres passifs courants ».

Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités suivantes :

- Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs périodes sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances d'exploitation, selon qu'elles ont été facturées ou non,
- Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminé suivant les procédures qualité en vigueur dans le groupe. L'estimation de l'avancement est faite sur le temps passé, comparé au temps total prévu sur le contrat. Le temps total prévu sur le contrat inclut la réalisation complète ainsi que les temps consacrés à la garantie le cas échéant. Il fait l'objet d'une ré-estimation périodique.

2.3.2.17. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce dernier cas, il est directement comptabilisé en capitaux propres.

2. Information Financière

- L'impôt exigible correspond au montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.
- Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale, sous la tutelle d'une seule et unique autorité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôts ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. Ils peuvent toutefois l'être en cas de probabilité de recouvrement estimée suffisante.

2.3.2.18. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscriptions d'actions et des actions gratuites attribuées et diminué du nombre d'actions auto-détenues.

2.3.3. Périmètre de consolidation

2.3.3.1. Liste des entreprises consolidées

Le périmètre de consolidation du groupe SII comprend 8 sociétés consolidées. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférent, sont données ci-après :

Société	Siège social	N° Siret	Pourcentage d'intérêts	Pourcentage de droit de vote	Méthode de consolidation
SII	65 rue de Bercy - 75012 PARIS (France)	315 000 943	Société consolidante		IG
SII Sp.zoo	Ulica Rejtana 17/15 - 02-516 WARSZAWA (Pologne)	-	70%	70%	IG
SII SRO	Sokolovská street 100/94 - PRAGUE 8 (République Tchèque)	-	100%	100%	IG
SII Belgium	273 avenue de Tervuren - B-1150 BRUXELLES (Belgique)	-	90%	90%	IG
SII Services Maroc	213 bd de la Résistance - CASABLANCA (Maroc)	-	100%	100%	IG
SII SA	38 bis, avenue Eugène Lance - 1212 Grand Lancy GENÈVE (Suisse)	-	100%	100%	IG
SII Luxembourg	4 rue de Kleinbettingen - L-8362 GRASS (Luxembourg)	-	100%	100%	IG
Concatel	100 av. Ports d'Europa - 08040 BARCELONE (Espagne)	-	80%	80%	IG

2.3.3.2. Variations de périmètre

Création de nouvelles sociétés

Au cours de l'exercice 2008/2009, trois nouvelles sociétés ont été créées, SII Services Maroc, SII Luxembourg et SII Suisse SA holding qui détient 100 % du groupe CORIS.

Acquisitions 2008/2009

Fin septembre 2008, la société SII Suisse a acquis 100% du groupe CORIS (Suisse) qui a fait l'objet d'une sous-consolidation au 31 mars 2009 incluant 6 mois d'activité.

En Mars 2009, SII France a pris le contrôle de la société CONCATTEL (Espagne) à hauteur de 80%. CONCATTEL détient la société VANTURE Corporate à hauteur de 90%, elle-même détenant la société VANTURE ESS à hauteur de 66,6%. Cet ensemble de sociétés a fait l'objet d'une sous consolidation. Compte tenu de la date d'acquisition (24 mars 2009) aucune activité n'a été intégrée.

2. Information Financière

2.3.4. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Variations taux de change	Clôture
Ecarts d'acquisition				9 016	89	9 105
Frais de recherche ⁽¹⁾				950		950
Concessions, brevets et droits similaires	920	129	38	13	1	1 025
Fonds commercial	2 025		-			2 025
Autres immobilisations incorporelles		13	-	2 519	-3	2 529
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	4		4			
TOTAL BRUT	2 949	142	42	12 498	87	15 634
Provisions	-806	-84	-71			-819
Amortissements	-855	-90	-38	-1 650	1	-2 556
TOTAL NET	1 288	-32	-67	10 848	88	12 259

⁽¹⁾ Considérant l'intérêt futur pour son activité, le groupe Concatel active ses frais de recherche et développement. Hormis les écarts d'acquisition dont le détail figure dans la note ci-dessous, SII ne dispose pas d'immobilisations incorporelles dont le montant unitaire serait significatif au regard de la position AMF du 9 janvier 2008 relative aux VaMPs.

2.3.5. Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Valeur nette 31/03/2008	Acquisitions	Cessions	Dépréciations	Valeur nette 31/03/2009
Coris		2 238			2 238
Concatel		6 867			6 867
TOTAL		9 105			9 105

Le contrat d'acquisition de la société Concatel prévoit une clause de révision de prix en fonction des résultats futurs des trois prochains exercices. Ce complément de prix a été intégré dans le calcul de l'écart d'acquisition pour son montant à verser selon un scénario d'activité futur estimé par les vendeurs.

2.3.6. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variation taux de change	Clôture
Installations techniques, matériel, outillage	39				-10		29
Autres immobilisations corporelles	6 154	1 746	515	810	7	-34	8 168
Matériel de bureau et informatique en location-financement	333	17	12				338
Avances et acomptes	1	10	1				10
TOTAL BRUT	6 527	1 773	528	810	-3	-34	8 545
Amortissements	-2 813	-1 194	-519	-477		13	-3 952
TOTAL NET	3 714	579	9	333	-3	-21	4 593

La valeur brute des contrats de location-financement activés est de 338 K€. La valeur nette est de 135 K€. SII n'a pas, au cours des trois derniers exercices, réalisé d'investissement dont le prix unitaire serait significatif au regard de la position AMF du 9 janvier 2008 relative aux VaMPs.

2. Information Financière

2.3.7. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions en juste valeur	Variations de périmètre	Actualisation	Clôture
Prêts	139	348	326		-	161
Autres titres immobilisés				103	-	103
Autres immobilisations financières	482	1 364	916	932	-71	1 791
TOTAL	621	1 712	1 242	1 035	-71	2 055

Les actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non à des participations et des immobilisations financières diverses (dépôts et cautionnements, ...).

Les autres titres immobilisés correspondent à des participations détenues par la société Concatel dans les sociétés Doc6 SA et HappyLens.

2.3.8. Impôts différés actifs

Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature :

(en milliers d'euros) Période	Actifs		Passifs		Net	
	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2009	31/03/2008
Organic	27	21	-	-	27	21
Participation des salariés	579	594	-	-	579	594
Effort construction	34	31	-	-	34	31
Autres provisions non déductibles	2	1	-	-	2	1
Provision pour indemnités de fin de carrière	171	102	-	-	171	102
Retraitements contrats longue durée	12	13	-	-	12	13
Retraitements frais d'établissement	3	-	-	-	3	-
Actualisation dépôts de garantie	49	25	-	-	49	25
Actualisation earn out	52	-	-	-	52	-
Autres	94	38	-	2	94	36
Activation déficit reportable	18	36	-	-	18	36
Dépréciation intragroupe	-	-	73	21	-73	-21
Dépréciation des titres auto détenus	-	-	467	170	-467	-170
Provision pour plans de rachat d'actions	-	-	109	27	-109	-27
Actualisation provisions	-	-	9	3	-9	-3
Provisions réglementées	-	-	1	-	-1	-
Impôts différés calculés	1 041	861	659	223	382	638
Compensation par entités fiscales						
Impôts différés après compensation	1 041	861	659	223	382	638

2. Information Financière

2.3.9. Créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dépréciation	Net au 31/03/2009	Net au 31/03/2008
Créances clients et comptes rattachés	73 153	88	73 065	64 636
Clients douteux	81	-	81	19
Créances sociales	148	-	148	91
Créances fiscales (hors impôt courant)	415	-	415	238
TOTAL	73 797	88	73 709	64 984

2.3.10. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dépréciation	Net au 31/03/2009	Net au 31/03/2008
Avances et acomptes versés sur commandes	330	-	330	77
Fournisseurs - Avoirs non parvenus	28	-	28	30
Charges constatées d'avance	2 010	-	2 010	1 025
Autres produits à recevoir	198	-	198	56
Autres créances	4	-	4	1
TOTAL	2 570	-	2 570	1 189

2.3.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/03/2009	Montant brut 31/03/2008
Sicav de trésorerie	3 511	12 700
Disponibilités	11 360	848
TOTAL	14 871	13 548

Les valeurs mobilières de placements sont constituées de parts d'OPCVM monétaires placées dans un horizon de gestion à court terme. Conformément à la norme IAS 32, elles sont valorisées à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat pour un montant de -16 €

2.3.12. Capitaux émis et réserves

Capital social

Au 31 mars 2009, le capital est composé de 20 000 000 actions ordinaires, de valeur nominale 2 € entièrement libérées et représentant 40 000 000 euros.

Contrat de liquidité

	31/03/2008	Achat	Vente	31/03/2009
Titres	63 217	193 932	188 564	68 585
Espèces (k€)	166	-	-	162

2. Information Financière

2.3.13. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	à moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/03/2009	Total au 31/03/2008
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 744	1 240	-	3 984	
Dettes sur immobilisations en location-financement	70	99	-	169	223
Autres dettes financières diverses	239	51	-	290	
TOTAL	3 053	1 390	-	4 443	223

2.3.14. Provisions

(en milliers d'euros)	Ouverture	Dotations	Reprises		Actualisation en juste valeur	Variations de périmètre	Clôture
			Utilisées	Non utilisées			
Long terme							
- Risque social	48	24		44	3		31
- Risque commercial	56				2		58
- Ind. de fin de carrière	297	200					497
- Impôts						75	75
- Autres charges		740			-23		717
SOUS TOTAL	401	964		44	-18	75	1 378
Court terme							
- Risque social	7			7			
- Garanties données	157			79			78
- Risque client	49	48					97
- Impôts						52	52
- Autres charges						39	39
SOUS TOTAL	213	48		86		91	266
TOTAL	614	1 012		130	-18	166	1 644

2.3.15. Dettes d'exploitation

(en milliers d'euros)	Total au 31/03/2009	Total au 31/03/2008
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 992	1 986
Dettes sociales	24 517	22 062
Dettes fiscales (hors impôt courant)	18 361	14 887
TOTAL	45 870	38 935

2. Information Financière

2.3.16. Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	Total au 31/03/2009	Total au 31/03/2008
Produits constatés d'avance	2 233	1 148
Clients - avoirs à établir	-	245
Clients - avances et acomptes	148	12
Clients créditeurs	-	104
Divers	3 718	-
TOTAL	6 099	1 509

2.3.17. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2009	Période 31/03/2008
Salaires	94 026	78 893
Charges sociales	39 973	34 976
Participation des salariés	1 681	1 915
Paiement fondé sur des actions	666	499
TOTAL	136 346	116 283

Sous le libellé « Paiement fondé sur des actions » est comptabilisée la charge liée aux plans de stock options et d'attribution d'actions gratuites.

2.3.18. Dotations aux amortissements

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2009	Période 31/03/2008
Amortissements immobilisations incorporelles	90	144
Amortissements immobilisations corporelles	1 127	946
Amortissements contrat de location-financement	67	65
TOTAL	1 284	1 155

2.3.19. Dotations aux provisions

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2009	Période 31/03/2008
Provisions pour immobilisations incorporelles	13	34
Provisions sur actifs circulants	76	2
Provisions pour litiges	-27	27
Provisions pour garanties données aux clients	-79	86
Provisions pour risques clients	48	15
Provisions pour indemnités de fin de carrière	200	204
Provisions pour autres charges	740	-
TOTAL	971	368

2. Information Financière

2.3.20. Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2009	Période 31/03/2008
Produits des cessions des éléments d'actifs cédés	27	28
Reprises de dépréciations et de provisions	-	239
Autres produits	62	13
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-21
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-10	-24
Autres charges	-	-8
TOTAL	79	227

2.3.21. Résultat financier net

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2009	Période 31/03/2008
Plus-values sur valeurs mobilières de placement	493	426
Intérêts et autres produits financiers	-10	-2
Charges financières dues au titre des contrats de location financement	-14	-17
Coût de l'endettement financier net	469	407
Gains de change	50	25
Pertes de change	-192	-5
Effet de l'actualisation	-203	-8
Autres	23	1
Autres produits et charges financiers	-322	13
TOTAL	147	420

2.3.22. Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2009	Période 31/03/2008
Impôts exigibles	4 323	4 118
Impôts différés	306	146
TOTAL	4 629	4 264

2. Information Financière

Le rapprochement différé entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt :

(en milliers d'euros)	31/03/2009			31/03/2008		
	Base	Taux	Impôt	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôts	13 021	34.43%	4 483	12 361	34.43%	4 256
Charges fiscalement non déductibles	281	34.43%	97	366	34.43%	126
Produits fiscalement non imposables	-189	34.43%	-65	-61	34.43%	-21
Abattement contribution sociale sur les bénéfices (3,3% sur le montant n'excédant pas 763 k€ d'IS)	-763	3.30%	-25	-763	3,30%	-25
Crédit d'impôts			-91			-317
Impact taux étranger (Pologne et Tchéquie)	836	-15.43%	-129	469	-15.43%	-72
Impact taux étranger (Suisse)	-71	-13.43%	10			
Impôts différés sur normes IFRS	746	34.43%	256	739	34.43%	254
Déficits non activés	271	34.43%	93	184	34.43%	63
Charge d'impôt effective			4 629			4 264

2.3.23. Résultat par action

	Période 31/03/2009	Période 31/03/2008
Résultat net part du groupe (k€)	8 173	8 023
Nombre d'actions ordinaires	20 000 000	20 000 000
Effet dilutif des stock-options et actions gratuites	737 904	671 825
Effet relatif de l'annulation des actions auto-détenues	-1 318 539	-1 101 278
Résultat net en euro par action (€)	0.409	0.401
Résultat net dilué en euro par action (€)	0.421	0.410

2.3.24. Information sectorielle

Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2009	Période 31/03/2008
France	165 751	146 001
Pologne	5 820	2 484
République Tchèque	704	210
Belgique	689	45
Suisse	2 238	
TOTAL	175 202	148 740

2.3.25. Engagements hors bilan

Engagements donnés

- Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation représente 86 139 heures dues au 31 décembre 2008.

- Divers contrats de location longue durée

en k€	Montant hors bilan 31/03/2009	Paiements dus par période		
		à moins d'un an	de un an à cinq ans	à plus de cinq ans
Véhicules	1 184	577	607	-
Matériel	219	93	126	-
Locaux	20 186	2 804	10 871	6 511
TOTAL	21 589	3 474	11 604	6 511

- Cautionnements, avals et garanties

La société SII a fourni une caution bancaire d'un montant de 57 152 euros dans le cadre de l'attribution d'un marché public. Cette caution prendra fin le 31 décembre 2009 au terme du marché.

- Nantissement d'actions de l'émetteur au nominatif pur

Sans objet à la connaissance de la société.

- Nantissement d'actifs de l'émetteur

Pas d'engagement assorti de sûreté réelle sur tous types d'investissements (corporel, incorporel ou financier).

2.3.26. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

2.3.27. Effectif

	31/03/2009	31/03/2008
France	2 330	2 181
Pologne	117	64
République Tchèque	12	8
Belgique	10	3
Maroc	1	
Luxembourg	2	
Suisse	34	
Concatel	300	
TOTAL	2 806	2 256

2. Information Financière

2.4. Comptes sociaux au 31 mars 2009

BILAN ACTIF	Montant Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/03/2009	Net au 31/03/2008	Net au 31/03/2007
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires	1 009 042	898 255	110 787	66 652	133 374
Fonds commercial	2 025 398	819 350	1 206 048	1 218 927	1 163 747
Autres immobilisations incorporelles					7 500
Avances sur immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	27 183	15 586	11 597	17 034	23 433
Autres immobilisations corporelles	7 032 492	3 175 589	3 856 903	3 428 453	3 356 002
Immobilisations en-cours					
Avances et acomptes	9 932		9 932	578	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	8 918 897	289 905	8 628 992	73 770	73 770
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	2 905 774	676 333	2 229 441	2 030 962	6 460 510
Prêts	160 839		160 839	139 517	159 430
Autres immobilisations financières	923 970		923 970	553 277	616 754
ACTIF IMMOBILISÉ	23 013 527	5 875 018	17 138 509	7 529 170	11 994 520
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services	188 328		188 328	200 532	123 010
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Acomptes versés sur commandes	69 710		69 710	70 736	43 526
CRÉANCES					
Créances clients et comptes rattachés	66 620 174	67 610	66 552 564	63 316 320	54 017 256
Autres créances	5 709 615	212 596	5 497 019	1 328 904	630 915
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 3 614 072)	7 125 183	680 292	6 444 891	15 768 266	12 941 661
Disponibilités	9 769 274		9 769 274	592 846	1 338 577
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance	1 193 961		1 193 961	1 011 476	769 306
ACTIF CIRCULANT	90 676 245	960 498	89 715 747	82 289 079	69 864 251
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL GÉNÉRAL	113 689 772	6 835 516	106 854 256	89 818 249	81 858 771

2. Information Financière

BILAN PASSIF

	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Capital social ou individuel dont versé : 40 000 000	40 000 000	40 000 000	6 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	4 000 000	600 000	600 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	4 200 000	312 130	32 400 000
Report à nouveau	108 583	188 775	159 851
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	8 054 022	8 340 126	8 031 271
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	2 293		
CAPITAUX PROPRES	56 364 898	49 441 030	47 191 122
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques	277 109	406 271	268 323
Provisions pour charges	1 055 677		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 332 786	406 271	268 323
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	148 242	116 295	96 779
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 164 827	1 763 699	1 696 444
Dettes fiscales et sociales	40 787 479	36 639 985	31 150 825
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	402 142	58 204	189 441
Autres dettes	3 658 570	245 478	373 553
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Produits constatés d'avance	1 995 312	1 147 287	892 284
DETTES	49 156 572	39 970 948	34 399 326
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL	106 854 256	89 818 249	81 858 771

2. Information Financière

COMPTE DE RÉSULTAT (en liste)

	France	Exportation	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	165 420 148	550 830	165 970 978	146 120 568	126 760 219
CHIFFRE D'AFFAIRES	165 420 148	550 830	165 970 978	146 120 568	126 760 219
Production stockée			-12 203	77 522	56 239
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			84 198	183 440	382 727
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			629 570	308 415	933 188
Autres produits			10 853	13 062	
PRODUITS D'EXPLOITATION			166 683 396	146 703 007	128 132 373
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes			16 570 086	14 099 603	10 961 004
Impôts, taxes et versements assimilés			4 521 732	4 452 046	3 920 968
Salaires et traitements			89 152 295	77 691 512	67 930 120
Charges sociales			39 640 989	34 762 510	30 042 670
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations :					
- dotations aux amortissements			1 056 652	984 696	967 269
- dotations aux provisions			84 210	33 709	287 676
Sur actif circulant : dotations aux provisions			204 551	61 873	94 233
Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 040 978	130 068	136 857
Autres charges			76 028	22 610	
CHARGES D'EXPLOITATION			152 347 521	132 238 626	114 340 797
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			14 335 875	14 464 381	13 791 576

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	140 914	14 708	4 774
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change		9	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	478 435	648 343	345 619
PRODUITS FINANCIERS	619 349	663 060	350 393
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations financières aux amortissements et provisions	982 062	761 694	
Intérêts et charges assimilées	8 127	6 423	214
Différences négatives de change	167	204	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIÈRES	990 356	768 321	214
RÉSULTAT FINANCIER	-371 007	-105 261	350 179
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	13 964 868	14 359 119	14 141 755
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	929 785	1 191 209	1 726 863
Reprises sur provisions et transferts de charges	403	59 558	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	930 188	1 250 767	1 726 863
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 463		29 250
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	972 460	1 235 567	1 774 654
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	82 473	91 083	12 413
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 068 396	1 326 649	1 816 317
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-138 208	-75 882	-89 454
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 681 280	1 914 661	1 774 746
Impôts sur les bénéfices	4 091 358	4 028 450	4 246 284
TOTAL DES PRODUITS	168 232 933	148 616 834	130 209 629
TOTAL DES CHARGES	160 178 911	140 276 708	122 178 358
TOTAL GENERAL	8 054 022	8 340 126	8 031 271

2. Information Financière

2.5. Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2009

Faits caractéristiques

Développement international

Au cours de cet exercice SII a ouvert deux filiales à l'étranger, la première au Maroc et la seconde au Luxembourg. SII a également acquis un groupe en Suisse, le groupe Coris et un groupe en Espagne, le groupe Concatel.

Règles et méthodes comptables

Les comptes qui couvrent la période du 01/04/2008 au 31/03/2009 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 106 854 256 € et le compte de résultat présenté sous forme de liste :

- un total produits de 168 232 933 €,
- un total charges de 160 178 911 €,
- **il dégage un bénéfice de 8 054 022 €.**

Principes comptables

Ces comptes sont présentés sous le référentiel des normes françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement n'a été apporté dans les méthodes d'évaluation.

L'application du changement de réglementation comptable liée aux plans d'attribution d'actions gratuites et de stock-options par rachat d'actions n'a eu aucun impact sur les capitaux propres de l'exercice précédent ni sur le résultat de l'exercice clos au 31/03/2009.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

- *Réforme des actifs :*

Depuis l'exercice 2005/2006, il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

- *Concessions, brevets et droits similaires*

Catégorie	Amortissement	
	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 5 ans

- *Frais de recherche et de développement*

Les frais de recherche et de développement de l'exercice s'élèvent à 125 225 €. Ils n'ont pas été immobilisés, comme les frais de recherche et développement engagés au cours des exercices antérieurs.

2. Information Financière

- Fonds commerciaux :

Une règle d'évaluation a été mise en œuvre pour appréhender la juste valeur des fonds commerciaux.

- Les fonds de faible importance (dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 personnes) sont amortis sur la durée des contrats commerciaux repris.
- Pour les autres fonds, des tests annuels de valeurs sont réalisés afin de suivre l'évolution du chiffre d'affaires et l'évolution des effectifs observés sur le périmètre du fonds repris.

- Immobilisations corporelles :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation des biens.

Catégorie	Amortissement	
	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Installations & agencements	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

- Immobilisations financières :

Au cours des exercices précédents, les immobilisations financières étaient inscrites pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Au cours de cet exercice, la société SII a opté pour l'incorporation des frais d'acquisition au coût d'acquisition des titres.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

• Titres de participation

Les frais d'acquisition des titres de participation de la société Concatel ont été incorporés au prix de revient de ces titres. Sur le plan fiscal, ces frais d'acquisition sont amortis sur cinq ans ; d'où la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire au 31/03/2009 de 2 K€.

Le protocole d'accord prévoyant une clause de révision de prix en fonction des résultats futurs (earn out), le coût d'entrée des titres de participation de la société Concatel est provisoire.

• Actions d'autocontrôle

Les actions SII détenues par la société dont le volume excède le total des options exerçables des plans de stock-options d'achat actuellement en-cours et des actions attribuées gratuitement, ont été inscrites au poste « Autres titres immobilisés ». La valeur globale de ces actions est de 2 606 762 € soit 512 050 actions correspondant au programme de rachat d'actions et au contrat de liquidité et ont été dépréciées au 31/03/2009 à hauteur de 676 333 €.

• Contrat de liquidité

Dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre des actions SII détenues au 31/03/2009 est de 68 585. Ces titres sont inscrits au compte « Autres titres immobilisés - Actions propres contrat de liquidité » pour une valeur globale de 299 012 €. Les liquidités disponibles sont inscrites au poste « Autres immobilisations financières - créances sur contrat de liquidité ». Toutes les opérations d'achat et de vente ont été portées en produits et charges exceptionnels.

2. Information Financière

Stocks et en-cours

Pour les contrats en régie à exécution successive, les prestations effectuées et non facturées sont comptabilisées en factures à établir.

Les contrats forfaitaires font l'objet d'une évaluation individuelle en fin d'exercice. Ils sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement et les travaux en-cours sont évalués à leur coût de production.

Dans le cas d'une perte prévisible à terme, une provision égale à la perte prévisionnelle est constituée.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale ainsi que les valeurs mobilières de placements constituées de parts d'OPCVM monétaires.

Dans le cadre du programme de rachat de nos propres actions, 1 249 954 actions SII figurent à l'actif du bilan en "immobilisations financières" et en « valeurs mobilières de placement ». Les 737 904 titres inscrits en « valeurs mobilières de placement » pour un montant global de 3 614 072 €, correspondent aux plans de stock-options en cours et aux plans d'attribution d'actions gratuites.

Conformément à la nouvelle réglementation, ces actions propres ont fait l'objet au 31/03/2009 d'une dépréciation à hauteur de 680 292 euros et d'une provision pour charges à hauteur de 315 469 euros.

	Nbre d'actions	Coût d'entrée	Valorisation	Dépréciation	Provision
Plan 2007	38 178	5,01	191 417		175 332
Plan 2008	61 825	5,44	336 099		140 137
Actions affectées	100 003		527 516		315 469
Plan 2005	336 000	4,57	1 536 480	268 800	
Plan 2006	294 210	5,13	1 509 718	400 126	
Plan 2007	3 437	5,01	17 232	4 262	
Plan 2008	4 254	5,44	23 126	7 104	
Actions disponibles	637 901		3 086 556	680 292	
TOTAL	737 904		3 614 072	680 292	315 469

Les principales caractéristiques des plans en cours sont les suivantes :

	Plan 2006	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008
Nombre d'options d'achat attribuées	294 210	336 000		
Nombre d'actions gratuites attribuées			41 615	66 079
Prix d'exercice	6,57 €	5,29 €		

Les nombres d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2008/2009 et au cours de l'exercice précédent s'élèvent respectivement à 66 079 et 41 615 actions.

L'exercice des options d'achat et l'acquisition des actions gratuites sont soumis à la condition de présence.

La valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale de 10 % est la juste valeur.

Provisions pour risques et charges

La provision pour garanties données aux clients fait l'objet d'une évaluation annuelle en fonction de statistiques sur les temps consacrés aux garanties au cours de l'exercice écoulé.

Les autres provisions pour risques et charges sont constituées dès que le fait générateur est connu de l'entreprise.

Engagements hors bilan

Engagements donnés

- Droit individuel à la formation

86 139 heures étaient dues au 31/12/2008 au titre du DIF.

- Divers contrats de location longue durée

en k€ pour	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Location simple (locaux)	2 804	10 871	6 511	20 186
Location - financement	576	607	Néant	1 184
Autres obligations long terme	93	126	Néant	219
TOTAL	3 473	11 605	6 511	21 589

- Nantissement d'actions de l'émetteur au nominatif pur

Sans objet à la connaissance de la société.

- Nantissement d'actifs de l'émetteur

Pas d'engagement assorti de sûreté réelle sur tous types d'investissements (corporel, incorporel ou financier).

Engagements donnés pour indemnités de départ à la retraite

Les engagements pour indemnités de fin de carrière sont couverts pour partie par un contrat d'assurance souscrit depuis le 1^{er} avril 1999. Le montant théorique des droits de chacun des salariés acquis au 31 mars 2009 a été évalué en retenant les principes suivants :

- table de mortalité réglementaire prescrite par le Code des assurances (TH.0002 (hommes) et TF.0002 (femmes)),
- taux annuel net de capitalisation : 4.5%,
- taux annuel d'inflation : 1%,
- taux annuel net de revalorisation des salaires : 2%,
- taux de charges sociales : 45% pour les cadres et 40% pour les non cadres,
- âge de départ à la retraite : 65 ans,
- modalité de départ en retraite : à l'initiative du salarié,
- horizon illimité.

L'excédent entre la réserve constituée et le montant théorique des droits de chacun des salariés est porté en engagement hors bilan. Au 31 mars 2009, les réserves auprès de l'assurance s'élevaient à 399 775 € et les engagements hors bilan à 497 000 €, soit des indemnités totales de 896 775 €.

Engagements donnés

- Cautionnements, avals et garanties

La société SII a fourni une caution bancaire d'un montant de 57 152 euros dans le cadre de l'attribution d'un marché public. Cette caution prendra fin le 31 décembre 2009 au terme du marché.

2. Information Financière

ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeurs brutes au 01/04/2008	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/03/2009
		Acquisitions	Cessions Virements	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 945 794	127 834	39 188	3 034 440
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 945 794	127 834	39 188	3 034 440
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 183			27 183
Installations générales, agencement, aménagement	2 774 430	809 894	276 263	3 308 061
Matériel de transport	268 589	55 359	30 395	293 553
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 020 606	621 942	211 670	3 430 878
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en-cours				
Avances et acomptes	578	311 407	302 053	9 932
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 091 386	1 798 602	820 381	7 069 607
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	263 770	8 655 127		8 918 897
Autres titres immobilisés	2 351 896	1 878 158	1 324 280	2 905 774
Prêts et autres immobilisations financières	692 794	1 634 482	1 242 467	1 084 809
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 308 460	12 167 768	2 566 747	12 909 480
TOTAL	12 345 640	14 094 204	3 426 316	23 013 527

AMORTISSEMENTS

	01/04/2008	Dotations	Reprises	31/03/2009
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	853 745	82 241	37 731	898 255
TOTAL AMORTISSEMENTS INCORPORELS	853 745	82 241	37 731	898 255
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 149	5 437		15 586
Installations générales, agencement, aménagement	824 414	386 387	276 263	934 538
Matériel de transport	127 020	56 948	26 665	157 303
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 683 738	605 820	205 810	2 083 748
Emballages récupérables, divers				
TOTAL AMORTISSEMENTS CORPORELS	2 645 321	1 054 592	508 738	3 191 175
TOTAL	3 499 066	1 136 832	546 469	4 089 430

PROVISIONS

	01/04/2008	Dotations	Reprises	31/03/2009
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires dont majorations exceptionnelles de 30%		2 293		2 293
Implantations étrangères avant 1/1/1992				
Implantations étrangères après 1/1/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		2 293		2 293
Provisions pour litiges	119 017	23 943	50 987	91 973
Provisions pour garanties données aux clients	157 000		79 000	78 000
Provisions pour pertes sur marchés à terme	2 046	9 980	2 046	9 980
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	128 208	1 024 692	67	1 152 833
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	406 271	1 058 615	132 100	1 332 786
Dépréciations immobilisations incorporelles	806 470	84 210	71 330	819 350
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	190 000	99 905		289 905
Dépréciations autres immobilisations financières	320 935	355 398		676 333
Dépréciations stock et en-cours				
Dépréciations comptes clients	94 233	48 401	75 024	67 610
Autres dépréciations	233 043	665 272	5 427	892 888
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	1 644 681	1 253 186	151 781	2 746 086
TOTAL	2 050 952	2 314 094	283 881	4 081 165
Dotations et reprises d'exploitation		1 329 739	283 881	
Dotations et reprises financières		982 062		
Dotations et reprises exceptionnelles		2 293		

2. Information Financière

CRÉANCES ET DETTES

	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	160 839	160 839	
Autres immobilisations financières	923 970	101 535	822 435
Clients douteux ou litigieux	80 861		80 861
Autres créances clients	66 539 313	66 539 313	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	52 211	52 211	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 830	44 830	
Etat, autres collectivités : impôts sur les bénéfices	295 372	295 372	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	337 345	337 345	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	2 532	2 532	
Groupe et associés	4 875 786	4 875 786	
Débiteurs divers	101 539	101 539	
Charges constatées d'avance	1 193 961	1 193 961	
TOTAL DES CRÉANCES	74 608 559	73 705 263	903 296
Montant des prêts accordés en-cours d'exercice	347 902		
Montant des remboursements obtenus en-cours d'exercice	326 580		
Prêts et avances consentis aux associés			

	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an max à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 164 827	2 164 827		
Personnel et comptes rattachés	12 390 042	12 390 042		
Sécurité sociale et autres organismes	11 564 864	11 564 864		
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	14 712 141	14 712 141		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	2 120 432	2 120 432		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	402 142	402 142		
Groupe et associés				
Autres dettes	3 658 570	249 570	3 409 000	
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 995 312	1 995 312		
TOTAL DES DETTES	49 008 330	45 599 330	3 409 000	
Emprunts souscrits en-cours exercice				
Emprunts remboursés en-cours exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

2. Information Financière

FONDS COMMERCIAUX

Éléments	31/03/2009
Achetés avec protection juridique	
Éléments acquis du fonds de commerce	1 206 048
Fonds commerciaux reçus en apport	
TOTAL	1 206 048

ÉVALUATION D'ÉLÉMENTS ACTIFS

Valeurs mobilières de placement	Valeur bilan	Prix marché	Ecart
OPCVM (SICAV)	3 442 417	3 472 641	
Actions SII affectées à des plans déterminés (plans de stock-options et d'attributions d'actions gratuites)	527 516	377 011	150 505
Actions SII disponibles pour être attribuées	3 086 556	2 406 264	680 292
TOTAL	7 056 489	6 255 916	830 797

PRODUITS À RECEVOIR

	31/03/2009	31/03/2008
■ CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	-	-
■ AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	-	-
■ CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	15 099 748	14 586 556
Clients factures à établir à 19,60%	15 095 575	14 583 910
Clients factures à établir Export	4 173	2 646
■ AUTRES CRÉANCES	187 758	131 173
Fournisseurs - avoirs non parvenus	27 549	30 396
Salariés - produits à recevoir	5 587	2 851
Organismes sociaux - C.P.A.M. - P.A.R.(IJSS)	44 830	34 105
Intérêts courus compte courant SII	39 075	7 545
Divers - Autres produits à recevoir	70 717	56 276
■ VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	68 694	17 752
Intérêts courus certificats dépôts	68 694	17 752
TOTAL	15 356 200	14 735 481

2. Information Financière

CHARGES À PAYER

	31/03/2009	31/03/2008
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	532 821	567 604
Fournisseurs - factures non parvenues	532 821	567 604
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	283 929	
Fournisseurs immo. - factures non parvenues	283 929	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	16 844 076	15 072 328
Dettes provisionnées pour congés payés	8 195 680	7 292 684
Personnel - charges à payer - notes de frais	511 936	414 524
Personnel - charges à payer - primes	1 024 900	939 638
Personnel - charges à payer - prime vacances	635 574	560 197
Organismes sociaux - charges à payer	4 358 086	3 888 803
Etat - charges à payer	2 117 900	1 976 482
AUTRES DETTES	3 656 770	245 332
Clients - avoirs à établir	247 771	245 224
Divers - autres charges à payer	3 408 999	108
TOTAL	21 317 596	15 885 264

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	31/03/2009	31/03/2008
CHARGES D'EXPLOITATION	1 193 961	1 011 476
Charges constatées d'avance	1 193 961	1 011 476
TOTAL	1 193 961	1 011 476

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	31/03/2009	31/03/2008
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 995 312	1 147 287
Produits constatés d'avance	1 995 312	1 147 287
TOTAL	1 995 312	1 147 287

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Au 31/03/2009	Nombre de titres		Valeur nominale
		Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	20 000 000			2

2. Information Financière

RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	13 964 868	4 808 570	9 156 298
Résultat exceptionnel	-138 208	-47 589	-90 619
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-1 681 280	-578 921	-1 102 359
Crédits d'impôts		-90 970	90 970
Impact fiscal sur charges non déductibles et produits non imposables		25 447	-25 447
Abattement contribution sociale sur les bénéfices		-25 179	25 179
RÉSULTAT COMPTABLE	12 145 380	4 091 358	8 054 022

La société a déposé une demande de crédit d'impôt recherche pour un montant de 55 507 €, comptabilisé en déduction du montant de l'impôt de l'exercice.

SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

	31/03/2009	31/03/2008
IMPÔT DU SUR :		
	-	-
TOTAL ACCROISSEMENTS	-	-
IMPÔT PAYÉ D'AVANCE SUR :		
Organic	77 156	62 081
Participation des salariés	1 681 280	1 914 661
Effort construction	98 832	90 355
Plus-values latentes sur OPCVM	54	15 808
TOTAL ALLÈGEMENTS	1 857 322	2 082 905
SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE	-1 857 322	-2 082 905

EFFECTIF MOYEN

	31/03/2009	31/03/2008
Ingénieurs et Cadres	2 145	1 900
Techniciens et Agents de maîtrise	185	127
TOTAL	2 330	2 027

2. Information Financière

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège social	SII Polska Varsovie Pologne	SII SRO Prague Tchéquie	SII Belgium Bruxelles Belgique	SII Services Casablanca Maroc	SII SA Genève Suisse	SII Luxembourg Grass Luxembourg	Concatel Barcelone Espagne
Capital	85 315	100 408	100 000	89 745	98 997	100 000	416 839
Capitaux propres	893 184	581	-234 112	59 814	24 954	29 704	1 694 814
Q.P. Détenue	70%	100%	90%	100%	100%	100%	80%
Dividendes encaissés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Valeur comptable des titres détenus							
- Brute	73 770	100 000	90 000	87 681	95 059	100 000	8 372 387
- Nette	73 770	Néant	Néant	58 072	95 059	29 704	8 372 387
Prêts et avances	500 000	127 349	400 000	125 981	3 683 383	0	0
Cautions	0	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires	5 820 570	736 981	715 397	0	2 237 300	2 004	n.s.
Résultat exercice	759 872	5 428	-170 854	-29 609	-73 842	-70 296	n.s.

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	40 000 000	40 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	20 000 000	20 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	165 970 978	146 120 568	126 760 219	105 754 240	86 929 476
Résultat avant impôts, participation, dotations amortissements et provisions	16 993 302	16 160 576	14 722 662	14 026 710	12 055 647
Impôts sur les bénéfices	4 091 358	4 028 450	4 246 284	3 996 377	3 479 876
Participation des salariés	1 681 280	1 914 661	1 774 746	1 702 933	1 476 685
Dotations amortissements et provisions	3 166 642	1 877 339	670 361	1 002 936	480 393
Résultat net	8 054 022	8 340 126	8 031 271	7 324 464	6 618 692
Résultat distribué	1 132 447	1 002 347	1 110 000	1 020 000	840 000
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations amortissements et provisions	0,56	0,51	2,90	2,78	2,37
Résultat après impôts, participation, dotations amortissements et provisions	0,40	0,42	2,68	2,44	2,21
Dividende attribué	0,06	0,05	0,37	0,34	0,28
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	2 330	2 027	1 768	1 437	1 210
Masse salariale	89 152 295	77 691 512	67 930 120	55 853 530	45 524 137
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	39 640 989	34 762 510	30 042 670	24 264 889	20 005 578

3. Renseignements concernant la société et son capital

3.1. Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination et siège social

SII
65, rue de Bercy
75012 Paris.

Forme juridique

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Législation applicable

La société est soumise au droit français.

Date de constitution et durée de la société

SII a été constituée le 21 février 1979 pour une durée de 99 ans, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'assemblée générale extraordinaire.

La société, initialement constituée sous la forme de société à responsabilité limitée (SARL), a été transformée en société anonyme (SA) le 13 juin 1985. Dans un premier temps, SA à Conseil d'Administration puis, le 20 décembre 2007, SA à Directoire et Conseil de Surveillance.

Lieu et numéro d'enregistrement

SII est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 315 000 943.

Le code NAF est 6202A « Conseil en systèmes et logiciels informatique ».

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la fourniture de toutes prestations dans le domaine de l'informatique,
- la prise à bail de tous locaux, l'acquisition ou la cession de tous baux,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.



3. Renseignements concernant la société et son capital

Droit de vote double (article 9 des statuts)

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Assemblées générales (article 16 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi ; elles sont réunies au siège social, ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent.

Sous réserve du droit de vote doublé mentionné à l'article 9 des statuts et des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ou, s'il n'est pas domicilié en France, par un intermédiaire inscrit pour son compte, conformément aux dispositions légales.

Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par tout mandataire désigné à cet effet.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont les mentions sont réglementées.

La participation aux assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Le conseil de surveillance dispose de la faculté d'accepter les formulaires de vote et les procurations qui parviendraient à la société au-delà de la limite prévue par la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil de surveillance ou, en son absence, par le vice-président du conseil de surveillance ou par un membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut l'assemblée désigne elle-même son président.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Affectation et répartition des résultats (article 18 des statuts)

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'assemblée générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

3. Renseignements concernant la société et son capital

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

Capital social

Le capital social est de quarante millions d'euros, divisé en vingt millions d'actions entièrement libérées. Les actions sont librement négociables, soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

- Capital autorisé non émis : La seule augmentation autorisée correspond à l'augmentation réglementaire de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise.
- Capital potentiel : néant.
- Autres titres donnant accès au capital : néant.
- Titres ayant des droits spécifiques : Le seul droit spécifique est relatif aux titres ayant des droits de vote double (cf. § droit de vote double).

Tableau récapitulatif des délégations en vigueur au 31 mars 2009

Délégations pour augmentation de capital	Date de l'autorisation	Echéance	Montant autorisé (€)	Exercice 2008/09 (€)	Autorisation résiduelle(€)
Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise	AG du 20/09/2007	19/11/2009	800 000	Néant	800 000

Autres délégations	Date de l'autorisation	Echéance	Montant autorisé (titres)	Exercice 2008/09 (titres)	Autorisation résiduelle (titres)
Attribuer des actions gratuites	AG du 21/09/2006	20/11/2009	210 000 (*1)	66 079	102 306
Procéder au rachat de ses propres titres	AG du 18/09/2008	18/03/2010	898 722	211 893	686 829

(*1) Nombre multiplié par 7 compte tenu de la distribution « 6 pour 1 » du 28/11/2007.

L'attribution d'actions gratuites correspond à des actions préalablement achetées sur le marché par la société, dans le cadre du programme de rachat de titres, qui n'affecte pas le montant du capital social.

Aucun plan relatif à des BSA, BSCE ou autres obligations convertibles n'a été autorisé.

Tableau d'évolution du capital sur cinq ans

Date	Nature de l'opération	Variation de capital	Nombre de titres émis/détruits	Capital social	Nombre de titres
28 Novembre 2007	Augmentation de capital par incorporation de réserves	+ 36 000 000 €	+ 18 000 000	42 000 000 €	21 000 000
6 Mars 2008	Réduction de capital par annulation de titres	- 2 000 000 €	- 1 000 000	40 000 000 €	20 000 000

3. Renseignements concernant la société et son capital

3.3. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2009

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Famille HUVÉ dont Bernard	11 008 260 8 111 660	55,04 %	21 805 550	71,27 %
Christiane	296 800			
Arnaud	879 900			
Alexia	879 900			
Alban	840 000			
Personnel et FCPE	1 469 787	7,35 %	2 588 973	8,46 %
Parvus Asset Management	1 849 389	9,25 %	1 849 389	6,04 %
Oddo Asset Management	1 045 632	5,23 %	1 045 632	3,42 %
Autodétention	1 318 539	6,59 %	-	-
Public	3 308 393	16,54 %	3 308 393	10,81 %
Total	20 000 000	100,00 %	30 597 937	100,00 %

Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la société, il n'existe pas de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

Marché des titres de la société

Les actions de SII sont cotées sur Nyse Euronext Paris compartiment C sous le code ISIN FR 00000 74122. SII fait partie de « Small 90 ».

3.4. Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois

Date	Plus haut cours	Plus bas cours	Cours moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros	Nombre de séances de cotation
Janvier 2008	5,390	3,950	4,703	404 959	1 667,96	22
Février 2008	5,250	4,430	4,668	193 267	884,03	21
Mars 2008	4,800	4,530	4,572	84 617	384,70	19
Avril 2008	5,160	4,560	4,906	88 036	437,49	22
Mai 2008	5,160	4,890	5,067	74 115	374,94	21
Juin 2008	6,000	4,690	5,191	117 930	625,03	21
Juillet 2008	5,100	4,520	4,852	80 375	377,18	23
Aout 2008	5,600	4,850	5,351	61 755	332,22	21
Septembre 2008	5,560	4,600	5,238	40 760	209,29	22
Octobre 2008	5,000	4,470	4,622	300 423	1 360,05	23
Novembre 2008	4,800	4,450	4,638	202 904	921,29	20
Décembre 2008	4,550	4,110	4,443	131 965	593,23	21
Janvier 2009	4,490	4,030	4,320	146 341	648,60	21
Février 2009	4,400	3,400	3,875	27 836	109,16	20
Mars 2009	3,900	3,500	3,765	71 110	265,49	22
Avril 2009	3,800	3,500	3,726	51 744	190,02	20
Mai 2009	3,900	3,650	3,809	68 822	261,28	20
Juin 2009	4,680	3,860	4,264	80 915	344,25	22

Source <https://MyListing.euronext.com>

3. Renseignements concernant la société et son capital

3.5. Evolution de l'actionnariat

Evolution de la répartition du capital sur les trois dernières années (actionnaires détenant plus de 5 % du capital et des droits de vote).

	Situation 31 mars 2007			Situation 31 mars 2008			Situation 31 mars 2009		
	Nombre de titres ⁽¹⁾	% du capital	% droits de vote	Nombre de titres ⁽²⁾	% du capital	% droits de vote	Nombre de titres ⁽²⁾	% du capital	% droits de vote
Famille HUVÉ	1 565 974	52,20	69,50	10 962 290	54,81	70,16	11 008 260	55,04	71,27
Parvus Asset Management	224 937	7,50	5,13	1 849 389	9,25	6,06	1 849 389	9,25	6,04
Oddo Asset Management	-	-	-	1 045 632	5,23	3,43	1 045 632	5,23	3,42
Autodétention	270 293	9,01	-	1 101 278	5,51	-	1 318 539	6,59	-

(1) total titres = 3 000 000

(2) total titres = 20 000 000

Franchissement de seuils

Aucun franchissement de seuil à la hausse ou à la baisse n'a été déclaré sur l'exercice.

3.6. Participation des salariés au capital social

Au 31 mars 2009 ; titres faisant l'objet d'une gestion collective :

Nombre de titres détenus : 112 655

Nombre de porteurs : 368

Source : BNP/EE - FCPE SII

3.7. Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, a été signé le 1^{er} septembre 2005 entre l'émetteur et la société de bourse CM-CIC Securities. Ce contrat est conclu pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction (cf. note 2.3.12 §2.3 - Annexe aux comptes consolidés).

3. Renseignements concernant la société et son capital

3.8. Programme de rachat d'actions (résolution #5 de l'AGO du 18 septembre 2008)

« L'assemblée générale du 18 septembre 2008 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à procéder au rachat de ses propres actions, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Objectifs du rachat

Durant cette période, le conseil d'administration pourra procéder à des achats ayant pour objet, par ordre de priorité :

- *animer le marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,*
- *assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,*
- *procéder à l'annulation des actions acquises dans le cadre de la cinquième résolution de l'assemblée générale à caractère mixte du 21 septembre 2006 relative à l'autorisation de réduction du capital,*
- *permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions notamment en cas de croissance externe.*

Modalités

Les achats d'actions pourront, dans les limites de la réglementation en vigueur, aux époques que le directoire déterminera, être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres. Le prix maximum d'achat est fixé à 10 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution d'actions gratuites, les montants indiqués seront ajustés dans les mêmes proportions. Le montant maximum de l'opération serait de 8 987 220 €. La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à dater de l'assemblée, soit jusqu'au 18 mars 2010. »

Bilan annuel du programme de rachat d'actions (incluant le contrat de liquidité)

	Achat	Vente	Annulation	Solde	Prix moyen pondéré (€)
01/04/2008				1 101 278	5,110
Programme de rachat	211 893				4,550
Levée d'options		0			
Réduction de capital			0		
Contrat de liquidité	193 932				4,714
Contrat de liquidité		188 564			4,828
31/03/2009				1 318 539	4,945

4. Rapport du président du directoire

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de notre groupe au cours de l'exercice écoulé afin de soumettre à votre approbation, les résultats et le bilan du dit exercice clos le 31 mars 2009, vous informer des perspectives d'avenir et pour délibérer des points mis à l'ordre du jour.

4.1. Activités

4.1.1. Marché, positionnement concurrentiel

Le marché de SII recouvre l'ensemble des prestations de conseil et d'ingénierie :

- la conception et les études permettant la réalisation de tout ou partie d'un projet,
- le conseil, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- les architectures réseaux et les systèmes d'information,
- les prestations diverses autour de la qualité, sécurité, ... en matière de systèmes d'information.

Lors de sa conférence de presse du 1^{er} avril 2009, le Syntec informatique a présenté un marché de 42 MM€ en 2008 en croissance de 5,5 %. Une croissance qui confirme la moyenne annuelle sur les vingt dernières années pendant lequel le marché du logiciel et des services a été multiplié par cinq.

La baisse violente des prix qui a accompagné le ralentissement des activités des années 2002-2004 n'a toujours par été comblée selon l'indice INSEE des prix dans les services informatiques et l'année 2008 a marqué d'une part une volatilité plus importante de ces prix et d'autre part une tendance légèrement haussière interrompue.

La concurrence sur le marché du conseil en technologies qui adresse près de 100 000 consultants, est multiforme et atomisée. La première société a moins de 5 % du chiffre d'affaires total. La topographie du domaine pourrait être la suivante :

- une quinzaine de sociétés de plus de mille personnes, Akka, Alten, Altran, Alyotech, Assystem, Astek, Ausy, CS-SI, Dassault, Euriware, Segula, SII, Teuchos, TIS.
- une cinquantaine de sociétés entre cent et mille personnes,
- plusieurs centaines de sociétés entre dix et cent personnes sur des marchés locaux ou des niches applicatives,
- des divisions de SSII généralistes, telles qu'Atos, Cap Gémini, GFI, Groupe Open, IGS, Logica, OBS, Sopra ou Stéria,
- des multitudes de sociétés de type TPE, voire des free lance.

Soit une cohorte d'acteurs dans un paysage qui est particulièrement atomisé.

Selon le chiffre d'affaires France en 2008 des sociétés de logiciels et services (01 Informatique du 28 mai 2009), notre société est classée 40^e (42^e en 2007).

Le résultat du groupe SII pour l'exercice 2008/09 se situe dans la moyenne haute de la profession tant en chiffre d'affaires qu'en marge opérationnelle. Il peut se résumer en trois chiffres :

- croissance de 17,8 % du chiffre d'affaires à 175,2 M€ (dont 16,3 % en organique),
- marge opérationnelle de 7,3 %,
- résultat net part du groupe de 8,17 M€.

4.1.2. Informations chiffrées sectorielles

L'activité de SII se répartit sur deux métiers :

- le conseil en technologies,
- les systèmes d'information et en particulier ceux à base de nouvelles technologies.

4.1.2.1. Conseil en technologies

Dans son étude « La France en bref - édition 2009 » l'Insee évalue les dépenses de recherche en France à environ 40 milliards d'euros dont plus de la moitié est réalisée par les entreprises privées.

Le Syntec informatique évalue le secteur des sociétés de conseil en technologies à 14% du marché global soit environ 6 milliards d'euros.

4. Rapport du président du directeur

4.1.2.2. Systèmes d'information

Dans son étude « La France en bref - édition 2009 » l'Insee évalue les dépenses consacrées aux technologies de l'information en France à 3,1 % du PIB soit environ 60 milliards d'euros.

Le Syntec informatique évalue le secteur des sociétés de conseil et services informatiques à 57 % du marché global soit environ 24 milliards d'euros.

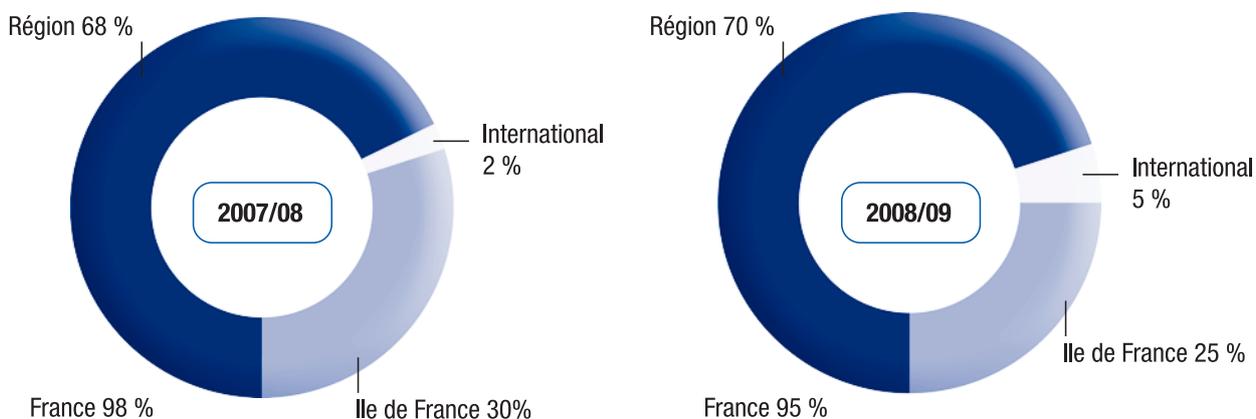
4.1.2.3. Parts de marché de la société (chiffre d'affaires France)

	Syntec Informatique (M€)	SII (M€)	Part de marché France (%)
Conseil et service en informatique	23 900	73	0,3
Conseil en technologies	5 900	93	1,6
Edition de logiciel	12 200	0	0

4.1.2.4. Tendances court/moyen terme

La répartition géographique du chiffre d'affaires de la société montre une baisse relative sur l'Île de France, une croissance très dynamique en régions et un développement exponentiel à l'international.

Concernant l'évolution des prestations de la société, trois aspects sont à considérer :



- la répartition du mix : Conseil en technologies, système d'information se stabilise sur un ratio 60/40,
- l'évolution de la demande vers des engagements de résultats vis à vis des engagements de moyens (assistance technique) du début des années 2000. Cette tendance est la résultante de la volonté de rationalisation de nos clients. Il s'agit de proposer à nos clients un juste équilibre entre ses besoins de compétence, de réactivité, d'adaptation et de prix. Cette transformation de la demande ne nous pose pas de problème majeur sur le plan technique ou sur les risques qu'elle sous-tend, par contre, elle demande une ingénierie plus importante tant en terme d'investissements (matériel et licences, locaux habités, méthodes, ...) qu'en terme d'élaboration de nos offres (plus complexe, plus longue et plus coûteuse),
- une pression tarifaire importante amplifiée par la crise.

4.1.3. Organisation interne

La structure est décentralisée.

4. Rapport du président du directoire

Le siège social est à Paris, il regroupe les activités suivantes :

- la direction générale,
- la direction du recrutement (logistique, contact école, communication, ...),
- la direction qualité,
- la direction administrative et financière,
 - gestion du personnel et paye,
 - comptabilité et contrôle de gestion,
 - informatique interne,
 - gestion de trésorerie.

Neuf agences en France avec l'ensemble de leurs moyens opérationnels (technique, commercial, administration des ventes, recrutement, gestion du personnel).

Sept filiales à l'étranger représentant 13 implantations géographiques différentes.

Cette structure est basée sur une forte délégation. En contrepartie, elle nécessite confiance, transparence, engagement et reporting de l'équipe de direction.

4.1.4. Avis financiers concernant le groupe SII

En conformité avec l'article L221-1-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le groupe SII établit des avis et communiqués financiers.

Contenu	Date	Support
Convocation AG mixte	06/08/2007	BALO
Chiffre d'affaires T1	12/08/2008	AF
Convocation AGO	04/08/2008	BALO
Acquisition du groupe CORIS	05/11/2008	AF
Chiffre d'affaires semestriel 2008/09	12/11/2008	AF
Résultats semestriels 2008/09	19/11/2008	AF
Approbation des comptes annuels	22/12/2008	BALO
Chiffre d'affaires T3	11/02/2009	AF
Acquisition du groupe CONCATEL	31/03/2009	AF
Chiffre d'affaires annuel 2008/09	14/05/2009	AF
Résultats annuels 2008/09	28/05/2009	AF

Sur l'exercice :

- création de trois filiales :
 - SII Maroc en avril 2008
 - SII Suisse en septembre 2008
 - SII Luxembourg en janvier 2009
- réalisation de deux opérations de croissance externe
 - Acquisition de 100% du groupe CORIS, en Suisse, en novembre 2008
 - Acquisition de 80% du groupe CONCATEL, en Espagne, en mars 2009

4.2. Indicateurs de performance

La société utilise (principalement) trois indicateurs de performance, à savoir :

- évolution du cours de bourse en corrélation avec des confrères du même secteur d'activités,
- enquête de satisfaction du personnel (cf. 4.3). Enquête annuelle auprès des salariés pour mesurer leur degré de satisfaction du management, du commercial et de la société en général,
- enquête de satisfaction clients (cf. 4.4). Suivi périodique par enquête auprès des clients de l'indice de satisfaction avec des signaux d'alerte en cas de dérive ponctuelle.

Ces indicateurs sont en correspondance avec notre politique qualité « la triple satisfaction » ou « comment tenter de trouver l'équilibre entre les différents acteurs ; client, personnel et actionnaire dans un marché d'acheteurs ».

4. Rapport du président du directoire

4.3. Personnel

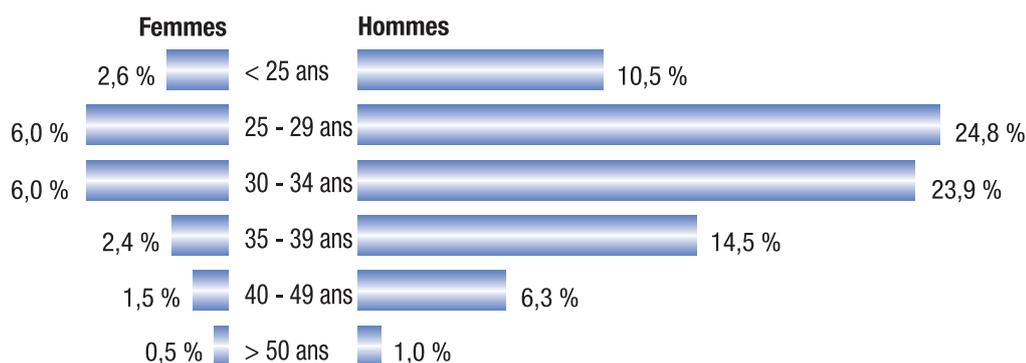
Répartition du personnel par type de contrat (31 mars 2009 - SII France)

	Femmes	Hommes	Total
CDI	437	1 870	2 307
CDD	5	12	17
Contrat de professionnalisation	1	0	1
Contrat d'apprentissage	2	3	5
Stage	1	25	26
Total	446	1 910	2 356

Effectifs hors stagiaires = 2.330 personnes.

Répartition des salariés par âge (31 mars 2009 - SII France)

L'âge moyen est de 31,5 ans, en progression par rapport à l'exercice précédent (31,1 ans).

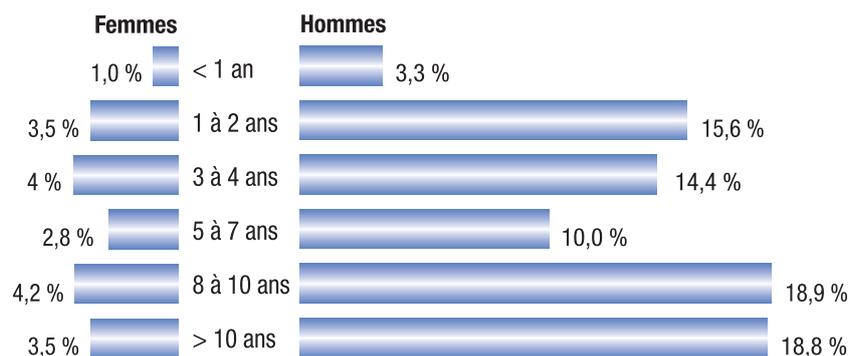


Répartition des salariés par catégories (31 mars 2009 - SII France)

En %	Femmes	Hommes	Total
Cadres	16,1	76,7	92,8
ETAM	2,9	4,3	7,2
Total	19,0	81,0	100,0

6 ETAMs sont passés cadres au cours de l'année.

Répartition des salariés par expérience (31 mars 2009 - SII France)

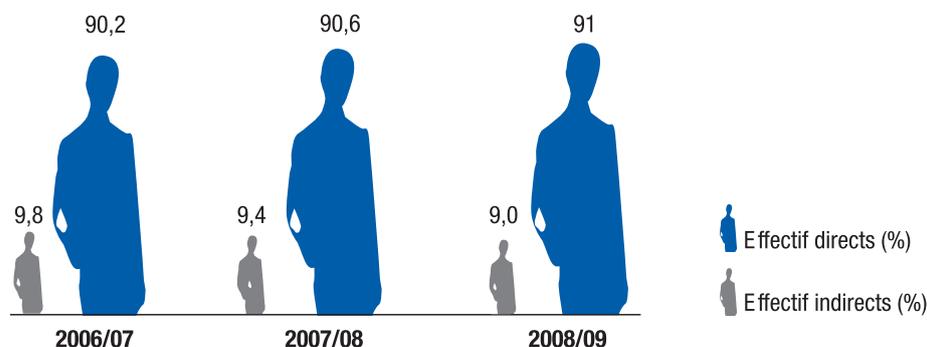


Au 31/03/2009, l'expérience moyenne est de 7,1 années. Ce chiffre est en progression par rapport à l'exercice précédent (6,7 années).

4. Rapport du président du directoire

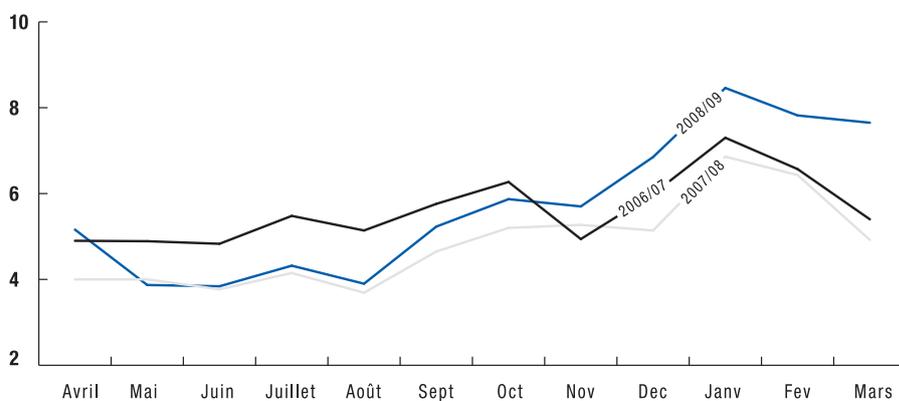
Evolution du ratio d'indirects (31 mars 2009 - SII France)

Le personnel dit « indirect » correspond au personnel « non-facturable ».



Taux d'inter contrat (SII France)

C'est l'un des paramètres majeurs du fonctionnement d'une société de services. Ce paramètre n'est pas normalisé par la profession. La définition donnée par SII est le « ratio du personnel facturable qui n'est pas facturé sur l'ensemble du personnel facturable ». Ce taux est calculé mensuellement à partir des comptes rendus d'activité. C'est une variable d'ajustement entre réactivité (disponibilité du personnel ayant les compétences ad hoc) et rentabilité (le personnel qu'il soit facturé ou non revient au même prix).



Sur l'exercice la moyenne est de 5,79 %, sur l'exercice précédent elle était de 4,84 %, soit une dégradation de 0,95%.

Recrutement et création de postes (SII France)

Pour l'exercice 2008/09 :

- la société a recruté 669 personnes,
- le turn over a été de 17,1 %,
- 149 postes ont été créés.

Importance de la sous-traitance et de l'intérim (SII France)

La société recourt de façon très exceptionnelle à la sous-traitance.

Pour l'exercice 2008/09 :

- la sous-traitance représente un montant de 2 802 K€ (1,7 % du chiffre d'affaires),
- les prestations d'intérim se sont élevées à 28 K€.

4. Rapport du président du directoire

Plan de réduction d'effectif ou de sauvegarde de l'emploi

Néant.

Organisation du temps de travail (SII France)

Accord d'entreprise RTT sur la base de l'accord Syntec :

- modalité 1 : 1 113 personnes,
- modalité 2 : 1 148 personnes,
- modalité 3 : 55 personnes,
- hors accord RTT : 14 personnes.

Temps partiel (SII France)

- mi-temps ou inférieur : 3 personnes.
- supérieur à 50 % : 55 personnes.

Formation professionnelle (SII France)

- Nombre d'heures de formation : 42.612 heures.
- Montant en % de la masse salariale : 3,09 %.

Œuvres sociales (SII France)

Le budget alloué aux différents comités d'établissements s'établit à 1 % de la masse salariale auquel s'ajoute 0,2 % pour le fonctionnement soit un montant de 1 033 milliers d'euros pour l'exercice 2008/09.

Participation (SII France)

SII a un accord de participation conformément aux dispositions légales. Cet accord, inclus dans un mécanisme de Plan Epargne Entreprise, permet aux salariés de choisir le support parmi quatre fonds dont un FCPE sur actions SII.

Exercice	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Montant de la participation (K€)	1 477	1 703	1 775	1 915	1 680
% salaire mensuel moyen	39 %	37 %	31 %	27 %	22 %

SII n'a pas mis en place de plan d'intéressement.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés (SII France)

La société compte parmi ses effectifs, au 31/03/2009, 21 salariés handicapés (18 au 31/03/2008). Par ailleurs, SII a signé un accord d'entreprise portant sur l'emploi de travailleurs handicapés.

Enquête de satisfaction du personnel (SII France)

L'enquête annuelle se compose d'une vingtaine de questions, ci-dessous les trois qui servent de référence à l'indicateur de performance « satisfaction du personnel ».

	Avril 2008	Avril 2009
SII est égale ou mieux que les autres SSII	97,6 %	95,3 %
Satisfaction de la direction d'agence	91,4 %	80,6 %
Réactivité et suivi commercial	83,2 %	77,4 %

4. Rapport du président du directoire

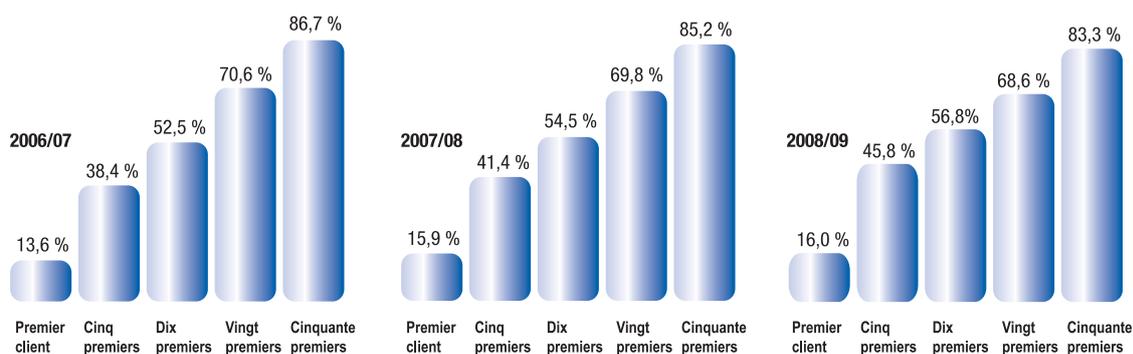
4.4. Clients

SII adresse les clients grands comptes (93 % du chiffre d'affaires). Le risque d'insolvabilité est donc limité, par contre les délais de recouvrement de créances sont plus élevés : 94,37 jours sur l'exercice 2008/09. Ce chiffre est en légère augmentation (91,62 jours pour l'exercice précédent).

Dix premiers clients de SII

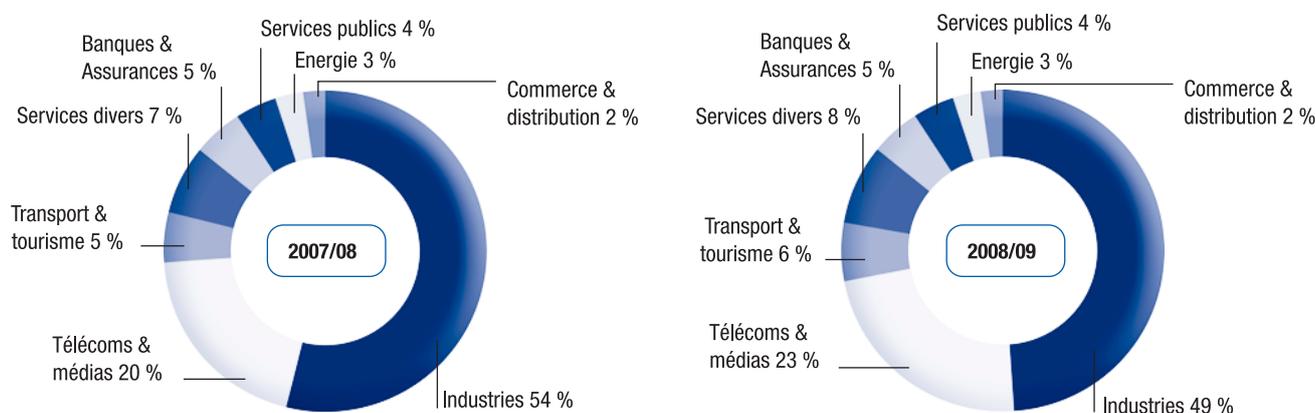
ALCATEL	GEMALTO
BOUYGUES TELECOM	IBM
DCN	PSA
EADS	THALES
FRANCE TELECOM	THOMSON

Part relative du chiffre d'affaires effectuée avec les n^{iers} clients



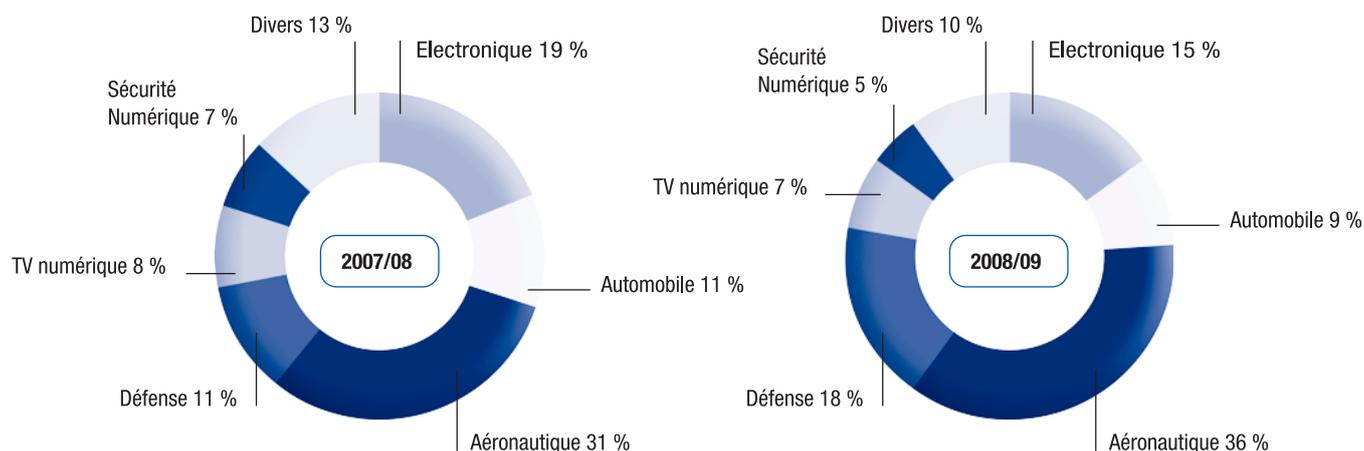
- La société réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à un million d'euros avec 31 clients.
- La concentration du chiffre d'affaires sur les premiers clients est essentiellement due à la politique de référencement de ces clients qui sous-entend une attrition du nombre de fournisseurs.

Chiffre d'affaires par secteur d'activité clients



4. Rapport du président du directeur

Ventilation de la partie industrie



Evolution des « tendances clients » sur l'aspect projets

- La durée des projets est variable, la variance est importante mais la moyenne est stable, elle se situe entre 20 et 24 mois (basée sur le nombre de « retours clients par mois »).
- Compte tenu de la tendance vers les engagements de résultats, les projets de ce type font l'objet d'un reporting mensuel et d'un calcul d'avancement. Un seul projet (marché public) en 2008 a fait l'objet d'une garantie spécifique à travers une caution bancaire. Les provisions pour « garanties projets » sont calculées statistiquement d'une année sur l'autre par analyse des affectations (feuilles de temps mensuelles) de l'exercice passé corrigées d'un facteur de croissance de l'activité.
- Dans le cadre de la certification ISO 9001, normes 2000, une procédure de validation et de suivi des contrats clients a été mise en place. Ainsi, les contrats clients sont validés par différentes revues (proposition, lancement, démarrage, avancement et fin de projet).

Enquête de satisfaction client

Suivi périodique par enquête auprès des clients de l'indice de satisfaction.

	2007/08	2008/09
Indice de satisfaction (/20)	16,94	15,94

4.5. Facteurs de risques

Dans le cadre de son contrôle interne, le groupe SII a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

4.5.1. Risques de marché

4.5.1.1. Risque de taux - Risque de crédit

Sans objet, pas de dette financière.

4.5.1.2. Risque de change

L'activité de SII est essentiellement française, le chiffre d'affaires à l'export concerne des filiales de clients français sur des pays de la zone euro (Belgique, Italie, Allemagne, Espagne, ...). La facturation « non-euro » concerne la Pologne (zloty) et la République Tchèque (couronne) soit de l'ordre de 2 % du chiffre d'affaires groupe. Des conventions de prêt intra-groupe libellées en euros existent entre SII France et nos filiales polonaise et tchèque. Compte tenu de la dépréciation des deux devises (zloty polonais et couronne tchèque) nos filiales ont dû constater une provision financière sur leur dette libellée en euros. La charge nette comptabilisée par nos deux filiales s'élève à 160 634 euros sur l'exercice.

4.5.1.3. Risque sur portefeuille actions

Au 31 mars 2009, SII auto détenait 1 318 539 actions SII dont 1 218 536 actions n'étaient pas affectées à des plans déterminés selon les nouvelles normes comptables. Sur la base du cours moyen du mois de mars 2009, qui était de 3.77 € comparé au prix moyen d'achat de ces actions non affectées qui était de 4.88 €, un complément de provision de 864 520 € a été constaté sur l'exercice portant ainsi la dépréciation globale à 1 356 625 €.

SII ne possède pas d'autre action en portefeuille.

4.5.1.4. Risque de liquidité

L'ensemble de la trésorerie est placé sur des instruments financiers dont le rendement est lié au taux du marché monétaire. Aucune mise en place de ligne de crédit auprès des différentes banques de la société. Pas d'engagement de remboursement anticipé sur clauses de défaut.

4.5.2. Risques industriels

4.5.2.1. Dépendance fournisseurs

Sans objet pour SII. La société n'a pas de fournisseur critique tant en terme de projet client, qu'en terme de consommation interne. Pas de lien contractuel d'une importance significative avec un fournisseur.

4.5.2.2. Risque clients

Pour tous les clients importants, plusieurs agences de SII contractent avec de nombreuses filiales ou sites différents d'un même client. D'autre part, la quasi-totalité des ventes est réalisée avec des clients « grands comptes ». Le risque, face au défaut de paiement de ces derniers, est par conséquent limité.

Ni dépendance particulière, ni lien contractuel d'une importance significative avec un même client.

4.5.2.3. Dépendance sous traitants

La sous-traitance est peu utilisée par la société et ce risque est sans objet pour SII qui n'a pas de sous traitant critique. Pas de lien contractuel d'une importance significative avec un même sous traitant.



4. Rapport du président du directoire

4.5.2.4. Risque de non respect d'un engagement de résultats

La société exerce une part (en croissance) de son chiffre d'affaires dans des opérations dites « forfaitaires » ou « à engagements de résultats » vis à vis d'un cahier des charges plus ou moins bien défini et plus ou moins instable dans le temps. Le risque de non-respect d'une obligation de résultat et éventuellement d'une pénalité contractuelle n'est pas exclu. Ce risque est maîtrisé, il reste très limité car analysé en permanence,

- en fin de phase d'avant vente ; revue d'offre permettant de valider la proposition commerciale,
- pendant le déroulement du projet ; le processus est sous assurance qualité avec les revues de suivi périodiques. De plus, l'avancement est analysé mensuellement et fait l'objet d'un reporting formalisé par les équipes du contrôle de gestion.

4.5.2.5. Risque lié aux procédés de fabrication

Les différents processus de la société sont sous assurance qualité depuis 1992. Ces processus sont devenus, au fil du temps, pérennes et fiables.

4.5.3. Risques liés aux opérations de croissance externe

La stratégie de la société est basée, essentiellement, sur la croissance organique. De nouvelles opérations de taille limitée sont envisageables à moyen terme en fonction des opportunités.

4.5.4. Risques liés à l'environnement technologique et économique

La société a démontré, au cours du passé, sa capacité d'évolution et de maîtrise de son environnement. Cela étant, les mutations actuelles du point de vue technologique et économique sont de plus en plus brutales, rapides, multiformes et imprévisibles.

La société s'attache particulièrement aux deux aspects suivants, sans en minimiser les risques :

- capacité de SII de trouver, d'attirer et de recruter le personnel technique et commercial de haut niveau pour satisfaire la demande client, sans abaisser les critères de recrutement ou augmenter les rémunérations hors des prix du marché,
- capacité de SII de fidéliser, d'entretenir et de conserver son personnel technique, commercial et de management qui lui sont nécessaires pour réaliser les projets confiés par ses clients.

4.5.5. Risques liés à la concurrence

Le marché des technologies de l'information présente peu de barrières à l'entrée susceptibles de prévenir l'apparition de nouveaux entrants, de plus, certains concurrents peuvent avoir des politiques de tarification ou de recrutement pouvant déstabiliser le marché.

4.5.6. Risques liés à l'environnement

Dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques, la société déclare l'absence de conséquence significative de son activité sur l'environnement.

4.5.7. Risques juridiques

4.5.7.1. Liés à la réglementation

Pas de réglementation particulière de l'activité ni d'autorisation nécessaire pour la pratiquer. La société ne profite pas de disposition fiscale particulière.

4.5.7.2. Concession, brevet ou licence

Sans objet pour la société.

4.5.7.3. Litige, arbitrage, ou fait exceptionnel

À la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de la société.

4. Rapport du président du directoire

Le montant de 32 223 euros en « provision pour risques sociaux » correspond à 2 litiges différents de type prud'homaux en cours de jugement ou d'appel. Ces litiges ont été provisionnés sur la base suivante :

- 100 % des demandes initiales en attente de jugement de première instance,
- 50 % des demandes en attente du jugement d'appel si la partie adverse a fait appel,
- 100 % des demandes en attente du jugement d'appel si c'est la société qui a fait appel.

4.5.8. Risques liés à l'activité

La crise économique actuelle a provoqué de fortes perturbations sur l'ensemble de l'activité. Les prévisions annoncées par les économistes font état d'une contraction importante du PIB de chacune des régions du monde. La majorité de nos clients sont confrontés à cette situation et, en conséquence, cherche à réaliser des économies sur leurs dépenses. Les dépenses liées aux nouvelles technologies de l'information et des communications n'échapperont pas à ce phénomène. Après plusieurs années de croissance très forte, il est probable que notre secteur d'activité soit confronté à une stagnation voire à une contraction de son marché.

Même si la répartition sectorielle de l'activité du groupe SII nous permet de relativiser ce risque, nous ne pourrions rester insensible au contexte économique général.

4.6. Assurance et couverture des risques

La société a souscrit une assurance auprès d'AXA dans le cadre de ses activités :

	Responsabilité civile d'exploitation
Dommages corporels	8 300 000 €
Dommages matériels et immatériels ensemble	2 500 000 €
Dommages immatériels non consécutifs	400 000 €
	Responsabilité civile professionnelle
Dommages matériels et immatériels ensemble	2 500 000 €
Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 €
	Responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux
Par sinistre et par année	2 000 000 €

Les primes relatives à ces couvertures sont de l'ordre de 0,5 pour mille du chiffre d'affaires.

4.7 Conventions réglementées

Pas de convention réglementée

4.8 Perspectives et évolutions

Le groupe SII a été confronté, depuis le 4^e trimestre 2008, à un très net ralentissement de l'activité au sein de notre secteur. Cette situation perdure toujours et aucun signe tangible ne permet d'entrevoir avec confiance un scénario de sortie de crise. En conséquence, le groupe a pris les mesures d'ajustement nécessaires afin de s'adapter au mieux au contexte traversé :

- gestion très dynamique du plan de charge de nos consultants,
- réduction importante du recrutement,
- adaptation de la politique salariale,
- plan de formation renforcé,
- gestion rigoureuse des coûts.

La résistance du groupe SII aux difficultés économiques actuelles sera directement proportionnelle à sa capacité d'adaptation.

4. Rapport du président du directeur

4.8.1 Objectifs 2009/10 pour le groupe SII

Dans le contexte actuel, le groupe SII ne se fixe pas d'objectif chiffré précis pour ce nouvel exercice.

Nos défis seront avant tout qualitatifs afin de protéger le groupe contre l'adversité économique traversée et de le préparer aux prochaines étapes de son développement.

4.8.2 Plan de développement

Notre plan de développement s'inscrit dans le prolongement de l'exercice 2008/09, à savoir :

- maintenir et développer les principaux référencements clients et, si possible, en gagner d'autres,
- développer les prestations sur l'ensemble du cycle de vie du logiciel et améliorer/enrichir nos processus pour les engagements contractuels de résultats,
- poursuivre le rythme de développement à l'international avec un recours mesuré à la croissance externe,
- poursuivre le déploiement de nos procédures CMMi sur toutes nos entités opérationnelles.

4.8.3 Réconciliation objectifs du groupe SII pour l'exercice 2008/09 et l'exécution

	Objectifs 2008/09 (*)	Exécution 2008/09
Chiffre d'affaires	170 à 175 M€	175,2 M€
Marge opérationnelle	9 %	7,3 %

(*) Tels que définis dans le document de référence 2007/08 page 60.

Le volume d'activité sur l'exercice 2008/09 nous a permis d'atteindre (et même de dépasser) nos objectifs de croissance de chiffre d'affaires.

En revanche, le contexte économique qui a frappé toute l'économie et donc notre secteur a brutalement freiné notre progression de marge opérationnelle constatée au cours du premier semestre de l'exercice. La dégradation du plan de charge et la pression tarifaire croissante ont entraîné cette nouvelle baisse de notre marge opérationnelle.

4.8.4 Calendrier prévisionnel des avis financiers

Avis financiers concernant le groupe SII	Date (*)
CA premier trimestre 2009/10	13/08/2009
AG statuant sur l'exercice 2008/09 clos le 31 mars 2009	17/09/2009
CA premier semestre 2009/10	12/11/2009
Réunion SFAF pour résultats semestriels	24/11/2009
CA troisième trimestre 2009/10	11/02/2010
CA annuel 2009/10	12/05/2010
Réunion SFAF pour résultats annuels	25/05/2010
AG statuant sur l'exercice 2009/10 clos le 31 mars 2010	16/09/2010

(*) Calendrier indicatif, peut être sujet à modification ou à report

4.8.5 Evolution récente

Pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société susceptible de modifier les objectifs et les perspectives. Pas de négociation ou d'opération en cours dont l'issue pourrait avoir une influence significative sur le cours de l'action.

4.9 Développement durable

SII a choisi d'inscrire son activité dans la logique du développement durable visant à concilier l'intérêt des différents acteurs de l'écosystème sur les aspects du développement économique, du service à qualité/coût optimisé, de la préservation de l'environnement et de l'équité sociale et professionnelle. Durant cet exercice, SII a développé son engagement dans ces différents domaines et a intensifié le dialogue avec ses actionnaires, son personnel, ses clients et avec l'ensemble des parties prenantes associées à son activité.

La culture d'entreprise SII (cf § 1.4) basée sur l'engagement, la transparence, la confiance et le professionnalisme est parfaitement en phase avec les recommandations du "Pacte Mondial" à l'initiative du secrétariat Général des Nations Unies. Sans en être signataire, SII s'engage à appliquer les principes universels relatifs aux Droits de l'homme, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à s'opposer à la corruption.

A savoir :

- promotion et respect des droits de l'homme reconnus sur le plan international,
- pas de violation (en direct ou en étant complice de) des droits fondamentaux,
- respect de l'exercice et de la liberté d'association, reconnaissance du droit à la négociation collective,
- refus de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
- abolition du travail des enfants,
- élimination de toutes formes de discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession,
- promotion d'une approche prudente en ce qui concerne l'environnement,
- initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables,
- diffusion de technologies respectueuses de l'environnement,
- refus de la corruption sous toutes ses formes (y inclus extorsion et pots de vin).

L'investissement de SII dans le développement durable ne relève pas de l'angélisme, c'est une manière d'être au service de la performance économique de la société car agir pour le développement durable, hors l'aspect "air du temps", c'est réduire les charges (économie de carburant, d'électricité, de papier), c'est la motivation du personnel, c'est un facteur de consensus interne, ... Finalement c'est un avantage concurrentiel aussi bien vis-à-vis des clients que pour le recrutement de nouveaux collaborateurs.

SII se veut être une entreprise responsable, respectueuse de ses collaborateurs, respectueuse de ses clients, respectueuse de l'environnement dotée d'une gouvernance humble mais ambitieuse, bref c'est notre déclinaison du développement durable avec quelques axes, au quotidien, pour quantifier notre approche.

4.9.1 Responsabilité sociale de l'entreprise

Tout en relevant le défi de la compétitivité, SII entend maintenir la cohésion sociale interne et l'adhésion de ses salariés aux valeurs de l'entreprise.

Trois axes structurent notre politique de ressources humaines :

- promouvoir le dialogue social et la prise en compte des engagements de responsabilité sociale vis-à-vis des salariés à tous les niveaux hiérarchiques,
- adapter en permanence les emplois et les compétences tout en poursuivant une politique active d'optimisation des ressources,
- mobiliser les salariés en leur offrant des conditions de travail et d'évolution professionnelle attractives et en les impliquant aux résultats de la société.

La dynamique en matière de relations sociales s'est traduite par la conclusion de plusieurs accords d'entreprise signés par les partenaires sociaux. SII a notamment conclu avec les organisations syndicales représentées au sein de l'entreprise un accord relatif à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, un accord sur les salaires, et (en cours de finalisation) un accord sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

4.9.2 Engagement sociétal

L'engagement sociétal de SII découle directement des valeurs de l'entreprise et est en accord avec le fonctionnement et le positionnement de la société vis-à-vis des salariés (cohésion, adhésion) et aux parties prenantes de l'écosystème (image, légitimité). De plus, l'action sociétale ne peut être pérenne que si la société y trouve son compte d'un point de vue économique.

4. Rapport du président du directeur

Les bénéfices attendus sont de l'ordre :

- identification de SII comme étant concernée par les problèmes de la société civile,
- innovation et différenciation par rapport à la concurrence,
- fidélisation collaborateurs et clients,
- amélioration de l'image et de la réputation.

Quelques actions SII :

- élimination de toutes formes de discrimination à l'embauche,
- emploi de personnes handicapées ainsi que leur maintien dans l'emploi,
- favoriser les économies d'énergie tant au niveau des locaux (bilan énergétique, ampoule à basse consommation) que des moyens de transport (covoiturage, participation aux transports en commun),
- utilisation de matériaux (en particulier le papier) recyclés,
- recyclage des déchets (papier, carton, pile, batterie, emballage, cartouches d'imprimante,...).

4.9.3 Ethique/Déontologie

SII a contribué à la rédaction (et bien entendu respecte) le code déontologique de la profession des SSII en s'imposant des règles à l'égard de ses clients, de ses collaborateurs et de ses confrères.

- Par rapport aux clients :
 - accepter seulement les missions pour lesquelles SII est qualifiée de manière à les remplir au mieux des intérêts du client,
 - adopter des formes contractuelles claires et explicites conformes à la réalité des prestations,
 - établir un contrat définissant précisément les obligations réciproques des parties,
 - respecter la confidentialité des informations, la sécurité des données, les droits de propriété industrielle et refuser toute forme de corruption.
- Par rapport aux collaborateurs :
 - former, responsabiliser, valoriser les collaborateurs et les accompagner dans leur évolution,
 - favoriser un climat de transparence et de loyauté réciproque dans les relations contractuelles au sein de la société,
 - veiller au traitement cohérent et équitable en termes de rémunération, formation, promotion,... conformément aux compétences et performances de chacun,
 - développer chez les collaborateurs un comportement professionnel et le sens du service.
- Par rapport aux confrères :
 - ne pas tenter de nuire à un confrère par toutes démarches, manœuvres ou déclarations contraires à la vérité ou au principe de loyale concurrence,
 - ne pas recruter un collaborateur d'une société concurrente à seule fin de détourner à son profit un contrat en cours avec un client,
 - s'engager à mettre en place les moyens nécessaires à la lutte contre le piratage,
 - mettre en commun l'expérience et la compétence dans l'intérêt de la profession, promouvoir la profession et en particulier, vis-à-vis des étudiants.

4.9.4 Diversité et égalité professionnelle

SII met en œuvre une politique volontariste de non-discrimination à l'embauche et d'égalité professionnelle dans la gestion des carrières :

- sensibilisation et formation des managers et des ressources humaines impliqués dans le recrutement, la formation et le suivi des collaborateurs aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité,
- prise en compte de la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique,
- communication en interne des engagements de la société en faveur de la non-discrimination et de la diversité,
- intégration des objectifs de non-discrimination, diversité et égalité professionnelle dans le dialogue avec les instances de représentation du personnel,
- rédaction au niveau du bilan social des actions mises en œuvre et des résultats concernant la diversité et l'égalité professionnelle.

Diversité des sexes, diversité des origines, diversités des âges, insertion des personnes handicapées, suivi des personnes âgées ou dont les emplois sont menacés correspondent à l'approche développement durable de SII vis-à-vis de trois enjeux majeurs :

- réglementaire ; prévenir et proscrire tout traitement inégal,
- sociétal ; assurer l'accès à l'emploi et à la promotion pour toutes les catégories de personnel,
- économique ; recruter et s'entourer des meilleurs compétences.

4.9.5 Développement des compétences

- Recrutement et intégration

Afin de maintenir sa croissance et de répondre à de nouveaux enjeux, SII recrute massivement (795 entrants sur l'exercice) en contrat à durée indéterminée. Ces recrutements ont permis de remplacer les départs mais surtout d'assurer la croissance et le développement en France et à l'international. Dans le cadre de sa politique de recrutement, SII a renforcé ses liens de partenariat avec les écoles et les universités et a augmenté sa présence sur les salons et forums de recrutement. En complément du recrutement, SII mène une politique active de stagiaires techniques et commerciaux (l'apprentissage étant moins développé car trop éloigné de nos besoins).

- Développement des compétences et des carrières

En matière de développement des compétences individuelles, chaque collaborateur, au cours de son entretien annuel, fait le point avec son responsable hiérarchique sur ses domaines de compétence, ses souhaits et les possibilités d'évolution. Ces entretiens sont un élément essentiel des processus de mobilité, de gestion de carrière et d'élaboration des plans de formation.

Quelques exemples :

- sur l'exercice, près de quarante mutations inter-site (très majoritairement à l'initiative du collaborateur),
- plus de la moitié des membres de l'équipe de direction ont été recrutés comme "jeune ingénieur" ou "jeune commercial",
- en cas de vacance de postes de management, la promotion interne est privilégiée (deux directeurs d'agence et deux responsables de filiales à l'international promus en interne).

- Formation

La formation est une composante essentielle du développement de SII. Elle permet à la société de disposer des ressources nécessaires pour répondre aux nouveautés technologiques et pour accompagner le développement professionnel des salariés. Au cours de l'exercice, près de la moitié des collaborateurs ont bénéficié d'actions de formation (technique, management, langue, communication...) pour un montant de l'ordre de 3,09 % de la masse salariale.

- Accord d'entreprise GPEC

Au cours de l'exercice, SII a poursuivi avec les instances représentatives du personnel les négociations pour un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cet accord a pour objectif de réduire les écarts entre les besoins à moyen/long terme de compétences de SII et les ressources actuelles et pour ambition de développer les compétences du personnel dans une stratégie d'évolution professionnelle.

Les retombées attendues de cet accord sont :

- pour SII, de trouver les moyens de faire correspondre les compétences actuelles du personnel aux besoins futurs compte tenu des évolutions prévisibles de l'environnement et dans le cadre d'un développement durable,
- pour les salariés, de recevoir une (re)valorisation de leurs compétences et de leur contribution actuelle et future à la performance de leur société,
- pour l'écosystème au niveau d'un bassin d'emploi d'éviter des risques de déséquilibre en anticipant les ajustements nécessaires en terme de formation ou de mobilité.

4.9.6 Relation avec les clients

Il n'y a pas de développement durable sans satisfaction durable des clients.

Le développement de la relation client est basé sur une organisation et des outils qui en valident la pertinence dans la durée. La volonté de SII de placer ses clients au cœur de ses préoccupations est illustrée par sa politique de référencement, par l'historique et par la récurrence de cette relation.

Quelques exemples :

- le taux de fidélisation client (% de CA de l'année courante réalisé avec des sociétés déjà clientes l'année précédente) est de 96 % à un an et de 91 % à deux ans,
- la note de satisfaction client, remontée à partir d'enquêtes de satisfaction client du système qualité SII, est stable d'une année sur l'autre (16/20).

4. Rapport du président du directoire

Notre approche clientèle se veut respectueuse de l'environnement du marché. Elle vise à rechercher la fidélité des clients "**grands comptes dans le volume et la durée**", meilleur indicateur de la qualité de nos prestations dans la durée. Elle vise en outre à fournir à nos clients des services à valeur ajoutée technologique, générateurs pour eux de compétitivité et de pérennité. Cette volonté fait appel à notre professionnalisme, à notre engagement et à notre réactivité.

4.9.7 Relations avec les parties prenantes

Au-delà de l'activité au quotidien, SII est enracinée dans la réalité locale, dans un tissu de parties prenantes de la société civile qui sont prises en compte au niveau de chaque entité opérationnelle.

Quelques exemples :

- pouvoirs publics ;
 - lobbying sur les technologies de l'information,
 - participation à l'indice INSEE,
- collectivités locales ; participation aux technopoles de Sophia Antipolis "Telecom Valley" et Rennes Atalante,
- associations professionnelles - Syntec informatique ;
 - participation à l'indice Syntec,
- écoles d'ingénieurs ;
 - participation à de nombreux forums,
 - simulation de recrutements,
 - administrateur du comité Pascaline regroupant les écoles d'ingénieurs,

4.10 Divers

4.10.1 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	C.E.E.C.A.		SALUSTRO REYDEL membre de KPMG International	
	2007/08	2008/09	2007/08	2008/09
Audit	31 500	36 000	31 500	40 000
- Commissariat aux comptes				
- Certification, examen des comptes				
Missions accessoires	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres prestations	Néant	Néant	Néant	Néant
- Juridique, fiscal, social				
- Traitement de l'information				
- Audit interne				
- Autres				
Total	31 500	36 000	31 500	40 000

Ce tableau montre que, pour les deux exercices, l'intégralité des prestations concernent des travaux de commissariat à l'exclusion de toutes autres prestations.

4.10.2 Autorisation de rachat par la société de ses propres actions

Nous vous rappelons que l'assemblée générale à caractère mixte du 18 septembre 2008 avait renouvelée l'autorisation donnée au directoire pour procéder au rachat des actions de la société. Cette autorisation a été utilisée, par contre sa durée de validité n'étant que de dix huit mois, nous vous proposons, aujourd'hui, de substituer à l'autorisation consentie l'an dernier une nouvelle autorisation suivant les modalités suivantes :

- Acquérir en une ou plusieurs fois un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % des actions composant le capital social, soit compte tenu des actions détenues au 31 mars 2009, un nombre maximum de 681 461 actions.



4. Rapport du président du directoire

Ces acquisitions seraient réalisées en vue de :

- animer le marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (Association Française des Marchés Financiers) admise par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers),
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- procéder à l'annulation des actions acquises dans le cadre de la onzième résolution de cette assemblée générale relative à l'autorisation de réduction du capital,
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions notamment en cas de croissance externe.

Ces achats d'actions seraient, dans les limites de la réglementation en vigueur, aux époques que le directoire déterminera, être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres. Le prix maximum d'achat serait fixé à 6 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions les montants indiqués seraient ajustés dans les mêmes proportions. Le montant maximum de l'opération serait de 4 088 766 euros.

4.10.3 Autorisation pour procéder à l'attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale à caractère mixte du 21 septembre 2006 avait, dans sa septième résolution autorisé le conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites. Cette autorisation donnée pour une période de 38 mois expirera le 20 novembre 2009.

Nous vous proposons de procéder à son renouvellement et d'autoriser le directoire à attribuer en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux des actions gratuites existantes.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourrait représenter plus de 200 000 actions soit 1% du capital de la société à la date de la présente assemblée.

La durée minimale de la période d'acquisition serait fixée à deux ans. Le directoire fixerait, lors de chaque attribution, la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires deviendra définitive, cette période ne pourrait pas être inférieure à la période minimale de deux ans fixée dans la présente autorisation. Toutefois, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendrait définitive avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité des bénéficiaires correspondant à leur classement dans la deuxième ou troisième catégories prévues à l'article L341-4 du Code de la sécurité sociale.

La durée minimale de la période d'obligation de conservation serait fixée à deux ans. Le directoire fixerait, lors de chaque attribution, la période d'obligation de conservation qui court à compter de l'attribution définitive des actions, cette période ne pourrait pas être inférieure à la période minimale de deux ans fixée dans la présente autorisation. Toutefois, les actions seraient librement cessibles en cas d'invalidité des bénéficiaires correspondant à leur classement dans la deuxième ou troisième catégories prévues à l'article L341-4 du Code de la sécurité sociale.

4.10.4 Autorisation pour procéder à l'attribution d'options d'achat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le directoire à attribuer en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux des attributions d'options donnant droit à l'achat d'actions préalablement acquises par la société.

Le prix d'acquisition par les bénéficiaires serait fixé par le directoire le jour ou les options seraient consenties. Il ne pourrait pas être inférieur à 95% de la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour ou les options seraient consenties, ni être inférieur à 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L225-208 et L225-209 du Code du commerce.



4. Rapport du président du directeur

Le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non encore levées ne pourrait donner droit à l'achat d'un nombre d'actions supérieur à 5% du capital de la société à la date de la décision de leur attribution par le directeur.

Le directeur fixerait la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties sous réserve des interdictions légales, étant précisé que la durée de ces options ne pourrait excéder une période de six années à compter du jour de leur attribution.

4.10.5 Autorisation pour réduire le capital par voie d'annulation d'actions préalablement rachetées par la société

Nous vous proposons d'autoriser le directeur en application des articles L225-204 et L225-209 du Code de commerce, à :

- réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions acquises par la société elle-même, dans la limite de 10% du capital de la société,
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes,
- procéder à la modification corrélative des statuts, accomplir les formalités requises par la loi et les règlements en vigueur et, plus généralement, faire le nécessaire.

Le nombre maximum des actions susceptibles d'être annulées dans ces conditions ne pourrait excéder 2 000 000, représentant un montant maximum de 4 000 000 euros soit 10% du capital de la société à la date de la présente assemblée.

Le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente résolution.

4.10.6 Autorisation pour procéder à l'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise

L'assemblée générale à caractère mixte du 20 septembre 2007 avait, dans sa sixième résolution autorisé le conseil d'administration à procéder à une augmentation de capital en numéraire par l'attribution gratuite d'actions réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise. Cette autorisation donnée pour une période de vingt six mois expirera le 19 novembre 2009.

Nous vous proposons de procéder à son renouvellement afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail.

Remerciements

Nous vous remercions de bien vouloir donner quitus entier et définitif aux membres du directeur de leur gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2009.

Votre directeur vous invite à approuver par vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Paris, le 15 juin 2009
Le Directeur



5. Rapport du président du conseil de surveillance

Rapport du président du conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société (articles L.225-37 alinéa 6 et L.225-68 alinéa 7 du Code de commerce).

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions légales issues de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de président du conseil de surveillance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Seront successivement présentés les points suivants :

- la gouvernance de l'entreprise,
- les procédures de contrôle interne et les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière du groupe.

5.1 Gouvernance de l'entreprise

SII est, depuis l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2007, une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Cette forme de société permet de dissocier la fonction de gestion et celle de contrôle assurant ainsi un équilibre des pouvoirs. De plus, une autorisation préalable du conseil de surveillance est nécessaire pour certaines décisions ainsi que mentionnée dans les statuts de la société.

5.1.1 Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an. Afin d'assurer correctement sa mission, il reçoit une information régulière et complète sur les points qui lui sont soumis préalablement à ses séances portant sur l'ensemble des questions mises à l'ordre du jour et notamment trimestriellement sur la gestion de la société.

Suite à la démission de Delphine Lalanne reçue le 03/02/2009, le conseil de surveillance est constitué de trois membres. Bernard Huvé assure la présidence du conseil de surveillance.

Durant cet exercice, le conseil de surveillance s'est réuni cinq fois avec un taux de présence des membres de 87 %.

Au cours de ces réunions, le conseil a traité des sujets suivants :

- les comptes semestriels et annuels, le chiffre d'affaires trimestriel, les engagements hors bilan, les révisions d'activité et de résultats,
- les évolutions stratégiques du groupe en particulier le développement à l'international, la croissance externe et l'offre off shore,
- les dossiers de croissance externe et notamment les deux opérations réalisées en Suisse (acquisition de 100 % de Coris) et en Espagne (acquisition de 80 % de Concatel),
- certains autres thèmes plus spécifiques ; freins à la mise en place de la nouvelle organisation (en particulier la réorganisation de l'agence Ile de France par fusion des deux agences parisiennes de Paris Sud et Paris Ouest), annulation d'actions, plan d'actions gratuites pour le management, rachat d'actions, ...
- l'actualité et plus particulièrement la crise qui frappe le secteur automobile et certaines composantes du secteur industriel et ses conséquences en terme d'inter contrat, de prix de vente, de recrutement, de politique salariale, ... afin d'apporter des recommandations adaptées aux risques que cette dépression économique fait peser sur notre secteur d'activité en général et sur notre groupe en particulier.

Lors de l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2007 modifiant le mode de gouvernance de la société, il a été créé au sein du conseil de surveillance deux comités spécialisés à savoir : un comité d'audit et des comptes et un comité des rémunérations et des nominations.

5.1.1.1 Comité d'audit et des comptes

Il est composé de Bernard Huvé et de Jean Yves Le Metayer. Il est chargé d'assister le conseil de surveillance dans l'exécution de ses missions et responsabilités dans le domaine de l'information financière et de l'audit.

5. Rapport du président du conseil de surveillance

Il a pour mission :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports de gestion et les tableaux d'activité et de résultat,
- de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés,
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées,
- de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires,
- d'examiner la procédure de sélection des commissaires aux comptes de la société, en particulier sur les choix et leurs conditions de rémunérations aux fins de formuler les observations,
- d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et le programme des missions de l'année en cours,
- d'examiner chaque année le rapport du directoire sur l'exposition du groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, et les engagements hors bilan significatifs.

Le comité d'audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice, le taux de participation a été de 100 %.

Les principaux points examinés ont été :

- le plan d'audit interne pour l'exercice et son approbation,
- la synthèse des missions d'audits internes,
- l'évolution de la trésorerie,
- l'analyse des risques et les provisions en conséquence,
- les pistes pour amélioration de l'audit interne.

5.1.1.2 Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé de Bernard Huvé et de Jean Yves Fradin. Il est chargé de soumettre au conseil de surveillance des propositions en vue de la nomination des membres du conseil de surveillance, des membres du directoire, du président du directoire, d'éventuels directeurs généraux et des membres du comité d'audit. En outre, le comité propose au conseil de surveillance le montant des jetons de présence à soumettre à l'assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du conseil de surveillance.

Le comité peut proposer par ailleurs au conseil de surveillance la rémunération de certains mandataires sociaux et donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la société.

Le comité des rémunérations et des nominations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice, le taux de participation a été de 100 %.

Les principaux points examinés ont été :

- l'éventuel remplacement de Delphine Lalanne et les conséquences de sa démission,
- la réorganisation de l'agence Ile de France,
- les nouvelles nominations sur l'agence de Rennes, en Suisse et au Luxembourg,
- la reprise de Coris et de Concatel,
- les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants opérationnels du groupe et particulièrement des membres du directoire.

Mandats et fonctions exercés par les membres du conseil de surveillance de la société SII au 31 mars 2009.

	Fonctions et mandat	Société	Date de nomination	Echéance du mandat
Bernard Huvé	Président du conseil de surveillance	SII	AGM 20/12/2007	AGO comptes 2012/13
Jean-Yves Le Metayer	Vice président du conseil de surveillance	SII	AGM 20/12/2007	AGO comptes 2012/13
Jean-Yves Fradin	Membre du conseil de surveillance	SII	AGM 20/12/2007	AGO comptes 2012/13

Préalablement (sur les cinq dernières années) Bernard Huvé était le PDG et Jean Yves Fradin le responsable du recrutement du groupe SII, par contre, Jean Yves Le Metayer n'a jamais exercé d'activité dans le groupe pas plus que dans d'autre organisme français ou étranger.

5. Rapport du président du conseil de surveillance

5.1.2 Le directoire

Le directoire est composé de trois membres, le président du directoire, Eric Matteucci, représente la société vis-à-vis des tiers et deux membres : Patrice Demay en charge des opérations nationales et Jean Paul Chevée responsable du développement à l'international. Le directoire en tant qu'organe exécutif se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société le nécessite. Le président a une voix prépondérante. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Seul le président du directoire peut engager la société vis-à-vis des tiers.

Mandats et fonctions exercés par les membres du directoire de la société SII au 31 mars 2009.

	Fonctions et mandat	Société	Date de nomination	Echéance du mandat
Eric Matteucci	Président du directoire	SII	CS 20/12/2007	AGO comptes 2012/13
Patrice Demay	Membre du directoire	SII	CS 20/12/2007	AGO comptes 2012/13
Jean Paul Chevée	Membre du directoire	SII	CS 20/12/2007	AGO comptes 2012/13

Préalablement (sur les cinq dernières années) Eric Matteucci était directeur financier du groupe SII puis responsable de l'agence de Rennes, Patrice Demay responsable de l'agence de Toulouse et Jean Paul Chevée responsable de l'agence d'Aix en Provence. Il est à noter que les trois nominations au directoire correspondent à des promotions internes et que les membres du directoire n'ont aucun mandat ou fonction dans des sociétés françaises ou étrangères en dehors du groupe SII.

Autres mandats des membres du directoire au sein du groupe SII

Eric Matteucci	SII Belgique S.A.	Administrateur délégué
	SII République Tchèque S.A.R.L.	Gérant
	SII Suisse S.A.	Président du conseil d'administration
	SII Services Maroc S.A.R.L.	Co-Gérant
Jean-Paul Chevée	SII Luxembourg S.A.	Président du conseil d'administration
	SII Belgique S.A.	Administrateur délégué
	SII Suisse S.A.	Administrateur
Patrice Demay	SII Services Maroc S.A.R.L.	Co-Gérant
	SII Luxembourg S.A.	Administrateur
Patrice Demay		N/A

5. Rapport du président du conseil de surveillance

5.1.3 Le comité exécutif

Il rassemble les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du groupe, français et étrangers. Il a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation des différentes unités ainsi que sur les sujets transverses (marchés, offres, clients, ressources humaines, objectifs de développement, ...).

En plus des membres du directoire, le comité exécutif est composé de :

Thierry Audier	Directeur de l'établissement de Sophia Antipolis
Tarik Aziz	Directeur de SII Maroc
Frédéric Belleton	Directeur de l'établissement de Lyon
Guy Bonvalet	Directeur de l'établissement de Nantes
Joan Carillo	Directeur de Concatel
Didier Cordonnier	Directeur de l'établissement de Strasbourg
Arnaud Duval	Président de SII République Tchèque
Pierre-Yves Genet	Directeur de l'établissement de Toulouse
Philippe Herrmann	Président de SII Belgique
Serge Hody	Directeur de SII Luxembourg
Gérard Lary	Directeur de l'établissement Ile de France
Rémi Lejeune	Directeur de l'établissement de Lille
Xavier Michard	Directeur de l'établissement de Rennes
Grégoire Nitot	Président de SII Pologne
Frédéric Ponsard	Directeur de l'établissement d'Aix en Provence
Renaud Terlaud	Directeur de Coris

5.1.4 Initiés et déontologie boursière

Conformément aux dispositions de l'article L621-18-4 du Code monétaire et financier et aux recommandations reprises par le nouveau règlement de l'AMF, les membres du conseil de surveillance, du directoire et du comité exécutif sont tenus de procéder à la déclaration des transactions significatives effectuées sur les titres de la société et s'interdisent d'intervenir à titre personnel sur les titres SII pendant les périodes visées par la réglementation. Ces recommandations ont été élargies aux "tiers" intervenant de façon permanente ou occasionnelle pour la société, tels que commissaires aux comptes, banquiers, avocats, conseils, ...

5.1.5 Conflits d'intérêts

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société des membres du conseil de surveillance, du directoire et du comité exécutif de la société et leurs intérêts privés et/ou devoirs.

En outre, à la connaissance de SII, aucun de ses mandataires sociaux, au cours des cinq dernières années, n'a

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation,
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels),
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

5. Rapport du président du conseil de surveillance

5.1.6 Rémunérations et avantages en nature attribués par le groupe aux membres du conseil de surveillance.

	Montants au titre de l'exercice 2007/08		Montants au titre de l'exercice 2008/09	
	dus	versés	dus	versés
Bernard HUVÉ				
- Rémunération fixe	150 000	150 000	150 000	150 000
- Rémunération variable	50 230	48 340	52 330	50 230
- Jetons de présence	0	0	0	0
- Attribution de titres	0	0	0	0
- Avantages en nature	0	0	0	0
Total	200 230	198 340	202 330	200 230
Jean-Yves LE METAYER	0	0	0	0
Jean-Yves FRADIN	0	0	0	0

Notes :

1/ La part variable de la rémunération de Bernard Huvé est basée sur le résultat net du groupe SII.

2/ Les membres du conseil de surveillance ne bénéficient d'aucun avantage en nature ni de plan de retraite complémentaire, pension ou autre avantage.

5.1.7 Rémunérations des membres du directoire.

		Exercice 2008/2009
Eric Matteucci Président du directoire	Rémunération fixe	180 000 €
	Rémunération variable	0 €
	Rémunération exceptionnelle	0 €
	Avantage en nature voiture	2 239 €
	Total	182 239 €
Patrice Demay Membre du directoire en charge des opérations France	Rémunération fixe	180 000 €
	Rémunération variable	0 €
	Rémunération exceptionnelle	0 €
	Avantage en nature voiture	2 424 €
	Total	182 424 €
Jean-Paul Chevée Membre du directoire en charge des opérations internationales	Rémunération fixe	180 000 €
	Rémunération variable	0 €
	Rémunération exceptionnelle	0 €
	Avantage en nature voiture	2 040 €
	Total	182 040 €

Notes :

1/ Rémunérations brutes et avantages en nature au sens des articles L228-13 et L225-93 du Code de commerce. En euros brut (hors cotisations sociales employeur mais avant déductions des cotisations sociales salariales).

2/ Le directoire a été créé lors de l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2007, en conséquence pas de rapprochement possible entre l'exercice 2008/09 et le précédent.

3/ Les membres du directoire ne bénéficient pas de retraite complémentaire ni d'indemnité spécifique au delà des indemnités conventionnelles en cas de rupture de contrat de travail.

5. Rapport du président du conseil de surveillance

Attributions d'actions de performance au cours de l'exercice aux mandataires sociaux :

Mandataire	Numéro et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Bernard Huvé	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Jean-Yves Fradin	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Jean-Yves Le Metayer	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Eric Matteucci	Plan du 01/06/2008	28 442	139 366 €	01/06/2010	01/06/2012
Patrice Demay	Plan du 01/06/2008	17 357	85 049 €	01/06/2010	01/06/2012
Jean-Paul Chevée	Plan du 01/06/2008	3 519	17 243 €	01/06/2010	01/06/2012

Ces actions de performance ont été attribuées au cours de cet exercice en fonction du résultat des agences sous la responsabilité des mandataires au titre de leur ancienne fonction de directeur d'agence.

Cette attribution est réalisée dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 21/09/2006 septième résolution.

D'autre part, des actions de performances seront attribuées aux membres du directoire en fonction du résultat net part du groupe (Eric Matteucci), du résultat opérationnel France (Patrice Demay) et du résultat opérationnel international (Jean-Paul Chevée).

5.2 Procédures de contrôle interne

Le groupe SII a choisi de mettre en œuvre le cadre de référence de contrôle interne tel que préconisé par l'AMF dans sa recommandation du 22 janvier 2007. Les procédures de contrôle interne du groupe SII et particulièrement celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont déclinées sur cinq niveaux.

Directoire : Responsable in fine du contrôle interne, de son déploiement, des outils adaptés et de son adéquation avec les besoins et les risques opérationnels. C'est l'âme du système.

Management opérationnel : En particulier les responsables d'agence ou de pays qui en assurent le déploiement au sein de leur périmètre et sont responsables de son fonctionnement en veillant à la cohérence du dispositif, des besoins et des risques spécifiques dans leur domaine d'activités.

Personnel opérationnel : Mise en œuvre, production des actions au quotidien et remontée d'éventuels dysfonctionnements.

Audit interne : Assistance, conseil et formation dans le déploiement et la mise en œuvre, évaluation du dispositif en terme de performance par rapport aux besoins et aux risques, assiste le comité d'audit.

Comité d'audit : Garant de la cohérence, de l'adaptation et des performances du système par rapport aux réalités opérationnelles. Le comité d'audit approuve le plan d'audit et est informé par l'audit interne des principales conclusions et recommandations.

L'objectif du contrôle interne, est d'assurer la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entités du groupe et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier comptables et financiers. Il vise à assurer la conformité aux lois et aux réglementations applicables. Il contribue à la transparence de l'organisation, à la protection des actifs du groupe, à une gestion et un suivi efficaces des opérations, à l'amélioration des performances et à la maîtrise des coûts. Néanmoins, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir qu'une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

D'une manière générale, l'organisation du groupe SII repose sur une forte décentralisation qui implique à son tour un degré élevé de délégation. La délégation des responsabilités opérationnelles, fonctionnelles et légales aux responsables d'activités nécessite un dispositif de contrôle interne adapté à ce type d'organisation.

5. Rapport du président du conseil de surveillance

En conséquence, la nature même du contrôle interne ainsi que le système d'information qui le sous-tend s'exercent dans le respect des principes d'actions et de comportements qui eux-mêmes résultent de la culture d'entreprise du groupe SII :

- respect rigoureux des règles communes au groupe, notamment en matière de délégation de pouvoirs, de prises d'affaires et d'information comptable et financière. Ces règles communes, prenant en compte une forte décentralisation et une autonomie des responsables opérationnels, doivent être appliquées de manière stricte par les collaborateurs concernés,
- transparence et loyauté des collaborateurs vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter des éventuelles difficultés avec l'aide de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles du groupe,
- respect des lois et réglementations en vigueur,
- sécurité des personnes.

5.2.1 Système qualité

Le système qualité SII (ISO 9001 depuis 1992 régulièrement renouvelé depuis et intégrant les normes V2000) est un référentiel qualité disponible sur l'espace internet du groupe SII. Il définit les responsabilités (fiches de postes) et les procédures opérationnelles métiers ainsi que la cartographie des processus métiers. Ces descriptions contribuent à clarifier la nature des tâches confiées en mettant l'accent sur le mode de supervision et en intégrant la dimension du contrôle interne. Les délégations de pouvoir et autorisations bancaires décrivent le transfert permanent ou temporaire des responsabilités et concernent en premier lieu les fonctions impliquées dans les transactions financières (investissements, commandes fournisseurs, limites en matière d'achats, ...).

5.2.2 Procédures métier

En complément du système qualité ISO 9001, SII a choisi de mettre en place le référentiel CMMi pour l'ensemble de ses processus métier. Le déploiement du CMMi sur les agences est une démarche de long terme qui s'inscrit sur la période 2004/2010. Actuellement 2/3 des projets à engagement de résultats sont réalisés suivant le CMMi niveau 3 (Aix en Provence, Toulouse, Rennes, Nantes) ou niveau 2 (Sophia). Dans le cadre de CMMi, le groupe SII a cartographié les processus métier et l'ensemble des procédures y afférents. Sur ces bases, les responsables qualité du groupe SII conduisent des audits périodiques destinés à évaluer le respect des normes et procédures mises en place.

- **Avant vente et proposition commerciale.** Avant toute proposition commerciale un processus interne de décision de réponse ou non à l'appel d'offres du client est mis en place (GO/NOGO). En cas de décision positive, une proposition technique et commerciale fait l'objet de validation portant sur les aspects technique, économique et juridique (revue d'offre). La hiérarchie est plus ou moins impliquée dans cette revue en fonction du montant de l'offre.
- **Validation de la commande.** La revue de lancement permet d'une part de valider la commande client et d'en vérifier la cohérence vis-à-vis de la proposition et d'autre part d'affecter un responsable projet et de planifier les ressources nécessaires à l'exécution de la commande.
- **Exécution de la commande.** Des revus périodiques (au moins mensuelles) portent sur l'avancement de la commande, le coût, le planning, les difficultés. Ces revues permettent de définir les encours de fabrication et d'éventuelles pertes à terminaison.

5.2.3 Procédures administratives

Budget et contrôle de gestion : Les différentes unités opérationnelles du groupe élaborent leur stratégie et proposent un budget annuel décomposé par trimestre. Après validation, ce budget est suivi trimestriellement, les écarts entre la prévision et la réalisation sont analysés lorsqu'ils sont significatifs et peuvent conduire à une replanification du trimestre suivant.

Consolidation : Les comptes consolidés du groupe SII sont établis selon les normes comptables internationales « IFRS » à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants des filiales. Certains travaux font l'objet d'une centralisation au niveau de la direction comptable et financière ; test de la valeur des actifs, cession, acquisition, ...

5. Rapport du président du conseil de surveillance

Comptabilité : C'est la direction de la comptabilité du groupe SII qui assure la coordination des travaux de clôture comptable, diffuse l'ensemble des règles comptables aux filiales et dialogue avec les commissaires aux comptes de la société afin de présenter les opérations particulières et d'expliquer les options retenues dans le cadre des normes comptables.

Financement et trésorerie : Le groupe SII a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie et des placements. La politique de gestion de la trésorerie est définie par le directoire et vise à garantir la liquidité et la sécurité des placements.

5.2.4 Procédures diverses pilotées par la direction financière

Assurances : Le recensement des risques assurables ainsi que la couverture de ces risques sont pilotés par la direction financière.

Litiges : Le suivi et le reporting des litiges sont assurés en permanence par la direction financière en liaison avec les juristes externes. Un état de synthèse est établi semestriellement.

Communication des résultats : L'élaboration et la validation des communiqués de presse et présentation investisseurs concernant les résultats trimestriels, semestriels et annuels du groupe sont régies par le directoire.

Cession - Acquisition : Les opérations de cession ou d'acquisition font l'objet d'une validation par le directoire suite aux procédures de due diligence. Cession et acquisition sont soumises à accord préalable du conseil de surveillance.

5.2.5 Outils

Le groupe SII s'est doté d'un ensemble d'indicateurs qui permettent de suivre la gestion des affaires. Ces indicateurs sont mis à jour lors des revues de projets et lors des réunions mensuelles entre un membre du directoire et le responsable de l'entité concernée. Le reporting financier du groupe SII comprend également une série d'indicateurs et d'agrégats qui contribuent à analyser de manière plus fine la performance des différentes entités.

5.2.6 Communication interne

L'intranet de la société et le système de reporting et de consolidation constituent les deux canaux sur lesquels le groupe SII s'appuie pour diffuser les informations clés et nécessaires à l'exercice des responsabilités des différents managers opérationnels.

5.2.7 Prévention des risques

Le groupe SII attache une importance cruciale à la gestion des risques liés à son activité.

Les principales catégories de risques pour lesquelles le groupe est exposé sont les suivantes :

- risques contractuels,
- risques liés au personnel,
- risques liés au marché,
- risques liés au système d'informations.

Les revues mensuelles de projet (essentiellement pour les projets à engagement de résultats que ce soit dans le cadre de forfait ou de contrat de service) contribuent à identifier les différents risques sur les projets en cours et à décider des actions à mettre en œuvre pour les réduire. Quatre aspects sont pris en compte ; reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement technique, marge à terminaison, risques contractuels et leurs provisionnements comptables enfin les flux de trésorerie concernant le projet.

Une des caractéristiques principales de l'activité du groupe SII correspond à la forte rotation du personnel « le turnover ». En conséquence, le recrutement et le solde net « entrées moins sorties » des effectifs sont analysés mensuellement par rapport à un objectif budgétaire (éventuellement révisé) trimestriel et annuel.



5. Rapport du président du conseil de surveillance

Deux aspects sont critiques au niveau des marchés ; d'une part les périodes d'inter contrat et d'autre part les changements dans l'environnement client.

- L'inter contrat est une donnée analysée en quasi temps réel par entité et au niveau global de la société. C'est un indicateur majeur du fonctionnement et de l'efficience du groupe SII.
- Pour l'aspect environnement client ; le groupe SII est diversifié et n'a pas de dépendance forte dans un domaine d'activité spécifique. Cela étant, les responsables d'entité et le directoire veillent à analyser en permanence les différents secteurs d'activités clients afin d'adapter l'offre SII aux secteurs porteurs et d'anticiper d'éventuels transferts de compétences d'un secteur vers un autre.

Le système d'information constitue un moyen indispensable à la réalisation et au suivi des activités du groupe SII. Afin de répondre au mieux aux risques liés à ce système, le groupe SII a mis en place un plan de sauvegarde et un ensemble de procédures qui visent à garantir la continuité du service, l'intégrité des données et la disponibilité du système.

L'audit interne a pour mission permanente de s'assurer que les risques sont correctement identifiés et cartographiés par le management et qu'en conséquence ; ils sont correctement appréhendés et gérés. Dans ses rapports de mission, l'audit interne rend compte au directoire des zones de risque qui, à son avis, ne seraient pas couvertes et les recommandations d'actions appropriés.

5.2.8 Evolution du contrôle interne

SII se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle financier (budget/reporting) est opérationnel depuis 1995. Les outils sur lesquels il s'appuie restent performants à la taille actuelle et pourront être adaptés en cas de croissance significative du groupe. La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par l'encadrement et le contrôle de gestion groupe. Selon l'évolution de sa taille, SII renforcera pragmatiquement cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes,...). Le groupe sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration.

En conclusion, le contrôle interne est sous-tendu par la culture d'entreprise qui est, elle-même, basée sur des règles d'éthique et d'intégrité portées historiquement par les membres de la direction de la société. Toutefois, cela ne peut pas empêcher qu'un salarié commette une fraude, déroge aux dispositions légales et/ou réglementaires ou communique des informations trompeuses sur la société.

5.3 Mise en œuvre des dernières recommandations de l'AFEP - MEDEF

Le groupe SII va prendre en compte les recommandations édictées par ces deux organisations le 6 octobre 2008 et en particulier concernant, d'une part, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et, d'autre part, l'évaluation des travaux du conseil de surveillance dans les domaines suivants :

- modalités de fonctionnement du conseil,
- préparation et discussions concernant les points particulièrement importants soumis à l'ordre du jour du conseil,
- évaluation des contributions effectives de chaque participant au sein du conseil en fonction de ses compétences et de son implication personnelle.



5. Rapport du président du conseil de surveillance

5.4 Rapport du conseil de surveillance sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L225-115 du Code de commerce, le conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels sociaux et consolidés arrêtés par le directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2009 et le rapport de gestion ont été communiqués au conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2009 font apparaître les principaux postes suivants :

- total du bilan : 106 854 256 euros,
- résultat de l'exercice : 8 054 022 euros.

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2009 font apparaître les principaux postes suivants :

- total du bilan : 110 734 146 euros,
- résultat net consolidé de l'exercice part du groupe : 8 172 860 euros.

Le conseil de surveillance n'a aucune observation particulière à formuler ni sur l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2009 ni sur le rapport du directoire relatif à cet exercice.

Le conseil de surveillance a aussi examiné le texte des résolutions arrêtées par le directoire et présentées à l'assemblée générale des actionnaires. Il recommande à l'assemblée générale des actionnaires l'adoption de chacune des résolutions qui lui sont proposées.

Paris, le 15 juin 2009
Le Conseil de Surveillance

6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société S.I.I. S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 mars 2009. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes annexes aux états financiers et nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons notamment examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 2.3.2.5 et 2.3.4 fournissent une information appropriée.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable visée ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes aux états financiers et nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

En ce qui concerne les fonds de commerce, la société procède systématiquement, à chaque clôture à un test de dépréciation du fonds de commerce et évalue s'il existe une perte de valeur, selon les modalités décrites dans la note 2.3.5 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes
Levallois Perret et Paris le 16 juillet 2009

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Michèle Bonard
Associée

C.E.E.C.A.
Jean-Paul Le Mentec
Associé

6. Rapports des commissaires aux comptes

6.2 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.I.I. S.A, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 mars 2009. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes
Levallois Perret et Paris le 16 juillet 2009

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Michèle Bonard
Associée

C.E.E.C.A.
Jean-Paul Le Mentec
Associé

6. Rapports des commissaires aux comptes

6.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes
Levallois Perret et Paris le 16 juillet 2009

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Michèle Bonard
Associée

C.E.E.C.A.
Jean-Paul Le Mentec
Associé

6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président relatif au contrôle interne

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société S.I.I. S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes
Levallois Perret et Paris le 16 juillet 2009

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Michèle Bonard
Associée

C.E.E.C.A.
Jean-Paul Le Mentec
Associé

6. Rapports des commissaires aux comptes

6.5 Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société S.I.I. S.A. et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de 2 ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 26 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Les commissaires aux comptes
Levallois Perret et Paris le 16 juillet 2009

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Michèle Bonard
Associée

C.E.E.C.A.
Jean-Paul Le Mentec
Associé

6.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société S.I.I. S.A.

Votre directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Les commissaires aux comptes
Levallois Perret et Paris le 16 juillet 2009

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Michèle Bonard
Associée

C.E.E.C.A.
Jean-Paul Le Mentec
Associé

6.7 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-177 du Code de commerce et par l'article R.225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice du personnel salarié de la société et des mandataires sociaux.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat sont mentionnées dans le rapport du directoire, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Les commissaires aux comptes
Levallois Perret et Paris le 16 juillet 2009

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Michèle Bonard
Associée

C.E.E.C.A.
Jean-Paul Le Mentec
Associé

6.8 Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt six mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient à votre directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre directoire.

Les commissaires aux comptes
Levallois Perret et Paris le 16 juillet 2009

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Michèle Bonard
Associée

C.E.E.C.A.
Jean-Paul Le Mentec
Associé

7. Texte des résolutions

proposées à l'assemblée générale du 17 septembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- approbation des comptes sociaux 2008/09, quitus aux membres du directoire et du conseil de surveillance,
- approbation des comptes consolidés 2008/09,
- affectation du résultat,
- rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L225-86 du Code de commerce et approbation des dites conventions,
- nomination d'un nouveau membre au conseil de surveillance,
- renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un commissaire aux comptes suppléant,
- autorisation de programme de rachat d'actions,
- ratification de la décision de transfert du siège social,

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- autorisation donnée au directoire pour procéder à l'attribution d'actions gratuites,
- autorisation donnée au directoire pour procéder à l'attribution d'options d'achat d'actions,
- autorisation donnée au directoire de réduire le capital par voie d'annulation d'actions préalablement rachetées par la société,
- autorisation donnée au directoire pour procéder à l'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise,
- formalités.

7.1 Résolutions de la compétence de l'assemblée ordinaire

Première résolution - Approbation des comptes sociaux 2008/09, quitus aux membres du directoire et du conseil de surveillance.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du directoire, des observations du conseil de surveillance, du rapport du président du conseil de surveillance et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 mars 2009, tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 8 054 022 euros, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quarter du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code susdit qui s'élève à un montant global de 70 794 euros.

L'assemblée générale donne quitus de leur mandat aux membres du directoire et du conseil de surveillance pour l'exercice 2008/09.

Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés 2008/09.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du directoire, du conseil de surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2009, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un résultat net part du groupe de 8 172 860 euros, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports.

7. Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale du 17 septembre 2009

Troisième résolution - Affectation du résultat.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, sur la proposition du directoire, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice 2008/09	8 054 022,07 €
Report à nouveau	108 582,91 €
Bénéfice distribuable	8 162 604,98 €
Dividendes (*1)	1 200 000,00 €
Autres réserves (*2)	6 800 000,00 €
Report à nouveau	162 604,98 €

(*1) Soit 0,06 euro par action, éligible à la réfaction de 40% ou sur option au prélèvement libératoire de 18%.

(*2) Afin de porter le poste « autres réserves » à 11 000 000 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué une semaine après l'assemblée générale.

Compte tenu que les actions possédées par la société ne peuvent donner droit aux dividendes, le bénéfice correspondant aux dividendes de ces actions sera affecté au poste « report à nouveau » (soit la somme de 79 112,34 euros correspondant aux 1 318 539 actions auto détenues au 31 mars 2009).

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	31/03/2007	31/03/2008	31/03/2009
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000	20 000 000
Dividende total	1 020 000 €(1)	1 110 000 €(2)	1 200 000 €(2)
Dividende versé	0,34 €	0,37 €	0,06 €

(*1) Éligible à la réfaction de 40%

(*2) Éligible à l'abattement de 40%.

Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L.225-86 du Code de commerce et approbation des dites conventions.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L.225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice 2008/09.

Cinquième résolution - Nomination d'un nouveau membre au conseil de surveillance.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, suite à la démission de Madame Delphine LALANNE et sur proposition du conseil de surveillance nomme en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance Madame Alexia SLAPE née HUVE demeurant à Colomars, 79 chemin de la Colle Germaine - 06670 - pour une durée de six ans soit jusqu'au jour de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2015.

7. Texte des résolutions

proposées à l'assemblée générale du 17 septembre 2009

Sixième résolution - Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un commissaire aux comptes suppléant.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir rappelé que les mandats d'un des deux commissaires aux comptes de la société et de son suppléant arrivaient à expiration décide, pour une durée de six années soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes clos au 31 mars 2015, de :

- renouveler le mandat de la société Compagnie Européenne d'Entreprise Comptable et d'Audit « C.E.E.C.A. » co-commissaire aux comptes titulaire, sous la signature de Monsieur Bruno LE MENTEC,
- nommer Monsieur Eric PIPET co-commissaire aux comptes suppléant.

Septième résolution - Autorisation de programme de rachat d'actions.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, autorise le directoire, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir en une ou plusieurs fois un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % des actions composant le capital social. Sur la base du nombre d'actions détenues au 31 mars 2009, le nombre maximum d'actions pouvant être rachetées serait de 681 461 actions (soit 3,41 %).

Ces acquisitions pourront être réalisées en vue de :

- animer le marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (Association Française des Marchés Financiers) admise par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers),
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- procéder à l'annulation des actions acquises dans le cadre de la onzième résolution de cette assemblée générale relative à l'autorisation de réduction du capital,
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions notamment en cas de croissance externe.

Ces achats d'actions pourront, dans les limites de la réglementation en vigueur, aux époques que le directoire déterminera, être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres. Le prix maximum d'achat est fixé à 6 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions les montants indiqués seront ajustés dans les mêmes proportions. Le montant maximum de l'opération serait de 4 088 766 euros. La présente autorisation est donnée pour une durée de dix huit mois à dater de l'assemblée, soit jusqu'au 17 mars 2011.

Cette autorisation annule et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 18 septembre 2008.

Les actions auto détenues ne donneront pas droit aux dividendes et, en cas d'augmentation de capital par souscription d'actions en numéraire, la société ne pourra exercer de droit préférentiel de souscription. Elles seront privées de droit de vote.

Tous pouvoirs sont conférés au directoire à l'effet de procéder à ces opérations notamment de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et d'une manière générale faire le nécessaire.

Huitième résolution - Ratification de la décision de transfert du siège social.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, ratifie la décision prise par le conseil de surveillance en date du 29 septembre 2008 de transférer le siège social du 83 Boulevard du Montparnasse - 75006 - Paris au 65 rue de Bercy - 75012 - Paris et prend acte qu'à la suite de cette décision l'article 4 des statuts a été modifié.

7. Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale du 17 septembre 2009

7.2 Résolutions de la compétence de l'assemblée extraordinaire

Neuvième résolution - Autorisation donnée au directoire pour procéder à l'attribution d'actions gratuites.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles L225-197.1 et suivants du Code de commerce, autorise le directoire à procéder en une ou plusieurs fois, au profit de membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées au sens de l'article L225-197.2 du Code de commerce ainsi que des mandataires sociaux, à des attributions gratuites d'actions préalablement acquises par la société.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 200 000 actions soit 1% du capital de la société à la date de la présente assemblée.

La durée minimale de la période d'acquisition est fixée à deux ans. Le directoire fixera, lors de chaque attribution, la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires deviendra définitive, cette période ne pourra pas être inférieure à la période minimale de deux ans fixée dans la présente autorisation. Toutefois, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité des bénéficiaires correspondant à leur classement dans la deuxième ou troisième catégories prévues à l'article L341-4 du Code de la sécurité sociale.

La durée minimale de la période d'obligation de conservation est fixée à deux ans. Le directoire fixera, lors de chaque attribution, la période d'obligation de conservation qui court à compter de l'attribution définitive des actions, cette période ne pourra pas être inférieure à la période minimale de deux ans fixée dans la présente autorisation. Toutefois, les actions sont librement cessibles en cas d'invalidité des bénéficiaires correspondant à leur classement dans la deuxième ou troisième catégories prévues à l'article L341-4 du Code de la sécurité sociale.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire, dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de mettre en œuvre la précédente autorisation et notamment :

- procéder aux attributions gratuites,
- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ainsi que dans le respect des conditions légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites,
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribués gratuitement à chacun d'eux, les modalités d'attribution et, en particulier, la période d'acquisition et la période de conservation des actions ainsi attribuées,
- décider de procéder selon des modalités qu'il déterminera, pendant la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement, à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société,
- et, plus généralement, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le directoire informera chaque année l'assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L225-197.4 du Code de commerce.

Le délai pendant lequel le directoire pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à 38 mois à compter du jour de la présente assemblée, soit jusqu'au 17 novembre 2012.

Cette autorisation annule et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 21 septembre 2006.

Dixième résolution - Autorisation donnée au directoire pour procéder à l'attribution d'options d'achat d'actions.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le directoire en application des articles L225-177 et suivants du Code du commerce à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées au sens de l'article L225-197.2 du Code de commerce ainsi que des mandataires sociaux, à des attributions d'options donnant droit à l'achat d'actions préalablement acquises par la société.

7. Texte des résolutions

proposées à l'assemblée générale du 17 septembre 2009

Cette autorisation dont le directoire pourra faire usage en une ou plusieurs fois est donnée pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 17 novembre 2012.

Cette autorisation se substitue à l'autorisation de même nature donnée lors de l'assemblée générale du 23 septembre 2004 en sa quatrième résolution.

Le prix d'acquisition par les bénéficiaires sera fixé par le directoire le jour ou les options seront consenties. Il ne pourra pas être inférieur à 95% de la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour ou les options seront consenties, ni être inférieur à 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L225-208 et L225-209 du Code du commerce.

Le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non encore levées ne pourra donner droit à l'achat d'un nombre d'actions, préalablement achetées par la société dans le cadre de la septième résolution de la présente assemblée, supérieur à 5% du capital de la société à la date de la décision de leur attribution par le directoire. Étant précisé que le nombre total d'actions gratuites attribuées en vertu de l'autorisation conférée par la présente assemblée en sa neuvième résolution, s'imputera sur ce plafond, ledit plafond de 5% constituant un plafond global et commun aux neuvième et dixième résolutions.

L'assemblée générale décide que le directoire fixera la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties sous réserve des interdictions légales, étant précisé que la durée de ces options ne pourra excéder une période de six années à compter du jour de leur attribution.

Tous pouvoirs sont conférés au directoire pour exécuter les décisions qui précèdent et réaliser les opérations aux conditions et selon les modalités qu'il déterminera notamment quant à l'attribution des options et leur levée dans le cadre des autorisations données, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

Onzième résolution - Autorisation donnée au directoire de réduire le capital par voie d'annulation d'actions préalablement rachetées par la société.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le directoire en application des articles L225-204 et L225-209 du Code de commerce, à :

- réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions acquises par la société elle-même, dans la limite de 10% du capital de la société,
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes,
- procéder à la modification corrélative des statuts, accomplir les formalités requises par la loi et les règlements en vigueur et, plus généralement, faire le nécessaire.

Le nombre maximum des actions susceptibles d'être annulées dans ces conditions ne pourra excéder 2 000 000, représentant un montant maximum de 4 000 000 euros soit 10% du capital de la société à la date de la présente assemblée.

Le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente résolution.

Le délai pendant lequel le directoire pourra faire usage de la présente autorisation est fixé à vingt six mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 17 novembre 2011.

Cette autorisation annule et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 21 septembre 2006.

7. Texte des résolutions

proposées à l'assemblée générale du 17 septembre 2009

Douzième résolution - Autorisation donnée au directoire pour procéder à l'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le directoire, s'il le juge opportun et afin de satisfaire aux dispositions de l'article L225-129.6 du Code de commerce, à procéder à une augmentation de capital en numéraire et le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise. L'assemblée générale fixe le montant maximum d'actions qui pourront être souscrites à l'équivalent de 2% du capital de la société à la date de la présente assemblée, soit un maximum de 400 000 actions.

L'assemblée générale décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de l'émetteur.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir, l'augmentation de capital pouvant intervenir en une ou plusieurs fois, et notamment déterminer, conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail, le prix d'émission des actions nouvelles. L'assemblée confère tous pouvoirs au directoire à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et plus généralement faire le nécessaire.

Cette autorisation est donnée pour une durée de vingt six mois à dater de l'assemblée, soit jusqu'au 17 novembre 2011.

Cette autorisation annule et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 20 septembre 2007.

Treizième résolution - Formalités.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du présent procès-verbal à effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité requises par la législation.

8. Responsables du document

8.1 Responsable du document de référence

Monsieur Bernard Huvé - président du conseil de surveillance.

8.2 Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-joint figurant en pages 55 à 72) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé conformément à la doctrine et aux normes applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les comptes consolidés et les comptes sociaux présentés dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant respectivement aux pages 83 et 84 du présent document et ne contiennent pas d'observation particulière.»

Paris le 31 juillet 2009

Le président du conseil de surveillance

Bernard Huvé

8.3 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

C.E.E.C.A.
112, avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16
représentée par Monsieur Jean-Paul Le Mentec
Associé

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
2 bis, rue de Villiers
92532 Levallois-Perret Cedex
représentée par Madame Michèle Bonard
Associée

Date des mandats

Renouvelée lors de l'AGO du 22/09/2003.

Renouvelée lors de l'AGO du 22/09/2005.

Durée et date d'expiration des mandats

Du 22/09/2003 jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Du 22/09/2005 jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

Madame Laurence Le Mentec
7, boulevard du Maréchal Gallieni
77401 Lagny-sur-Marne

Madame Martine Avenard
53, rue de Villiers
92532 Levallois-Perret Cedex

Date des mandats

Renouvelée lors de l'AGO du 22/09/2003.

Renouvelée lors de l'AGO du 22/09/2005.

Durée et date d'expiration des mandats

Du 22/09/2003 jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Du 22/09/2005 jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

8.4. Responsable de l'information

Monsieur Eric Matteucci – Tel. 01.42.84.82.22 – Fax 01.42.84.30.82 - e-mail : ematteucci@sii.fr

9. Table de correspondance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

1. Personnes responsables		10. Trésorerie et capitaux	
1.1. Responsable du document de référence	94	10.1. Variation des capitaux propres	19
1.2. Attestation du responsable du document de référence	94	10.2. Flux de trésorerie	18
2. Contrôleurs légaux des comptes		10.3. Conditions d'emprunt - Structure de financement	*
2.1. Responsables du contrôle des comptes	94	10.4. Restrictions à l'usage des capitaux	*
2.2. Changement de contrôleurs légaux	*	10.5. Sources de financement futures	*
3. Informations financières sélectionnées		11. Recherche et développement - Brevets et licences	26 ; 38 ; 64
3.1. Informations financières historiques (chiffres clés)	15	12. Informations sur les tendances	
3.2. Informations financières (périodes intermédiaires)	*	12.1. Evolutions et tendances	56
4. Facteurs de risques	63	12.2. Perspectives	65
5. Informations concernant l'émetteur		13. Prévisions ou estimations du bénéfice	*
5.1. Historique et évolution de la société	8	13.1. Prévisions et estimations du bénéfice	
5.1.1. Dénomination et siège social	49	13.2. Rapport des contrôleurs légaux sur les prévisions	
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	49	13.3. Bilan et résultat prévisionnel	
5.1.3. Date de constitution et durée de la société	49	13.4. Prospectus en cours avec des données prévisionnelles	
5.1.4. Forme juridique et législation applicable	49	14. Organes d'administration et de direction générale	
5.1.5. Historique	8	14.1. Conseil de surveillance, directoire et comité de direction	73-76
5.2. Investissements	26	14.2. Conflit d'intérêts potentiels	76
5.2.1. Investissements réalisés	26	15. Rémunérations et avantages en nature	
5.2.2. Investissements en cours	*	15.1. Rémunérations et avantages en nature	77
5.2.3. Investissements futurs	*	15.2. Primes, retraites ou autres avantages	*
6 Activités		16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction générale	
6.1. Principales activités	10	16.1. Mandats dans la société	75
6.1.1. Nature des opérations	10	16.2. Contrats de service avec filiale	*
6.1.2. Nouvelles activités	*	16.3. Comité d'audit et comité des rémunérations	73-74
6.2. Principaux marchés	55	16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	73
6.3. Evénements exceptionnels	*	17. Renseignements concernant le personnel	
6.4. Dépendances diverses (brevets, licences, ...)	63-64	17.1. Informations relatives aux salariés	58-60
6.5. Positionnement concurrentiel	55	17.2. Participation et stock-option	23 ; 53
7. Organigramme		17.3. Accord de participation	60
7.1. Société mère	14 ; 25	18. Renseignements concernant le capital	
7.2. Filiale	14 ; 25	18.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	52
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		18.2. Titres ayant des droits spécifiques	50
8.1. Immobilisations corporelles significatives	26	18.3. Contrôle de l'émetteur	52
8.2. Impact sur l'environnement	67	18.4. Pacte d'actionnaires	52
9. Examen de la situation financière et du résultat		19. Opérations avec des apparentés	*
9.1. Situation financière	15		
9.2. Résultat opérationnel	15		
9.2.1. Evénements exceptionnels	*		
9.2.2. Changements importants	*		
9.2.3. Influence d'événements extérieurs	*		

(*) sans objet pour l'émetteur

9. Table

de correspondance du document de référence

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats			
20.1. Informations financières historiques	48	21.2. Acte constitutif et statuts	49
20.2. Informations financières proforma	*	21.2.1. Objet social	49
20.2.1. Comptes consolidés		21.2.2. Règlement intérieur du directoire	*
20.2.2. Comptes IFRS		21.2.3. Droits, privilèges, restriction des actions	50
20.3. Etats financiers consolidés	16	21.2.4. Modification des droits des actionnaires	*
20.4. Vérification des informations financières historiques	*	21.2.5. Convocation et admission aux assemblées	50
20.4.1. Audit des contrôleurs légaux	83-84	21.2.6. Règlement en cas de changement de contrôle	*
20.4.2. Vérification des comptes	83-84	21.2.7. Disposition pour seuil de participation	*
20.4.3. Source des informations non vérifiées	*	21.2.8. Disposition pour modification du capital	51
20.5. Date des dernières informations financières	57	22. Contrats importants	*
20.6. Informations financières, intermédiaires et autres	*	23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	*
20.6.1. Résultats trimestriels	*	23.1. Déclaration d'expert	
20.6.2. Informations financières intermédiaires	*	23.2. Déclaration de tierce partie	
20.7. Politique de distribution des dividendes	89	24. Documents accessibles au public	www.sii.fr
20.8. Litige, arbitrage ou fait exceptionnel	64	25. Informations sur les participations	25
20.9. Changement significatif de la situation financière	*		
21. Informations complémentaires			
21.1. Capital social	51		
21.1.1. Informations sur les actions de l'émetteur	51		
21.1.2. Actions non représentatives du capital	*		
21.1.3. Actions en autodétention	52 ; 54		
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles	*		
21.1.5. Capital souscrit non libéré	*		
21.1.6. Option ou/et accord conditionnel	*		
21.1.7. Tableau d'évolution du capital sur cinq ans	51		

(*) sans objet pour l'émetteur



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 juillet 2009 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Par ailleurs, en application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document :

- Les comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2008, ainsi que les rapports de nos commissaires aux comptes y afférents, présentés de la page 13 à 43 du document de référence n° D.08-0576 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 juillet 2008,
- Les comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2007, ainsi que les rapports de nos commissaires aux comptes y afférents, présentés de la page 19 à 49 du document de référence n° D.07-0629 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 juin 2007.

Aix en Provence

Parc de l'Escapade
Bâtiment B - R.N.7
13100 Le Tholonet
Tel. : 04.42.91.28.50
Fax : 04.42.91.28.51

Bordeaux

Immeuble Topaze
10, rue Gutenberg
33700 Mérignac
Tel. : 05.57.29.13.40
Fax : 05.56.34.30.91

Brest

14, rue Amiral Romain Desfossés
29200 Brest
Tel. : 02.98.46.62.22
Fax : 02.98.44.77.72

Caen

13, rue Karl Probst
14000 Caen
Tel. : 02.31.06.60.05
Fax : 02.31.93.28.37

La Ciotat

Immeuble Le Forum
ZI Atélia IV
Quartier Roumagoua
Avenue de la Tramontane
13600 La Ciotat
Tel. : 04.42.83.79.60
Fax : 04.42.83.79.61

Lannion

Espace Pascal
9, rue Pascal
22300 Lannion
Tel. : 02.96.48.63.85

Le Mans

Espace Alpha
83, boulevard Alexandre Oyon
72100 Le Mans
Tel. : 02.43.85.35.62

Lille

10, allée du Château Blanc
59290 Wasquehal
Tel. : 03.28.32.51.00
Fax : 03.28.32.51.01

Lyon

Immeuble Le Fontenoy
96, boulevard Vivier Merle
69423 Lyon Cedex 03
Tel. : 04.72.84.69.99
Fax : 04.72.84.69.90

Montpellier

Immeuble Castelnau 2000
223, rue Clément Ader
34170 Castelnau Le Lez
Tel. : 04.99.53.22.10
Fax : 04.99.53.22.11

Nantes

Immeuble Concorde
1, rue Charles Lindbergh
44346 Bouguenais
Nantes Atlantique Cedex
Tel. : 02.40.05.28.28
Fax : 02.40.05.29.29

Niort

Bâtiment B
18, avenue Léo Lagrange
79000 Niort
Tel. : 05.49.32.15.18

Paris

104, avenue du Président
Kennedy
75016 Paris
Tel. : 01.53.92.37.00
Fax : 01.53.92.21.00

Rennes

Espace Nobel - Bâtiment A
2, allée de Becquerel
35700 Rennes
Tel. : 02.99.12.57.10
Fax : 02.99.12.57.19

Sophia Antipolis

Immeuble Marco Polo
Bâtiment D2
Font de l'Orme
790 avenue du Docteur
Maurice Donat
06250 Mougins
Tel. : 04.92.96.88.99
Fax : 04.92.96.88.98

Strasbourg

4, rue de Sarrelouis
67000 Strasbourg
Tel. : 03.90.23.62.62
Fax : 03.88.32.07.66

Toulouse

Buropolis A - Bâtiment A
150, rue Nicolas Vauquelin
31100 Toulouse
Tel. : 05.34.61.59.59
Fax : 05.34.61.59.58

Tours

BP 37554
39, rue des Granges Galland
37754 Saint Avertin Cedex
Tel. : 02.47.80.48.95
Fax : 02.47.80.48.57

Vitrolles

Immeuble Airport - Bâtiment B
20, route de l'aéroport
13127 Vitrolles
Tel. : 04.42.91.28.50
Fax : 04.42.91.28.51

CVT Argentina

Piso 3, Oficina 2
Av. Colon 531
5500 Mendoza
Argentine
Tel. : 00.54.261.429.10.83

SII Belgique

273 avenue de Tervuren
B-1150 Brussels
Belgique
Tel. : 00.32.277.210.77
Fax : 00.32.277.207.78

Concatel Barcelone

Edificio Service Center ZAL
Avenue Ports d'Europa 100
08040 Barcelona
Espagne
Tel. : 00.93.567.97.10
Fax : 00.93.567.97.11

Concatel Madrid

Edificio América II
C/ Proción, planta baja, mod. E
28023 Madrid
Espagne
Tel. : 00.91.372.93.55
Fax : 00.91.372.93.65

Concatel Valence

C/ Serrano Morales 3, Pl. 4
46004 Valencia
Espagne
Tel. : 00.90.274.74.61

SII Luxembourg

4, rue de Kleinbettingen
L-8362 Grass
Luxembourg
Tel. : 00.352.621.368.301
Fax : 00.352.246.116.78

SII Services Maroc

213 Boulevard de la Résistance
Yousra étage 2 # 8
Casablanca
Maroc
Tel. : 00.212 22 43 83 90
Fax : 00.212 22 43 83 91

SII Pologne - Varsovie

Ulica Rejtana 17/15
02-516 Warszawa
Polska
Tel. : 00.48.226.464.185
Fax : 00.48.226.464.186

SII Pologne - Gdansk

Ulica Heweliusza 11
80-890 Gdańsk
Polska
Tel. : 00.48.583.217.190
Fax : 00.48.583.217.191

SII Pologne - Wroclaw

Ulica Pilsidskiego 13
50-048 Wroclaw
Polska
Tel. : 00.48.713.412.136
Fax : 00.48.713.438.805

SII République Tchèque

Meteor Park – Building B
Sokolovská 100/94
180 00 Praha 8
Czech Republic
Tel. : 00.420.236.080.778

SII Suisse

38 bis, avenue Eugène Lance
1212 Grand Lancy
Genève
Suisse
Tel. : 00.41.228.702.70

CVT Roumanie

Boulevard Unirii no.45
Bl. E3
Sector 3 Bucuresti
Roumanie
Tel. : 00.40.21.320.23.10

SII Siège Social - Paris

65, rue de Bercy - 75012 Paris
Tel. : 01.42.84.82.22
Fax : 01.42.84.30.82



<http://www.sii.fr>